
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante et unième séance – Mercredi 5 février 2020, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif, *M^{me} Laurence Corpataux*, *MM. Emmanuel Deonna*, *Pierre Gauthier*, *Stéphane Guex*, *Olivier Gurtner*, *Alain de Kalbermatten*, *Laurent Leisi*, *Antoine Maulini*, *Michel Nargi* et *M^{me} Delphine Wuest*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Guillaume Barazzone* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 janvier 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 4 février et mercredi 5 février 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous annonçons juste l'absence de M. Guillaume Barazzone pour ce soir à 20 h 30. Nous souhaitons un joyeux anniversaire à M^{me} Kitsos, qui n'est pas encore arrivée... (Remarque.) Elle est dans les coulisses...

Vous avez reçu aujourd'hui par courriel le baromètre des investissements, qui a été transmis par la Direction financière. Ce sera tout pour les communications du bureau.

4. Questions orales.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je donne des compléments de réponse à des questions orales qui m'ont été posées hier par des membres du Conseil municipal. Je commence par M. Jean-Luc von Arx, qui a relevé, je l'en remercie, la communication faite hier... (*Brouhaha.*)

La présidente. S'il vous plaît, on peut avoir un peu de silence? Ce serait gentil pour les orateurs et oratrices. Merci.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. M. von Arx a relevé que nous avons communiqué hier sur la fréquentation des musées genevois. Je l'en remercie. Effectivement, nous avons eu plus de 1,7 million de visiteurs en 2019, dont une grande partie dans les musées de la Ville. Nous transmettrons le détail par musée et sur plusieurs années à la commission des arts et de la culture. J'aimerais d'ailleurs relever que 56% des personnes qui visitent un des ces musées y vont pour la première fois. Ce sont donc aussi de nouveaux publics qui sont touchés.

Je vous donne juste les chiffres pour les principaux musées: environ 256 000 visites pour le Musée d'art et d'histoire (MAH), 340 000 visites pour le Muséum, y compris le Musée d'histoire des sciences, 66 000 visites pour le Musée de l'Ariana, 193 000 visites pour le Musée d'ethnographie (MEG), et 630 000 visites pour le Conservatoire et Jardin botaniques, ce qui inclut bien sûr le parc. Ce sont des chiffres extrêmement importants. Il n'y a évidemment pas que la dimension quantitative, mais aussi la dimension qualitative, avec un nombre important d'activités qui sont proposées de manière interactive et participative, ce que le public apprécie énormément.

J'aimerais rendre hommage à l'ensemble des musées genevois publics et privés qui collaborent au sein de la Conférence des musées pour faire de Genève une ville forte de culture en général et une ville de musées – on ne peut que s'en réjouir collectivement.

Le deuxième sujet concerne l'action du Collectif lutte des mineurs non accompagnés (MNA) à la Maison des arts du Grütli. Il a été amené par deux membres de ce Conseil, avec une question de M. Thomas Zogg et une question M. Omar Azzabi. M^{me} Alder a déjà en partie répondu, mais pour répondre à la question de M. Zogg, je réprécise, puisque la Maison des arts du Grütli dépend de mon département, qu'il n'y a pas eu de dégâts. Nous avons simplement dû renforcer les mesures d'accès et de nettoyage pendant l'occupation.

Par rapport au bilan de cette occupation – ça, c'était plutôt la question de M. Omar Azzabi – la Ville a fait le maximum. Esther Alder et moi, avec nos équipes respectives, avons passé le relais au Canton qui prend ses responsabilités, peut-être pas aussi vite ni de manière aussi complète que nous le voudrions, mais cette action a objectivement porté ses fruits, puisque les services du Canton, et notamment le Service de protection des mineurs (SPMi), sont plus actifs.

En revanche, je reconnais que l'intervention policière au SPMi était hautement regrettable. Comme vous vous l'imaginez bien, ce n'est pas du tout entre les mains de la Ville, mais dans celles du Canton. La Ville continuera à suivre le dossier, mais je rappelle que nous avons toujours dit, et M^{me} Alder avait écrit au Conseil d'Etat déjà en 2015, que si l'accueil de nuit était effectivement mené par la Ville – je vous rappelle que nous y consacrons 13 millions de francs – la question

des MNA, elle, était très clairement une responsabilité cantonale pour des raisons de compétence légale et de métier.

Il y avait également une question de M. Souheil Sayegh concernant les activités pour les enfants dont les parents travaillent pendant les vacances scolaires. Pour compléter la réponse que M^{me} Alder a déjà faite hier – je donnerai le détail à M. Sayegh en direct parce que c'est assez long – l'offre de médiation culturelle et d'action sportive est extrêmement foisonnante et se développe depuis dix ans de manière constante.

Je donne quelques exemples... Il y a la Maison de la créativité, qui est subventionnée par la Ville de Genève, et il y a aussi toutes les activités autonomes. Il y a nos propres musées. Le MAH, par exemple, propose des activités pendant les vacances d'automne. Les bibliothèques municipales sont ouvertes tout au long de l'année mais aussi pendant les vacances scolaires. Il y a l'Ariana, les jardins botaniques... Il y a vraiment une offre considérable.

C'est la même chose pour le sport, où on a une large palette d'activités dès l'âge de 4 ans. Certains cours sont pour les enfants, d'autres sont des cours parents/enfants, comme c'est le cas au MEG. L'offre est donc très large. On peut évidemment encore vérifier si elle est suffisamment communiquée. Cela étant, je reconnais que, malgré le développement de l'offre, il y a encore un travail à faire pour la rendre encore plus complète pour les besoins de nos familles.

Nous avons aussi une question de M. Gauthier, que j'ai trouvée particulièrement douteuse par son intention. Il s'interroge sur le nombre de personnes employées dans le département de la culture et du sport (DCS) qui sont impliquées dans la gestion de la campagne de réélection de votre serviteur. La réponse est évidemment: aucune. Aucune ressource de mon département n'est affectée à ma campagne de réélection. Le simple fait de poser la question génère du soupçon, et c'est typique d'un certain style de politique que je ne partage pas du tout.

Une question enfin de M^{me} Uzma Khamis Vannini concernant les dispositions prises dans les installations sportives de la Ville de Genève afin d'éviter des situations d'abus sexuels. C'est un sujet qui est évidemment fondamental. Quand il s'agit des prestations sous gestion directe du Service des sports, nous exigeons de nos prestataires, donc de tous ceux qui gèrent par exemple des écoles de sport pour nous, que tous les moniteurs et monitrices aient suivi la formation Mira, à l'actuel Espace de soutien et de prévention-abus sexuels (ESPAS), qui est prise en charge financièrement par la Ville. Nous la proposons par ailleurs aux milieux associatifs sportifs autonomes.

Nous nous assurons, par des vérifications préalables à la dispense de l'activité, qu'il n'y a aucun antécédent. Nous vérifions les casiers judiciaires, y compris

le casier S qui, comme vous le savez, concerne les personnes qui auraient eu des antécédents dans le domaine des abus sexuels. Nous faisons aussi des contrôles inopinés. Nous organisons deux fois par année des séances de suivi avec les prestataires pour suivre de manière très active cet aspect du dossier parmi d'autres. Nous organisons également des ateliers ad hoc. Dans le cadre des clubs subventionnés, nous mettons dans nos accords qu'ils doivent suivre ces consignes et nous essayons de mener des contrôles inopinés du même type. Je vous remercie.

La présidente. Merci, Monsieur le magistrat. Des réponses, Madame Salerno? Non... Madame Alder, vous avez répondu hier soir...

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2017, en vue de l'ouverture d'un crédit de 9735 100 francs destiné à la rénovation des façades de l'Hôtel Métropole, sis quai du Général-Guisan 34, sur la parcelle N° 4140 du cadastre de la commune de Genève Cité (PR-1296 A1)¹.

M. Morten Gisselbaek, président de la commission des travaux et des constructions (EàG). J'ai quatre choses à dire en tant que président de la commission. La première, c'est que nous avons demandé le report du traitement de cette proposition pour éclaircir certains points. C'est M^{me} Salerno qui l'avait demandé, mais nous nous étions mis d'accord. Ces points ont été éclaircis, ce qui fait que ce soir nous pouvons voter cet objet, l'accepter ou le refuser. C'est le premier point.

Le deuxième point concerne l'amendement que je viens de déposer pour la commission, qui réduit le montant des travaux. Cet amendement a été calculé par les services de M. Pagani lors du premier passage de cet objet en commission, à la suite de l'audition par la commission du directeur du patrimoine bâti. Ce dernier a dû reconnaître qu'il y avait eu une erreur dans le calcul des montants d'honoraires de l'architecte. Ceux-ci ont ainsi été ramenés de 1,3 million de francs à environ 750 000 francs, ce qui est déjà pas mal.

Bizarrement, alors que cet amendement était parvenu à temps à la commission, qui était présidée à ce moment-là par mon collègue de Kalbermatten, nous

¹ Rapport, 3758.

ne l'avons jamais voté en commission, ce qui fait qu'il n'apparaissait déjà pas comme tel dans le premier rapport de M^{me} Frigenti Empana; il y figurait tout juste comme une note en italique qui renvoie à une annexe. Et quand nous avons renvoyé à nouveau cette proposition en commission, nous l'avons traitée sans cet amendement, de sorte qu'il n'apparaît pas non plus, puisque M^{me} Frigenti Empana nous a quittés depuis, dans le rapport de M. de Battista. Or, cet amendement n'est pas une lubie de commissaires, c'est un correctif qui a été fait par les services de M. Pagani lui-même.

Je me suis souvenu de cet amendement, j'en ai fait part à la commission, je suis donc chargé de le déposer. Il se résume ainsi:

Projet d'amendement

Sur proposition du département des constructions et de l'aménagement, selon demande de la commission des travaux et des constructions, le montant des travaux est réduit de 790 100 francs. Remplacer ainsi, aux articles premier et 2 de la proposition, le montant de 9 735 100 francs par celui de 8 945 000 francs.

L'amendement ramène donc le montant global à 8 945 000 francs au lieu de 9 735 100 francs. Je compte évidemment sur l'assemblée pour accepter cet amendement qui n'est qu'un correctif, je le répète.

Le troisième point qu'il me semble quand même important de soulever en tant que président est un point de procédure. Pour l'ordre du jour d'aujourd'hui, cet objet est présenté comme une urgence. M. Pagani avait d'ailleurs déjà demandé l'urgence sur ce point en décembre. Or, pour demander l'urgence, il faut au moins avoir des raisons objectives. Il peut y avoir deux raisons objectives à le faire. La première, c'est parce que l'immeuble serait en train de s'écrouler et qu'on est pressé. Ce n'est pas le cas. L'immeuble n'est peut-être pas très propre, mais il est en bon état, c'est la méthode Stratus qui le dit. Il est à 0,76 sur l'échelle Stratus. L'autre raison, c'est pour se synchroniser avec les travaux qui auront lieu à l'intérieur. Pour le Métropole, en effet, des travaux seront faits par la Ville à l'extérieur et il y a les travaux qui seront réalisés par l'exploitant à l'intérieur. Ces travaux vont être synchronisés. Mais cela n'explique pas pour autant qu'il y ait urgence, puisque aucune demande d'autorisation de construire n'a encore été déposée à ce jour. Il y a donc encore du temps.

En tant que président de la commission, j'aimerais quand même attirer l'attention, pour que ce soit dans le *Mémorial*, sur le fait qu'il n'est pas exclu qu'il y ait encore d'autres travaux qui viennent se rajouter d'ici là. Il n'est pas exclu en effet qu'avec la nouvelle loi sur l'énergie on rajoute des choses au

niveau de l'isolation ou de l'énergie, ne serait-ce que pour changer les anciennes chaudières, dont la principale fonctionne encore au mazout, une chaudière de 755 kW. Or, le Service de l'énergie a établi une stratégie spécifique intitulée «Un plan d'action pour désengager la Ville de Genève du mazout d'ici 2022». Je ne sais pas comment ça sera fait, si on va se raccorder au logiciel EnerCAD; toujours est-il que pouvoir faire cela d'ici 2022 me semble un peu court. Voilà ce que j'avais à dire en tant que président.

Pour résumer, il va être important de voter l'amendement parce que ça nous fait quand même une économie remarquable de 800 000 francs. Je reprendrai la parole plus tard en tant que conseiller municipal de mon groupe.

M. Régis de Battista, rapporteur (S). Je prends brièvement la parole parce que tout a été dit par le président. Effectivement M. Morten Gisselbaek a été très clair, cette proposition a été travaillée avec beaucoup de soin en commission. Nous nous sommes vus plusieurs fois pour essayer de comprendre certains montants qui nous paraissent un peu compliqués. Je tenais vraiment à remercier le président, car si nous avons réussi à économiser 800 000 francs, c'est grâce à son œil, à son inquiétude ou à la particularité qui est la sienne de faire attention à ses dossiers. Nous avons donc pu récupérer 800 000 francs d'un montant que nous trouvions excessif.

Le travail a aussi été fait par les membres de la commission, qui ont tous forcément suivi ce travail. Si nous avons pris un certain temps, ce n'est pas du tout par volonté de ne pas travailler dans le sens de l'Hôtel Métropole, mais c'est parce que nous avons des questions de fond dont nous voulions essayer de débattre, surtout dernièrement avec les questions de factures. C'est pour ça que cette commission a très bien fait son travail. Voilà ma première position comme rapporteur.

En tant que membre de mon groupe, je tenais à dire que le Parti socialiste va soutenir pleinement ce crédit, et surtout le crédit ainsi amendé avec cette déduction de 800 000 francs. Le Parti socialiste recommande à tout le monde de l'accepter ainsi amendé.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour celles et ceux qui veulent lire cet amendement, vous venez de le recevoir sur votre ordinateur. Je donne la parole à qui veut la prendre... Qui veut parler? Monsieur Morten Gisselbaek, vous avez la parole.

Premier débat

M. Morten Gisselbaek (EàG). Madame la présidente, c'est un plaisir... J'ai parlé de quatre choses auparavant. Je vais parler de deux choses maintenant.

Premièrement, que vous le croyiez ou non, ce crédit d'investissement est totalement surdimensionné, en tout cas pour nous. Il l'est à tel point d'ailleurs qu'en trois remarques en commission et grâce entre autres à la perspicacité de M^{me} Roulet, le montant a déjà été réduit de 800 000 francs.

Par ailleurs, le fait que le simple poste de taille de pierre soit estimé à un montant de plus d'un million de francs de plus que les mêmes travaux réalisés sur les façades du Grand Théâtre – je ne parle pas des sculptures, je parle des travaux de taille de pierre – devrait un peu nous interpeller.

Si vous étudiez les différents postes d'honoraires, vous verrez aussi à quel point certaines choses sont assez inexplicables, en tout cas pour nous. Quand on demande ce que l'architecte doit faire pour 752 000 francs, c'est-à-dire les honoraires qui lui vont tout de même lui rester après la déduction des 800 000 francs, on nous répond que c'est la norme SIA. Bon... Il est prévu également un ingénieur civil, un ingénieur électricien, un ingénieur en sécurité de chantier, un ingénieur éclairagiste et ingénieur en assainissement, à quoi s'ajoute le spécialiste de pierre de taille. Tous ces professionnels vont suivre le chantier pour plus de 200 000 francs en tout. Franchement, je ne vois pas tellement quel est cet énorme travail qu'il y aura en plus. Alors restons-en là... Nous ne doutons pas qu'il soit possible de dépenser cet argent pour quatre façades, mais il est clair qu'il s'agit là d'une dépense somptuaire. Une dépense somptuaire, emblématique des priorités de ce Conseil administratif... Mais admettons... Passons au deuxième point et mettons de côté la question des coûts.

Gardons en tête que ce bâtiment est encore bien loin de poser de réels problèmes, autres que celui du look, et concentrons-nous sur le fond de l'affaire... Lors du premier passage de cette proposition d'investissement en commission des travaux et des constructions et en séance plénière, il fut beaucoup question de lifestyle, de standing, du fait de répondre aux attentes d'une certaine clientèle, de façon à permettre à cet «objet», selon les termes de M^{me} Salerno, de représenter un objet de rendement. M^{me} Salerno nous a en effet longuement expliqué, la dernière fois où nous en avons parlé en plénière, que c'est grâce au Métropole – entre autres, j'imagine ... – que l'on peut faire du social dans cette Ville. Je la cite en substance: «Lorsque M^{me} Alder veut rénover une école ou ouvrir une crèche, nous, au Conseil administratif, on est bien contents d'avoir le Métropole qui rapporte de l'argent.» Alors combien cela rapporte-il vraiment?

En 2018, selon les comptes – c'est le dernier chiffre que nous ayons – cet hôtel a rapporté 720 000 francs à la Ville. Aurait-il pu rapporter plus? Des millions,

comme on nous le laisse croire? Non, pas d'après le directeur général de l'Hôtel Métropole, M. Rubod, qui a dit, je le cite: «Ces dernières années, le taux d'occupation a varié entre 60 et 65%, ce qui correspond à la moyenne genevoise. C'est une bonne performance, ni mauvaise ni excellente, qui permet de dégager des marges de bénéfices intéressantes. D'après les rapports annuels de l'association faîtière Hôtellerie Suisse, les performances financières du Métropole se situent au-dessus de la moyenne.»

Est-ce à dire que le tourisme hôtelier irait mal et que c'est pour ça qu'on n'aurait touché que 720 000 francs? Eh bien non, car d'après l'Office cantonal de la statistique, le tourisme hôtelier est en hausse croissante ces dix dernières années, d'environ 5% par an depuis 2017, 2018 – et ça ne tient pas compte des locations du genre d'AirBnb. Il n'y a donc aucune raison de croire que ce chiffre de 720 000 francs par an puisse augmenter de façon significative dans les années à venir.

Alors on va faire un calcul, mais d'abord une petite explication: d'après les experts que nous avons entendus en commission, il faut faire ces travaux à peu près tous les trente ans. Ça veut dire que d'ici à une trentaine d'années on va les refaire. Toute activité économique normale dégage des bénéfices si elle rapporte plus d'argent qu'elle ne coûte. La différence, c'est le bénéfice. Dans le cas qui nous occupe et parce que c'est la Ville, ce n'est pas comme ça qu'on calcule les coûts parce que les investissements – on parle ce soir d'environ 9 millions – ne sont pas amortis. Ils sont payés une fois et ils sont mis dans le patrimoine financier. C'est comme si on achetait et qu'on dise que ça a de la valeur donc ça s'équilibre; cependant il faudra refaire ces travaux au bout de trente ans.

Donc, si vous, Madame la présidente, ou moi ou n'importe qui d'autre qui nous écoute actuellement investissait 9 millions de francs en sachant qu'on doit refaire cet investissement dans trente ans, nous calculerions son amortissement sur trente ans. Sachant qu'il y aura sûrement d'autres travaux d'ici là, on se prémunirait même en amortissant plus rapidement. Mais faisons le calcul sur trente ans...

Ce que l'hôtel va rapporter en trente ans, si on se base sur les chiffres actuels, c'est $30 \times 720\,000$ francs, c'est-à-dire 21,6 millions de francs. Le coût des travaux se monte à 8 945 000 francs; la différence, soit le bénéfice sur trente ans, s'élève donc à 12 655 000 francs, soit 421 833 francs par an. Comme on a emprunté de l'argent pour les travaux, il y a une charge financière, soit, selon l'amendement de la proposition, 134 200 francs, ce qui réduit le bénéfice d'autant. Le bénéfice qui reste est donc de 287 633 francs par an. Si on compte que l'hôtel possède 127 chambres, trois restaurants, quelques salons à louer pour des conférences et autres, cela représente en réalité un revenu de moins de 100 francs par chambre par mois, ce qui doit plus ou moins correspondre à ce que rapportent certains logements sociaux de la Ville.

J'ai regardé sur internet: si vous voulez réserver une chambre dans cet hôtel pour y dormir cette nuit, il vous en coûtera 477 francs pour la moins chère, dite la chambre «classique», 640 francs pour la chambre «Lifestyle», car elle existe, et 990 francs pour la petite suite, dite suite «Shopping» qui est, je cite, «idéale pour se détendre après une journée de shopping». (*Remarque.*) Non, après la plénière, Monsieur Holenweg, je vous inviterai dans la suite «Calvin» (*rires*), qui coûte 6500 francs. Nous pourrions y dormir à quatre... (*Rires.*) Bon, c'est sans le petit déjeuner, ça va de soi... Le tout est hors taxes et hors frais.

Si à cela on ajoute le fait que l'hôtel va vraisemblablement faire des pertes le temps des travaux, puisque M^{me} Salerno nous a expliqué que les éventuelles pertes seraient à la charge de la Ville, vous constatez, A, que le contrat entre la Ville et l'exploitant semble plutôt étrange, B, que cet hôtel rapporte en réalité extrêmement peu et que ce qui permet au Conseil administratif de dire que cet hôtel alimente les caisses de notre municipalité et nous permet de faire du social est en fait une manière comptable de faire les choses qui consiste à ne pas amortir les travaux, ou en tout cas à ne pas les faire entrer en relation avec l'investissement et ce que ça rapporte.

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Morten Gisselbaek. Oui, je conclus. Bref, toute cette histoire pose énormément de questions. Vous vous apprêtez sans doute, Mesdames et Messieurs, à mettre cette affaire sous le tapis non pas de l'histoire mais de cette législature. C'est votre droit. Je pense que vous feriez mieux de réfléchir un peu plus longuement aux priorités politiques en matière d'investissements. J'en ai pour une minute, Madame... Après le Grand Théâtre, les éclairages du Bourg-de-Four et autres choses somptuaires, je ne peux que vous conseiller, Mesdames et Messieurs, de vous plonger dans la méthode Stratus, car vous y trouverez sûrement de quoi mieux placer l'argent de la collectivité.

Pour ce que cet hôtel rapporte en réalité en effet, nous ferions bien mieux d'en reprendre la gestion et de l'utiliser comme logements d'urgences (*rires*), ou alors, pour le même prix, de l'offrir aux jeunes activistes climatiques comme centre international de réflexion et d'action en faveur du climat. Ce serait magnifique, car ça participerait vraiment cette fois au rayonnement de cette Genève à laquelle vous tenez tant. Faites comme nous, votez non à cette proposition. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je salue à la tribune du public la présence de notre ex-collègue M. Marc Dalphin. Je donne la parole à M^{me} Uzma Khamis Vannini.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je vous remercie, Madame la présidente. Je précise que, si par hypothèse le Conseil administratif devait suivre les conseils de notre collègue M. Gisselbaek, j'aimerais la chambre «Shopping».

Cela étant, je constate pour ma part que cette proposition du Conseil administratif a été conduite un peu comme une partie de backgammon. Elle est venue, partie, revenue, répartie... Au final, cependant, nous, les Verts, allons soutenir et l'amendement et la réfection de l'hôtel, et cela pour la simple et bonne raison qu'il est plus judicieux pour une bonne utilisation des deniers publics d'effectuer les travaux avant que les dommages déjà constatés sur la façade ne soient plus grands. C'est un investissement, certes coûteux, mais il faut aussi entretenir les bijoux de famille.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Il n'échappera à personne que pour M. Morten Gisselbaek, d'Ensemble à gauche, le luxe doit bien entendu être écarté, qu'il faudrait mettre cet hôtel à la disposition des migrants ou des sans-abris... Il faut quand même rappeler que les objets de luxe rapportent beaucoup à la Ville et que, quand on en a, ce sont très souvent des métiers ou de l'artisanat qui sont sauvés. Par conséquent, avant de vouloir vilipender des biens si prestigieux, il faut y réfléchir à deux fois.

L'Hôtel Métropole est un hôtel prestigieux, classé cinq étoiles supérieur. C'est un bien immobilier qui appartient à la Ville et qui lui a rapporté de très gros revenus. Depuis 1999, il aurait rapporté, d'après les chiffres que je vois dans le rapport, 72 millions de francs, c'est-à-dire 46 millions de bénéfice net et 26 millions de francs d'intérêts. Actuellement, il rapporterait 800 000 francs.

Effectivement, avec cette rénovation de façade, il faut s'attendre à ce qu'il n'y ait pas de gain sur cet objet immobilier pendant quelques années. Mais enfin, comme l'a rappelé M^{me} Uzma Khamis Vannini, il fait partie des bijoux de notre patrimoine. Je vous rappelle que cette superbe maison du XIX^e siècle, qui a été construite en 1854 et achetée en 1942, a servi de siège au Comité international de la Croix-Rouge et qu'elle est aujourd'hui le seul palace de la rive gauche.

Il faut aussi rappeler que la dernière rénovation de l'enveloppe en pierre de taille de la façade date de 1982. Cela fait donc quarante ans qu'aucun entretien de cette façade n'a été fait par la Ville. Or, aujourd'hui, il suffit de la regarder, elle est vraiment dans un piteux état. Les corniches présentent de l'usure, et certaines sont même cassées. Il y a des fentes dans la pierre, ce qui veut dire qu'il y a des infiltrations d'eau. Et qui dit infiltrations d'eau dit dégâts qui vont s'aggraver très rapidement. Plus on tarde à faire ces travaux, plus le coût de cette rénovation va augmenter, surtout que les façades de l'Hôtel Métropole, il faut le rappeler, subissent quasi directement les vents froids de la bise noire et les émanations

du flot constant de véhicules qui roulent juste en dessous. La rénovation de ces façades, après quarante ans, ce sont des travaux nécessaires, et c'est pourquoi le Parti libéral-radical va approuver cette proposition telle qu'elle a été amendée.

J'aimerais d'ailleurs souligner que le travail qui a été fait en commission est absolument remarquable. Il faut relever l'importance de ce travail de commission que font les conseillers municipaux. C'est en effet lors de l'audition du 13 juin 2018, durant laquelle les commissaires ont étudié scrupuleusement l'estimation des coûts qu'on s'est étonné des honoraires élevés des architectes, dont l'estimation a été réalisée, je crois, par une étude préalable menée par un bureau externe. La Direction du patrimoine bâti s'est penchée sur ces chiffres et a pu effectivement diminuer la facture de presque 700 000 francs. Quand on ajoute les taxes et autres revenus, on arrive effectivement à une diminution de 800 000 francs.

Donc, quand on dit parfois que ce parlement coûte cher, il faut aussi penser aux économies que le travail des commissaires permet de faire. J'en ai fini. Encore une fois, le Parti libéral-radical approuvera cette proposition telle qu'elle a été amendée.

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Eh bien, M. Morten Gisselbaek nous a bien fait rire effectivement, surtout sur les bancs de la gauche, en proposant un débat idéologique sur le Métropole. Il a énuméré les chambres, certains ont pouffé... Il a présenté les choses de façon un peu humoristique. Mais il ne s'agit pas d'entrer dans cette idéologie gauche-droite ni même d'imaginer qu'un cinq-étoiles, qui fait partie du patrimoine de la Ville de Genève, qui est un héritage que nous avons reçu, puisse être bradé pour en faire des logements sociaux! Nous avons également d'autres logements, d'autres villas, d'autres richesses qui nous ont été confiées, qui font souvent partie de legs dont nous avons la responsabilité. Donc, non, Monsieur Gisselbaek, nous ne sommes pas là pour entrer dans l'idéologie! Nous avons la responsabilité d'entretenir les biens qui nous sont confiés, qui plus est nous rapportent de l'argent. Si on attend que les plâtres nous tombent sur la tête, on ne va pas pouvoir exploiter ces lieux avec le meilleur rendement possible. C'est donc de notre devoir d'anticiper.

Je rappelle que nous étudions cet objet depuis 2017. Il arrive maintenant sur vos pupitres, avec tous les amendements qu'il faut, avec toutes les auditions qui ont été tenues. Nous avons auditionné les techniciens, nous avons auditionné les tailleurs de pierre, nous avons auditionné tous les services – M^{me} Salerno, M. Pagani... – et nous avons, comme l'a relevé très justement M^{me} Roulet, également pu reprendre cette proposition et l'amender. Je crois que nous en sommes maintenant à 800 000 francs d'économies. C'est un sacré travail qui a été fait. On n'est pas là pour rigoler, pour se moquer de ce travail. Nous devons accepter ce crédit parce que c'est quelque chose dont Genève a besoin et parce que,

M^{me} Roulet l'a rappelé tout à l'heure, ça fait quarante ans qu'on n'a pas effectué de travaux de façades sur ce Métropole. N'attendons pas que tout s'effrite et profitons maintenant de cette proposition qui nous est faite pour aller de l'avant et clore ce dossier qui a trop tardé.

M. Daniel Sormani (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà un dossier intéressant. Le Mouvement citoyens genevois acceptera également la proposition amendée. Nous remercions la commission des travaux et des constructions d'avoir débusqué la problématique, en tout cas en ce qui concerne les honoraires, ce qui permet de faire quelques économies.

Mais il faut tout de même replacer ce débat de l'Hôtel Métropole dans un certain contexte – vous transmettez à M.Gisselbaek, Madame la présidente, même si vous ne m'écoutez pas – car c'est assez amusant de rappeler – c'était il y a très longtemps, nous n'étions pas nés – que lorsque certaines délégations venaient à Genève, ville internationale, comme vous le savez, siège européen de l'Organisation des Nations unies (ONU), les délégations soviétiques par exemple, aucun hôtel commercial ne voulait les héberger. C'était des sans-abris finalement! Il fallait bien à ce moment-là qu'il y ait un hôtel public, en l'occurrence l'hôtel municipal pour accueillir ces délégations. Qu'on soit pour ou contre l'idéologie, d'ailleurs, ça n'a strictement rien à voir! Elles avaient le droit d'être reçues et d'être hébergées. Mais à l'époque, ce n'était pas si simple et aucun hôtel commercial ne voulait les accueillir. Aujourd'hui, on est dans un autre contexte. Il y a énormément d'hôtels de luxe à Genève, et il y en a de nouveaux qui vont se construire.

On pourrait se demander s'il est encore nécessaire d'avoir un hôtel municipal – nous avons déjà eu cette discussion ici. Il n'en demeure pas moins que nous devons entretenir nos bâtiments, quels qu'ils soient. On doit en l'occurrence entretenir ce bâtiment, c'est nécessaire, autrement on va le transformer et y mettre les sans-abris, puisque les sans-abris cherchent des logements. Mais je ne crois pas que ce soit la solution aujourd'hui. Il faut entretenir ce bâtiment, il faut faire ces travaux et on aura toujours l'occasion de rediscuter pour voir s'il faut véritablement maintenir un hôtel municipal à Genève. Mais ça, c'est encore une autre question. Et puis même si on voulait le vendre, encore faudrait-il trouver un acheteur, déterminer à quel prix, sans compter qu'il y aurait certainement un référendum de nos amis de la gauche, on ne sait d'ailleurs plus lesquels; du côté d'Ensemble à gauche ou du Parti du travail, on ne sait pas trop ce qu'ils veulent en faire, puisqu'ils ne veulent pas accepter ces travaux.

Je crois donc qu'à un moment donné il faut aussi savoir raison garder. Ce bâtiment doit être entretenu et maintenu dans un état tel qu'on puisse toujours faire valoir sa qualité d'hôtel cinq étoiles, plus ou pas. C'est pour ça qu'il faut faire

ces travaux. Il y a très longtemps qu'aucuns travaux n'ont été réalisés. Il y a eu la rénovation de l'Hôtel Métropole dans les années 1980, sauf erreur, puis plus rien, à part de l'entretien de chambres à l'intérieur. Je crois donc qu'il faut le faire aujourd'hui. C'est de la responsabilité du propriétaire que de le faire.

Quant à la rentabilité de l'hôtel, évidemment la question se pose. J'ai toujours été assez sceptique quant aux véritables rentrées effectives de cet hôtel, couplées d'ailleurs à celles du restaurant du parc des Eaux-Vives, puisque, je vous le rappelle, c'est le même gestionnaire. C'était déjà le cas avec Swissôtel et ça l'est encore avec celui-là. Cette rentabilité est assez faible, eu égard au fait qu'au bilan de la Ville de Genève l'amortissement des travaux de l'Hôtel Métropole, au fil des années, est loin d'être réalisé. Loin d'être réalisé! Je n'ai plus le chiffre en tête, mais il reste beaucoup de choses à amortir, et on va y rajouter encore ces travaux-là. C'est la raison pour laquelle il faut toujours mettre les travaux à réaliser dans cet Hôtel Métropole en rapport avec ce que la Ville de Genève touche et avec l'amortissement de ces travaux qu'on devrait faire avant qu'il ne tombe en ruine. Cela étant, il faut voter ce crédit pour remettre en état les façades de l'hôtel. C'est ce que fera le Mouvement citoyens genevois, et je vous recommande de faire de même.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre ne veut pas non plus faire dans une stérile opposition gauche-droite. Pour nous, il est important de constater que cet Hôtel Métropole est un bâtiment historique, puisqu'au début la Croix-Rouge y avait son siège. Par la suite le nouveau bâtiment de la Croix-Rouge a été construit près de l'ONU et l'Hôtel Métropole a été libéré. Dans les années 1960, les Genevois se sont demandé ce qu'il fallait faire de cet hôtel qui avait besoin d'un sérieux rafraîchissement, voire s'il devait être détruit. La Ville, nos prédécesseurs dans cette enceinte ont décidé de garder cet hôtel. Ils l'ont complètement refait dans sa structure, et il est comme il est aujourd'hui. C'est un patrimoine qu'ils nous ont légué et dont nous devons prendre soin.

Les travaux sont vraiment indispensables, c'est ce que la commission a compris. L'expert en taille de pierre qui l'a examiné nous a expliqué qu'il fallait même envisager de fermer les trottoirs à côté de l'hôtel, puisqu'il y avait déjà maintenant un risque que des pierres ne tombent sur le trottoir. En tout cas cette option devrait vraiment être envisagée si on ne faisait rien dans l'immédiat. Nous ne voulons pas aller jusque-là, alors nous prenons nos responsabilités et acceptons cet objet ce soir.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Morten Gisselbaek.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ah mais c'est sympa, merci, Madame la présidente... Juste pour corriger des choses qui se sont dites, car on entend un peu tout et n'importe quoi. On entend que cet hôtel rapporte beaucoup... Non, ça ne rapporte pas beaucoup! C'est faux, je l'affirme et j'ai les chiffres à disposition.

Deuxièmement, M. Lathion dit que nous en avons hérité, qu'on nous l'a confié. Pas du tout! La Ville l'a acquis. Ce n'est pas un cadeau qui nous est arrivé comme ça!

Troisièmement, ce n'est pas un chef-d'œuvre architectural, ce sont des murs qui ont un peu plus de cent cinquante ans. Tout l'intérieur a été refait dans les années 1970, donc ce n'est pas non plus un joyau ou quelque chose comme ça.

Je trouve bizarre cette idée selon laquelle il ne faut pas faire de politique sur cette chose, que ce serait stérile de faire de la politique. Mais enfin, Mesdames et Messieurs, il s'agit de priorités, c'est bien ça la politique! Quand j'entends que cet immeuble va s'écrouler alors qu'il est à 0,76 sur l'échelle Stratus, je m'inquiète! Parce que ceux qui sont en dessous de 0,50, ils vont tomber quand? Demain, quand la bise se lèvera? Par rapport aux dizaines et dizaines de bâtiments de logements en moins bon état, choisir ça comme priorité, c'est effectivement une priorité politique. Alors nous ne considérons pas que ce soit stérile d'avoir ce débat. D'ailleurs nous sommes là pour avoir un débat. Il n'y a aucune raison de faire l'union sacrée autour de ces façades de 1854.

Nous continuons à penser en effet que c'est bien une priorité politique que vous êtes en train de fixer, que l'ensemble des groupes politiques à part nous est en train de fixer. Parce que c'est un cinq-étoiles, on ne compte pas ou très peu... Par contre, il y a des dizaines de logements et d'immeubles, là dans ce document Stratus que vous avez reçu, qui sont en extrêmement mauvais état et, pour nous, il est clair que la priorité, elle est là. Ça n'a rien de drôle. Ce n'est pas pour faire de l'humour, quoiqu'un peu d'humour ne gêne pas. Le fait de dire qu'on peut placer cet argent ailleurs, c'est une affaire politique, ce n'est pas un gag, Monsieur Lathion! Il y a des gens qui vivent dans des logements de la Ville avec des carreaux foutus, qui se chauffent encore au bois, et ces gens-là se demandent pourquoi on dépense des fortunes pareilles pour retaper un palace en bon état.

M. Pascal Altenbach (UDC). Toutes les études ont été faites en ce qui concerne la rénovation des façades de cet Hôtel Métropole, sur lesquelles rien n'a été fait pendant quarante ans. C'est un très beau bâtiment en façade sur le lac aussi. On se souvient qu'il était question de le démolir au tout début des années 1980. Fort heureusement, des citoyens se sont levés, des associations se sont opposées à cette démolition, et il a été sauvé.

La qualité de construction de ce bâtiment est évidente. C'est un bâtiment imposant ensuite des façades des bâtiments qu'il précède sur le même côté du trottoir et face au Jardin anglais. Il est donc construit pour affronter les siècles. Il est admirablement situé, c'est le prestige de notre Ville. On peut donc au moins rénover ses façades. Ce qui est fait tout de suite permet de ne pas avoir de dépenses ultérieures beaucoup plus importantes, puisque sous l'effet de l'eau et du froid les fissures qui ont été constatées vont évidemment s'élargir, alors que, rénové, le voilà reparti pour des décennies. L'Union démocratique du centre accepte cette rénovation.

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Effectivement, on doit choisir si on veut un cinq-étoiles... Je rappelle d'ailleurs qu'ici à Genève tous les cinq-étoiles ont été refaits ou sont en voie de réfection. Nous avons aussi un certain devoir dans une ville internationale comme Genève vis-à-vis de toute une clientèle que nous recevons.

Dans la mesure où la Ville a l'ambition de maintenir cet Hôtel Métropole, nous ne pouvons pas le laisser se déglisser, et ça n'a rien à voir avec l'aspect idéologique que l'on essaierait de nous instiller. Non! Il s'agit tout simplement d'entretien du patrimoine. Je suis d'ailleurs assez d'accord avec M. Morten Gisselbaek que tous les bâtiments, toutes les propriétés de la Ville doivent être entretenus comme il se doit, et nous sommes bien conscients que nous avons du retard.

Cela étant, puisque c'est le seul cinq-étoiles avec le restaurant du parc des Eaux-Vives que nous avons à entretenir, nous devons aussi, par rapport à Genève, par rapport à cette Genève internationale dont nous aimons bien nous gargariser lorsque nous poussons nos grandes déclamations à propos de la Genève de paix, entretenir ce patrimoine. Nous avons d'autres biens, je pense par exemple à la villa La Grange ou à certaines villas qui nous appartiennent. Il est nécessaire que ces biens soient entretenus. C'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien votera avec conviction la proposition qui nous est présentée aujourd'hui, avec l'amendement.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Pour compléter les propos de mon collègue Morten Gisselbaek, j'aimerais revenir sur l'utilité de cette méthode Stratus que nous utilisons pour l'étude des travaux, et notamment celle des priorités. Comme il l'a déjà dit, une cinquantaine d'immeubles ont été déclarés en mauvais état dans ce document, en état d'urgence, dont dix-huit sont en très mauvais état. Alors à quoi sert cette méthode si on traite des objets fastueux? Je dis fastueux, effectivement, parce que le budget prévu pour la rénovation de

l'Hôtel Métropole nous paraît absolument fastueux. C'est pour ça et aussi pour le fait que cet hôtel ne figure pas parmi les objets les plus urgents à rénover que nous n'accepterons pas ce crédit. Je peux d'ailleurs vous citer un exemple... Il s'agit du 6 et du 6 bis, rue des Grottes. Cet immeuble a déjà reçu des renforts sur ses façades pour éviter que les pierres ne tombent. Cet immeuble-là est en état d'urgence. Nous ne comprenons donc pas pourquoi on balancerait tout d'un coup 8 millions de francs pour rénover cet Hôtel Métropole, qui n'est pas parmi les 50 objets en mauvais état.

D'ailleurs, un rappel historique... Les pierres tombent, certes, mais bon, sur l'Hôtel Métropole, on n'a pas encore vu les pierres tomber... Mais c'est pour dire... Alors je reviens sur l'urgence et la façon dont sont réalisées les études par le département des constructions et de l'aménagement, sur la façon dont il fixe les priorités en matière d'urgences. Il y a moins de dix ans, j'étais à l'époque conseillère municipale, nous avons fait une visite avec la commission des travaux et des constructions à la rue de Lausanne. Je ne me rappelle plus de quel immeuble il s'agissait exactement – c'était vers la banque qui est proche de la gare de Cornavin – mais l'immeuble avait besoin de rénovation urgente. A cette occasion, nous avons failli perdre notre procès-verbaliste. Heureusement, il travaille encore pour le Conseil municipal de la Ville...

Effectivement, j'étais avec lui au moment où il accrochait son vélo dans la cour. Une pierre de 15 à 20 cm, un gros pavé, s'est décrochée d'un pan de la façade et est tombée à 50 cm de lui. Là, on était vraiment en état d'urgence. La Ville attend parfois de risquer de perdre ses procès-verbalistes pour mandater des études. On était en effet encore en phase d'étude, nous n'avions pas encore dans nos mains la proposition pour réaliser les travaux et étudier le budget. C'était l'étude pour déterminer la faisabilité des travaux. Nous vous prions donc de revoir vos urgences ou alors de revoir la méthode Stratus. Pour le moment, nous ne voterons pas les rénovations sur l'Hôtel Métropole.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Morten Gisselbaek est accepté à l'unanimité (66 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 54 oui contre 7 non (2 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 945 000 francs destiné à la rénovation des façades de l'Hôtel Métropole, sis quai du Général-Guisan 34, sur la parcelle N° 4140 du cadastre de la commune de Genève Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 945 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Proposition: système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale

6. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 octobre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 1 500 000 francs destiné à la mise à jour du système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale (PR-1378 A)¹.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 13 novembre 2019. La commission s'est réunie le 12 décembre 2019 sous la présidence de M. Jean-Pascal Cattin. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste M. Lucas Duquesnoy pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné à la mise à jour du système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 2021 à 2025.

¹ Proposition, 2505.

Proposition: système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale

Séance du 12 décembre 2019

Audition de M. Royston, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

M. Royston commente sa présentation Powerpoint.

Il rappelle que la vision de la Ville concernant le numérique est répartie sur trois piliers: les prestations en ligne pour les citoyen-ne-s, la dématérialisation des processus et la coordination numérique. La mise à jour de Windows 10 fait partie des propositions formulées par le troisième pilier. Ce pilier décline un certain nombre de programmes, le programme de collaboration numérique ayant pour but de moderniser la place de travail.

Ce projet, M. Royston souhaite le développer sur trois axes:

1. la gestion du parc informatique, soit le fait de fournir aux utilisateurs des équipements qui fonctionnent et qui sont supportés par le constructeur;
2. la gestion de la sécurité, soit la protection des équipements et du réseau vis-à-vis des menaces extérieures;
3. la gestion des applications se trouvant sur ces postes de travail, répondant aux besoins des utilisateurs et supportées par les éditeurs.

Pour ce qui concerne la gestion du parc, la Ville possède 4213 machines, dont 3451 PC fixes et 762 ordinateurs portables, déployés dans l'ensemble des services et renouvelés tous les cinq à huit ans. La majorité de ces équipements sont encore sous Windows 7, et ce depuis 2010. Le logiciel d'exploitation avait alors été acheté sans contrat de maintenance. Aujourd'hui, un patch de sécurité est poussé sur tous les postes, toutes les deux semaines, afin de détecter les derniers virus circulant en ligne. Cela permet aussi de mettre en place des alertes de sécurité. En plus, 200 applications métier sont aujourd'hui utilisées par les postes de la Ville de Genève. Il n'y a plus de machines sous Windows 7 aujourd'hui, et Windows 7 ne sera plus supporté par Microsoft d'ici à la fin de l'année 2019. La Ville pourrait souscrire à un support étendu, mais celui-ci lui coûterait plus cher, Microsoft poussant les entreprises à se tourner vers Windows 10. D'autre part, seul Windows 10 permet de bénéficier de certaines fonctionnalités dont certains métiers ont besoin dans l'administration.

D'autres applications utilisées actuellement par la Ville ne sont pas compatibles avec Windows 10. La solution est d'acheter 3282 licences Windows 10 en mode «utilisateur» et non pas en mode équipement. Ces licences seront aussi achetées en mode «souscription», ce qui sera une location au lieu d'un achat. La licence Windows 10 ne fait donc pas partie du crédit demandé par la proposition, mais sera achetée via le budget de fonctionnement de la DSIC, sans augmentation. Le déploiement s'effectuera en dix-huit mois, sur un mode de remplacement, ce déploiement ne pouvant pas être automatisé sans risquer

Proposition: système d'exploitation des postes de travail informatiques
de l'administration municipale

d'importantes perturbations. Il sera fait appel à des prestataires externes, vu l'importance du temps de travail nécessaire. Dès que la Ville sera passée à Windows 10, les mises à jour fonctionnelles se feront annuellement, rendant inutiles de prochains changements de licences.

Pour la gestion de la sécurité, les patches de sécurité seront déployés par une plateforme appelée «SCCM». La Ville devra souscrire au support étendu pendant un an et demi afin d'assurer une sécurité maximale pendant la transition.

Quant à la gestion des applications, certaines d'entre elles devront être rachetées, dont une partie avec le budget de fonctionnement de la DSIC. La plateforme de déploiement applicatif automatique sera également remplacée par la plateforme «SCCM», permettant ainsi plus de coordination entre applications et patches.

M. Royston revient sur la question de l'Open Source; certaines villes européennes, comme Barcelone, adoptent une politique pro-Open Source, pour promouvoir la démocratie participative à l'échelon municipal. Or, suite à une rencontre avec le responsable informatique de cette ville, il a pu constater qu'il valait mieux limiter la politique Open Source de la Ville au parc applicatif métier, comme c'est déjà pratiqué à l'Etat. Si la Ville se mettait à l'Open Source, il lui faudrait remplacer tous ses outils de gestion, former les équipes de la DSIC, reformer les utilisateurs, faire des études approfondies, etc. Les risques sont plus nombreux que les avantages avec la mise en place d'une telle politique. La Ville utilisera donc Microsoft pour son logiciel d'exploitation et de l'Open Source pour son parc applicatif métier.

Concernant son financement, ce crédit d'investissement est composé de trois éléments: la mise à jour des logiciels par acquisition, la prestation externe d'ingénierie et les salaires de trois prestataires externes. Au total, un crédit de 1,5 million de francs est demandé. La souscription de 185 000 francs par an sera absorbée par le budget de fonctionnement de la DSIC pour 2020. Les pénalités de Windows 7 sont comprises dans cette demande de crédit. La stratégie de la DSIC sera d'accélérer cette procédure le plus possible pour en réduire les coûts.

Le président remercie M. Royston pour sa présentation et passe aux questions des commissaires.

Questions des commissaires

Un membre de la commission souhaite revenir sur les prestations externes, demande quel type de contrat sera passé avec ces trois prestataires externes et si cette tâche pourrait être, à terme, internalisée.

M. Royston répond qu'à l'avenir il n'y aura, en principe, plus de tels projets; en effet les mises à jour seront automatiques. A long terme, une équipe externe ne sera

Proposition: système d'exploitation des postes de travail informatiques
de l'administration municipale

donc plus nécessaire. Pour répondre à la première question, il rappelle que la DSIC a lancé en 2018 un appel d'offres en location de services (LSE). Chaque société devait se positionner avec un tarif journalier par lot, le projet étant partagé en quatorze lots. La DSIC a sélectionné les sociétés proposant les lots les moins chers.

Une commissaire aimerait savoir si la DSIC a déjà prévu les coûts induits par les pertes de compatibilité, notamment en cas de changements forcés dus à des mises à jour forcées.

M. Royston confirme que la DSIC a prévu de tels coûts. Des utilisateurs pilotes seront mobilisés pour détecter et faire remonter les problèmes au plus vite, permettant de déterminer la date précise du déploiement global.

Cette même commissaire se dit surprise par les formats utilisés, qui ne sont pas des formats ISO.

M. Royston lui rappelle que les services financiers, par exemple, ont toujours utilisé Excel, et qu'il leur serait difficile de s'en passer. La même commissaire note qu'il est plus facile en bureautique de migrer vers Open Source, mais comprend que dans les cas où Excel est utilisé, cela peut poser problème.

Un commissaire aimerait connaître le coût de l'achat de Windows 7.

M. Royston répond qu'étant à la Ville depuis moins d'un an, il n'a pas souvenir de coût, mais précise que le coût de la maintenance représentait environ 15% du prix d'achat. Il était donc intéressant de ne pas avoir souscrit à la maintenance. La question ne se posera plus, étant donné que la licence sera louée, mais le coût perpétuel est environ équivalent à six années de location.

Le même commissaire se demande si certaines machines pourront supporter ce changement.

M. Royston rappelle que dans le plan biennal des systèmes d'information et de communication (PSIC), une somme de 1 million de francs était dévolue au remplacement du matériel ne pouvant pas supporter la transition. En fait, très peu de postes ne seront pas compatibles, vu leur remplacement régulier.

Un commissaire aimerait savoir qui valide les modalités dans le choix d'acquisition ou de location des logiciels.

M. Royston explique que la DSIC fait son choix, mais que ce choix doit être validé par la magistrature ou le magistrat en charge. La validation a donc été faite par M^{me} Salerno, tandis que l'achat et l'appel d'offres sont effectués par la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), qui centralise les appels d'offres.

Ce commissaire lit en deuxième page de cette proposition que sans ces achats, la DSIC ne sera plus en mesure de faire fonctionner l'informatique dans certains

Proposition: système d'exploitation des postes de travail informatiques
de l'administration municipale

services. Ce commissaire constate que si le Conseil municipal ne vote pas cet objet, la Ville se retrouvera effectivement dans une situation compliquée, et se demande s'il ne s'agit pas là d'un manque d'anticipation. Un problème similaire s'était posé à la Gérance immobilière municipale (GIM) il y a peu.

M. Royston souligne qu'il s'agit de la conséquence du choix de ne pas souscrire à la maintenance de Windows 7 en 2010. Il ajoute qu'un calcul avait été fait à l'époque, et que la planification financière aurait effectivement dû prendre en compte ces éléments. Aujourd'hui, le passage à Windows 10 est une évidence, la plupart des sociétés et des collectivités publiques l'ayant déjà fait.

Ce commissaire se demande pourquoi ne pas embaucher directement six personnes, au lieu des trois prévues, afin de réduire les frais de pénalité.

M. Royston signale que la DSIC a préféré présenter le pire scénario dans cette proposition, mais qu'il essaiera d'accélérer le projet pour réduire les dépenses du budget de fonctionnement.

Une commissaire se demande si le fait d'acheter était un mauvais calcul dans ce contexte d'obsolescence programmée.

M. Royston pense qu'il y a dix ans, le calcul était favorable. Aujourd'hui, les coûts sont comparables, et, au vu de ce que la Ville paye, elle serait plutôt bénéficiaire. Il précise que la stratégie commerciale de Microsoft est de ne vendre en perpétuel que des licences pro, alors que les entreprises ne bénéficient des mises à jour que sous le mode souscription. Cette commissaire a cru comprendre que la Ville allait avoir à un moment le choix entre Windows 10 et Open Source, et aimerait avoir des précisions à ce sujet. M. Royston rappelle qu'Open Source concerne des logiciels libres, mis gratuitement à disposition, aussi appelés Linux.

Une commissaire intervient pour préciser que certains de ces systèmes sont payants, mais que le code source est public et connu, ce qui peut permettre de le modifier. Si le fabricant vient à disparaître, des développements et des corrections sont toujours possibles, mais cela implique que le développement n'est pas effectué par des entreprises.

Une commissaire demande pourquoi l'administration a choisi Windows et non pas IOS.

M. Royston signale que le choix de Windows est un choix très commun pour les entreprises et les collectivités publiques, les applications étant plus nombreuses et la compatibilité plus grande.

Un commissaire rappelle que les Verts reprochent surtout à la DSIC son manque de planification. Le service arrive souvent avec des demandes de dernière minute et une partie du parc informatique présente des problèmes de compatibilités, en

Proposition: système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale

raison d'un manque de standardisation. Il aimerait savoir si la DSIC présentera un jour une vraie stratégie informatique, allant au-delà de la durée d'une législature.

M. Royston note que la DSIC tente de standardiser au maximum, en achetant uniquement chez HP, et en limitant le nombre de modèles. Il n'y a par exemple que trois modèles différents d'ordinateurs portables. Les équipements sont donc standardisés autant que possible. La DSIC est effectivement gênée de demander des crédits tardivement et en urgence, mais elle commence à travailler sur une stratégie globale dans ce domaine qu'elle viendra prochainement présenter à cette commission. Quatre grands axes seront définis, en essayant de mettre en place des programmes les plus lisibles possible pour des non-informaticiens.

Un commissaire souhaite savoir pourquoi les coûts d'externalisation sont prévus à la hausse en 2021. Il remarque que ces personnes seront là pour soutenir les collaboratrices et collaborateurs dans cette transition; ne serait-il pas possible de trouver les ressources au sein de la DSIC?

M. Royston l'informe que le déploiement massif devrait commencer en juin 2020, pour se terminer fin 2021, ce qui justifie cette hausse. Il précise que trois collaborateurs-trices internes et trois collaborateurs-trices externes seront dévolus à cette tâche, sachant que cette transition viendra s'ajouter au travail courant et que la DSIC ne dispose pas de personnes disponibles à plein temps pour s'occuper de cette transition. D'autre part, la vision politique du Conseil administratif dans ce domaine ne se dirige pas vers une externalisation.

Un commissaire souhaite savoir combien de temps s'écoule entre l'élaboration d'une telle proposition et le déblocage des crédits.

M. Royston l'estime à environ six mois dans le meilleur des cas, mais tout dépend des différents acteurs de la chaîne. La DSIC a commencé à préparer cette proposition au mois de mai. Mais, une fois votée, la somme nécessaire à la réalisation de la proposition est disponible immédiatement.

Le président remercie M. Royston pour sa présentation et ses réponses et le libère.

Discussion et vote

Aucune audition supplémentaire n'étant demandée, le président donne la parole aux commissaires pour les prises de position.

Un commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe estime indispensable de soutenir cette proposition face aux délais et à la difficulté de changer de système facilement. Ce changement permettra une maintenance facilitée et plus de sécurité sur les postes informatiques de la Ville.

Proposition: système d'exploitation des postes de travail informatiques
de l'administration municipale

Un commissaire du Parti socialiste constate que les explications données ce soir sont claires et limpides. Il est effectivement temps de sortir du système dans lequel la Ville est implantée. Le Parti socialiste regrette un manque de planification, et trouve qu'il serait intéressant que la DSIC se penche sur cette question de façon plus approfondie. Son groupe soutiendra cette proposition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois exprime son avis personnel, et rappelle que ce n'est pas la première fois que la commission se trouve face à des demandes de dernière minute, pour des montants importants. La Ville va payer ce manque de vision sur le long terme et c'est pourquoi il s'abstiendra.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense que la Ville doit effectivement suivre les évolutions du système Microsoft, ne serait-ce que pour améliorer le travail des fonctionnaires. Les économies faites lors de l'achat de Windows 7 seront utiles pour financer cette transition. Son groupe soutiendra cette proposition.

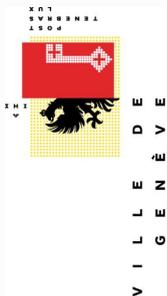
Un commissaire des Verts regrette qu'un tel projet ne soit pas compatible avec l'urgence climatique, mais annonce que son groupe soutiendra malgré tout ce projet. Les Verts demandent également qu'une vraie stratégie soit mise en place sur le long terme, et non pas uniquement sur une législature.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce que son groupe soutiendra cette demande, en rejoignant les remarques faites précédemment sur le manque de vision à long terme.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son groupe soutiendra la proposition, tout en regrettant le manque d'anticipation et le délai extrêmement court imposé à la commission.

Par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (MCG), la proposition PR-1378 est acceptée.

Annexe: présentation Powerpoint de la proposition



DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU
LOGEMENT

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION (DSIC)

Windows 10 – PR-1378

Présentation à la CSDOMIC

Tom Royston – 12.12.2019



Rappel de la vision pour la transition numérique

<p>Pilotage</p> <p>La Ville de Genève investit de manière sélective dans un programme numérique qui améliore la qualité des interactions citoyennes et l'efficacité de l'administration</p>	<p>e-Genève</p> <p>La Ville de Genève multiplie les prestations en ligne et les services innovants</p>	<p>e-Administration</p> <p>La Ville de Genève automatise ses processus et dématérialise ses supports</p>	<p>Collaboration numérique</p> <p>La Ville de Genève offre à ses employé-e-s et au Conseil municipal un cadre de travail numérique favorisant la collaboration et la mobilité</p>
			<p>Système d'information</p>

Une utilisation pertinente des technologies permet à la DSIC de gérer un système d'information efficient, flexible et sécurisé

Proposition: système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale

Positionnement stratégique

4 portefeuilles	9 programmes
e-Genève	<p>P1 Etendre les prestations en ligne: sites internet, démarches en ligne (billetterie, réservations, autorisations), collections en ligne</p> <p>P2 Proposer des innovations: applications mobiles, chatbot, bâtiments intelligents, plateforme participatives</p>
e-Administration	<p>P3 Standardiser les processus transverses: renouvellement ERP, dématérialisation des factures, planificateur, portail RH et SIRH, gestion des contrats et dossiers</p> <p>P4 Répondre aux besoins spécifiques: BMU-SIGB, GIM-Quorum, SPF-Anubis, SEP-GEDO, MHN-Specify, APM- accès système Cantonal, SIS</p> <p>P5 Valoriser les données de l'administration: applications géomatiques (CG2), tableaux de bord (BI) et échange d'informations (Ex: Botalista)</p>
Collaboration numérique	<p>P6 Moderniser la place de travail : RPPi, W10, Office 2016, remplacement Lotus Notes, dématérialisation des séances CM/CA (Synapps), courrier et archivage numérique (GED)</p>
Socle DSIC	<p>P7 Faire évoluer l'infrastructure: architecture hybride Cloud, ouverture du réseau aux partenaires externes, support 24/7 et autonomisation des SIS</p> <p>P8 Renforcer la sécurité de l'information: politique de sécurité, gestion des accès et logs, tableau de bord, mise en place du «centre opérationnel»</p> <p>P9 Promouvoir une DSIC efficiente: assainir le système d'information, adapter les processus et l'organisation</p>



Axes d'analyses

Gestion du parc informatique:

- Fournir à nos utilisateurs des équipements qui fonctionnent et sont à supportées par le constructeur

Gestion de la sécurité:

- Protéger les équipements et notre réseau des menaces externes

Gestion des applications:

- proposer à nos utilisateurs des applications qui répondent à leurs besoins et sont supportées par l'éditeur

Situation actuelle

Gestion du parc informatique:

- **4213 machines** (3451 PC, 762 laptops) déployés dans les services
- **Renouvelés tous les 5 à 8 ans, financés par les PSIC**
- En majorité encore sous Windows7
- Acheté en 2010 sans contrat de maintenance

Gestion de la sécurité:

- **Patches de sécurité: toutes les 2 semaines** depuis une plateforme centrale (WSUS)
- **Anti-virus:** mise à jour **quotidienne** des définitions (Mc Afee)
- **Surveillance:** agent déployé sur tous les postes (NextThink)

Gestion des applications:

- Plus de **200 applications métiers** déployés sous W7
- Automatiquement depuis plateforme de déploiement centrale (ZenWorks)

Problématique

Gestion du parc informatique:

- **Approvisionnement:** les nouvelles machines ne sont pas compatibles Windows7
- **Licences:** nous ne disposons pas de licences Windows10

Gestion de la sécurité:

- **Support:** fin de support W7 au 31/12/19 -> plus de patches gratuits
- **Support étendu payant** dès 01/01/2020:
- 50 CHF par PC pour 2020
- 100 CHF par PC pour 2021

Gestion des applications:

- **Obsolescence:** les versions les plus récentes de certaines applications ne sont plus supportées sous W7
- **Compatibilité:** certaines de nos applications existantes de sont pas compatibles W10

Solution

Parc informatique:

- **Achat de 3280 licences Windows10** en mode user souscription (820 Edu, 2460 Gov)
- **Déploiement sur 18 mois** pour réduire les couts de support étendu
- **Avec l'aide de prestataires externes** (en mode remplacement)
- Mise à jour fonctionnelle majeure 1x par an (dernier upgrade)

Gestion de la sécurité:

- Déploiement du patching avec une nouvelle plateforme de gestion (SCCM remplaçant WSUS)
- Support étendu en 2020 et ½ de 2021 pour réduire la vulnérabilité des machines Windows7 le temps de finir la migration

Gestion des applications:

- Montée en version des applications non compatibles W10
- Nécessitant un rachat si hors maintenance
- Déploiement automatique avec SCCM (remplaçant Zenworks)

Présentation PR W10 à la CSDOMIC

Alternative Open Source ?

Exemple des autres villes

- **Barcelone**: politique open source affichée mais Windows et Office pour la bureautique
- **Etat de Genève**: Windows et Office pour la bureautique
- **Munich**: vient d'annoncer la migration de LiMux à W10

Impact gestion du parc

- **Remplacement des outils de gestion** et formation des équipes DSIC
- **Formation des 3280 utilisateurs** dont une majorité de non-digitaux natifs
- **Complexité de migration** -> étude approfondie, délais, couts et risques d'interruptions de service

Impact gestion des applications

- **Compatibilité** de certaines applications principales comme SAP
- Impliquant un besoin de garder **certains postes sous Windows**
- Engendrant un **surcout lié à un parc hétérogène**
- **Compatibilité des documents existants** avec LibreOffice

Présentation PR W10 à la CSDOMIC



Finances

Crédit d'investissement

Objets	Coûts (CHF) Année 2020	Coûts (CHF) Année 2021	Coûts (CHF) Année 2022	Coûts totaux (CHF)
Mise à jour logiciels (par acquisition)	120'000	120'000	120'000	360'000
Prestations externes d'engineering (concept et technique)	140'000	100'000	0	240'000
Prestations externes d'aide au déploiement	385'000	515'000	0	900'000
Total de la proposition de crédit	645'000	735'000	120'000	1'500'000

Impact budget de fonctionnement (inclus dans le budget DSIC 2020)

Objets	Coûts (CHF) Année 2020	Coûts (CHF) Année 2021	Coûts (CHF) Année 2022
Licences Windows 10	185'000	185'000	185'000
Support étendu Windows 7	175'000	260'000*	0
Mise à jour logiciels (par location)	60'000	60'000	60'000
Total budget fonctionnement	420'000	505'000	245'000

PRESENTATION DE LA PARTIE DSIC

* = Support étendu pourrait être réduit si on accélère le déploiement

Proposition: système d'exploitation des postes de travail informatiques
de l'administration municipale

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (EàG). Cette proposition qui nous est arrivée au mois de décembre, nous l'avons étudiée en une séance. Nous avons rapidement compris, avec les explications de M. Royston, l'importance pour toute l'administration municipale de passer à Windows 10, afin que les gens soient sur la même longueur d'onde. C'est un problème de compatibilité, de sécurité; il s'agit que les employés puissent travailler correctement avec les programmes dont ils ont besoin. La commission a adopté cette proposition à une large majorité lors de la même séance.

Premier débat

M. Pascal Altenbach (UDC). La Ville doit effectivement suivre les évolutions du système Microsoft, ne serait-ce que pour améliorer le travail des fonctionnaires, c'est très important. Ils doivent avoir du matériel très adapté et *up to date*, en bon français. Les économies réalisées lors de l'achat de Windows 7 seront utiles pour financer cette transition à Windows 10. Attendre ne serait pas raisonnable, même si on doit encore changer du matériel. Ce n'est pas extraordinaire, en effet, du point de vue de l'écologie, mais on doit avoir du matériel efficace pour les fonctionnaires. L'Union démocratique du centre soutient évidemment cette proposition.

M^{me} Annick Ecuyer (EàG). Pour des raisons techniques, parce qu'on a fait le choix d'utiliser les produits Microsoft ou Windows, il est absolument indispensable de faire cette transition de matériel et de logiciels. C'est important de maintenir la sécurité et donc d'avoir quelque chose à jour, étant donné qu'il n'y aura plus du tout de support pour les systèmes actuellement installés.

Par contre, le problème, c'est ce choix politique d'utiliser des systèmes non libres, d'utiliser des systèmes propriétaires comme Windows, comme les produits Microsoft. Ça reste un choix politique qui a des conséquences, car il nous lie entièrement à une entreprise privée spécifique. Cela, c'est quelque chose qui devrait être débattu. Je vous invite donc, en tant que membre du Parti du travail et d'Ensemble à gauche, à soutenir ce texte, avec le bémol qu'il sera quand même nécessaire d'avoir une réflexion de fond sur l'usage des logiciels libres.

M. Ulrich Jotterand (S). Je ne vais pas répéter ce que les préopinants ont déjà dit. Je dirai simplement que les explications données par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) étaient complètes et claires, ce qui explique le vote largement positif de la commission, malgré l'abstention du Mouvement citoyens genevois. Nous, socialistes, avons cependant souhaité que ce type d'opération soit à l'avenir mieux planifié.

Proposition: système d'exploitation des postes de travail informatiques
de l'administration municipale

Il faut également souligner que les enjeux financiers ont été très bien présentés. Ils sont le résultat d'une analyse du département qui a conduit à opter pour des licences en mode «utilisateur» plutôt qu'en mode «équipement». Le choix qui a été retenu, pour Windows 10, est ce qui permettra de réaliser des économies substantielles.

Qui s'intéresse aux finances de la Ville ou a pris la peine de lire la proposition et le rapport pourra voir qu'une fois de plus, sur un objet qui n'est pas d'une dimension importante mais qui n'est pas négligeable non plus, la gestion financière, sous l'autorité de Sandrine Salerno, est prudente mais pas timorée; en d'autres mots, elle est tout simplement remarquable, malgré que nombre d'oiseaux de mauvais augure – on peut le rappeler puisqu'on arrive à la fin de la législature – aient prédit les pires catastrophes à la Ville ces dernières années. Malgré les mauvaises querelles et certaines balivernes, les faits, vous le savez, c'est que l'analyse de l'Institut de hautes études en administration publique parue dans la revue *PME Magazine* fait de Genève la deuxième ville la mieux gérée de Suisse après Coire, et cela depuis plusieurs années. C'est à Sandrine Salerno qu'on le doit, une socialiste.

Les socialistes soutiendront donc évidemment cette proposition, mais avant de vous laisser la parole j'aimerais revenir très brièvement sur les propos désobligeants – vous les avez tous et toutes entendus – qui ont été tenus à mon égard par un conseiller municipal qui confond malheureusement débattre et quereller et qui confond aussi argument et insulte. Mais ce n'est pas étonnant de la part de celui qui osé comparer les excès d'une manifestation à Genève avec la Nuit de cristal. On voit là des connaissances historiques absolument improbables, tout autant que les connaissances médicales qui ont soutenu les propos qu'il a tenus hier soir à mon égard et qui marquent aussi – c'est peut-être le plus important – un profond mépris envers les personnes qui souffrent de cette maladie terrible qu'est le syndrome de Gilles de la Tourette. Je pense que le philosophe Renan devait songer à des situations équivalentes, je conclurai par là, lorsqu'il a écrit que la bêtise humaine est la seule chose qui donne une idée de l'infini. (*Applaudissements.*)

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames les conseillères et conseillers municipaux, les Vertes vont amener comme d'habitude un petit bémol à cette discussion, comme ce fut le cas pour le débat sur «smart city» ou, à de nombreuses autres reprises, pour le vote des crédits de renouvellement de matériel informatique.

En effet, comme vous le savez, le mode de souscription et la politique de vente de Microsoft relatifs à la location de licences posent de vrais problèmes de dépendance. Ça pose également des questions de coûts qui nous semblent devoir en tout cas imposer à la DSIC elle-même une réflexion à plus long terme

Proposition: système d'exploitation des postes de travail informatiques
de l'administration municipale

en faveur de l'achat de ces programmes plutôt que d'opter pour de la location de licences annuelles.

Nous l'avons déjà dit lors des différentes discussions afférentes au renouvellement du parc informatique de la Ville, et sans vouloir remettre en cause les compétences du personnel de la DSIC, les Vertes insistent encore et toujours sur le manque de planification et de politique d'achat responsable émanant de ce service, qui arrive malheureusement souvent devant ce plénum avec des demandes extrabudgétaires de dernière minute.

En effet, une partie du parc informatique présente toujours des problèmes de compatibilité en raison d'un manque de standardisation. Nous insisterons donc, lors de la prochaine législature, sur le besoin qu'il y a pour la DSIC de proposer une vraie stratégie informatique qui comprenne du matériel et des programmes pouvant tenir au-delà de la durée d'une simple législature. Nul besoin de rappeler évidemment qu'il y va de l'urgence climatique et de la lutte contre l'obsolescence programmée du matériel électronique de notre administration. Malgré ce bémol, les Vertes vous invitent à accepter cette proposition.

M. John Rossi (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans cette proposition on nous demande un crédit de 1,5 million de francs pour la mise à jour du système d'exploitation des postes informatiques de l'administration communale. Il faut savoir que notre administration possède plus de 4200 machines dont la majorité tournent depuis 2010 sur Windows 7. Cette version de Windows n'est plus supportée par Microsoft depuis l'an passé. Des mises à jour de sécurité et correctifs pourront être effectués jusqu'en 2023, mais ils seront payants.

Trois mille sept cents postes devront migrer vers la version 10 de Windows d'ici à décembre 2021, avec des prestataires externes. Sans cette aide, la DSIC serait amenée à rallonger cette période de transition. Si nous n'acceptons pas ce crédit et que la migration ne peut se faire, la DSIC ne sera pas en mesure de faire fonctionner les logiciels informatiques dans certains services, ce qui provoquera des interruptions pour les usagers. Nous ne pouvons bien entendu pas nous le permettre. Le groupe libéral-radical soutiendra cette proposition tout en regrettant le manque d'anticipation et le délai extrêmement court qui a été imposé à la commission pour traiter cet objet.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Je vais faire très court parce que tout a déjà été dit. Le Parti démocrate-chrétien soutiendra cette demande faite par le département de M. Royston. (*Ndlr: La DSIC fait partie du département des finances et du logement.*) J'aimerais vous signaler que ce montant de 1,5 million de francs

Proposition: système d'exploitation des postes de travail informatiques
de l'administration municipale

est nécessaire en ce moment, car c'est évidemment une opération qui ne se fait pas souvent. Ce qui était reproché, c'était le manque de vision à long terme, mais on ne peut pas reprocher ça à la DSIC, qui est en train de s'organiser et de complètement se réorganiser. Le Parti démocrate-chrétien soutient cette proposition.

La présidente. Merci, Monsieur von Arx. Le service de la DSIC n'est pas le département. Juste pour rappel... La parole est à M. Thomas Zogg.

M. Thomas Zogg (MCG). Je vous remercie, Madame la présidente. Permettez-moi tout d'abord de déplorer votre manque de réaction après que j'ai été mis en cause par le préopinant du Parti socialiste, M. Jotterand. Je crois me souvenir que vous m'avez interrompu hier lorsque j'ai commencé à lui répondre tout simplement. Or, présentement, vous n'avez pas réagi, ne serait-ce que par un seul mot, bien qu'il m'ait mis en cause. Alors je vais lui répondre, Madame la présidente, et je vous prie de lui transmettre les propos suivants.

Encore une fois, les propos de M. Jotterand qui, j'en suis persuadé, mais encore plus qu'hier soir, ne seront pas...

La présidente. Monsieur Zogg, je vous l'ai déjà dit hier soir, je vous ai interpellé, l'affaire est close... L'affaire est close!

M. Thomas Zogg. Non mais, écoutez, là il remet une couche et vous ne l'interrompez pas! (*Exclamations.*)

La présidente. L'affaire est close, Monsieur Zogg... Hier soir, vous l'avez mis en cause, c'est bon!

M. Thomas Zogg. Il faut en finir avec le deux poids, deux mesures, Madame la présidente!

La présidente. Monsieur Zogg... (*Exclamations.*)

M. Thomas Zogg. Puisque vous n'avez pas réagi, eh bien permettez-moi de réagir avant de m'exprimer sur la proposition.

Proposition: système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale

La présidente. Non, vous vous exprimez sur la proposition, s'il vous plaît, Monsieur Zogg! (*Le bureau coupe le micro de M. Zogg. Discussions.*) Vous voulez bien parler de la proposition, Monsieur Zogg, s'il vous plaît? (*Discussions.*) Vous parlez de la proposition, Monsieur Zogg, et on vous remet le micro? (*Brouhaha.*) Désolée, je décide que cette affaire est close. Nous passons au vote. (*Exclamations.*) Non, je suis désolée, ce n'est pas admissible, Monsieur le conseiller municipal, je suis désolée. Hier soir, j'ai déjà repris M. Zogg. Quand il a parlé d'un conseiller municipal atteint du syndrome de Gilles de la Tourette, M. Jotterand n'a pas répondu, d'accord?, et il profite aujourd'hui de lui répondre. Donc maintenant j'estime que l'affaire est close, et *basta!* Monsieur Zogg, vous parlez de la proposition PR-1378, s'il vous plaît! Voilà, je vous entends... On vous écoute pour la position du Mouvement citoyens genevois, Monsieur Zogg. (*Remarque de M. Zogg. Le micro de M. Zogg est réactivé.*)

M. Thomas Zogg. Simplement pour dire que j'ai quand même le droit de m'exprimer ici, je suis élu comme d'autres personnes. Certains propos qui sont tenus seraient plus adéquats, je crois, si ceux qui les tenaient étaient allongés sur un fauteuil avec une personne qui prend des notes... (*Exclamations.*)

La présidente. Mais arrêtez!

M. Thomas Zogg. Je crois que ce serait beaucoup plus adéquat.

La présidente. Ne rallumez pas les choses! Ça suffit! On vous coupe le micro et on passe au vote. Ça suffit!

M. Thomas Zogg. Maintenant, sur la position du Mouvement citoyens genevois... Je n'en dirai pas plus puisqu'on subit une forme de terrorisme intellectuel de la part de certains gauchistes ici...

La présidente. Non, non, ça suffit, ça suffit, Monsieur Zogg.

M. Thomas Zogg. J'en ai terminé pour aujourd'hui.

La présidente. N'en rajoutez pas...

Proposition: système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale

M. Thomas Zogg. Je vais m'exprimer sur la proposition du Conseil administratif... Le Mouvement citoyens genevois a refusé de soutenir cette proposition en commission parce qu'on se retrouve une fois de plus, et nous le déplorons, devant le fait accompli. Ce n'est pas la première fois qu'en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication nous voyons des propositions pour de gros montants. La dernière fois, c'était 500 000 francs pour le scannage des dossiers de la Gérance immobilière municipale. Cette fois-ci, c'est 1,5 million de francs, faute de quoi l'administration cessera de fonctionner. Au niveau de l'informatique, ce n'est pas possible d'aller dans ce sens, mais c'était quand même difficile pour nous de soutenir ce projet, car ça aurait voulu dire que nous soutenions aussi le manque de planification à la base du projet.

Parce que si on en est là aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, à devoir voter cette somme complémentaire, c'est parce qu'à un moment donné quelque chose n'a pas forcément été fait de telle sorte qu'on puisse anticiper la situation, notamment le passage à Windows 10, qui est nécessaire. Des choix ont été faits à l'époque, et ces choix-là nous ont hélas menés aujourd'hui à devoir payer cette somme. Nous n'acceptons pas forcément de soutenir cela, et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus en commission, en tout cas les deux membres du Mouvement citoyens genevois. Aujourd'hui, notre caucus a décidé de soutenir ce crédit, mais en ce qui me concerne, à titre personnel, je maintiendrai la décision que j'ai prise en commission, et je l'assume.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (58 oui et 2 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Pétition: macaron d'utilisation des parkings des écoles en ville de Genève

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné à la mise à jour du système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 2021 à 2025.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

La présidente. Nous passons maintenant aux rapports sur les pétitions.

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 13 novembre 2018: «Il ne suffit pas de supprimer les parkings des écoles ou de quintupler les tarifs pour favoriser la mobilité douce!» (P-395 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

La pétition P-395 a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du 13 novembre 2018. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier, les 25 février et 11 mars 2019. Les notes de séances ont été prises par M. Jairo Jimenay, que nous remercions pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ «Mémorial 176^e année»: Commission, 3313.

Séance du 25 février 2019

Audition de M. Olivier Baud, représentant de la Société pédagogique genevoise, accompagné de M^{me} Carine Roberts, collaboratrice

M. Baud explique que la pétition a été déclenchée par la manière cavalière dont la conseillère administrative a communiqué sa décision de quintupler le prix des places de parc: les enseignants se sont retrouvés devant le fait accompli, le jour de la rentrée. Ce changement a imposé des difficultés organisationnelles, car passer de 550 à 2500 francs est une charge supplémentaire conséquente. La Société pédagogique genevoise (SPG) se positionne en faveur de la mobilité douce, mais ne relève pas d'incitations la favorisant dans cette démarche.

Lorsque M. Baud enseignait aux Pâquis, dans les années nonante, le parking de l'école de la rue de Zurich a été supprimé au profit de l'extension du préau de l'école.

Malgré un choc pour les enseignants, le but était d'avoir plus d'espace pour les élèves, ce qui a rendu cette action compréhensible. Or, dans le cas de l'augmentation du prix, il ne semble pas y avoir d'augmentation de bien-être ou d'espace pour les élèves en plus d'engendrer une perte de revenu pour la Ville: seule une enseignante dans l'établissement des Franchises a pris le macaron de stationnement, tous les autres y ont renoncé. M. Baud reconnaît que des solutions alternatives existent, mais que la manière dont le changement a été introduit n'est pas acceptable, surtout qu'il n'y a pas de contrepartie visible pour promouvoir la mobilité douce. A titre d'exemple, il n'y a pas de possibilité pour attacher un vélo: les espaces prévus à cet effet étaient si mal conçus qu'ils ont été facilement démontés par des jeunes traînant dans le quartier.

La demande principale serait alors que la Ville fasse un geste pour favoriser la mobilité douce, comme participer à l'achat d'un abonnement TPG pour les enseignants, mettre à disposition des parkings pour vélos, avec bornes de rechargement pour vélos électriques et des macarons de stationnement pour des visiteurs, comme des remplaçants ou des intervenants.

M^{me} Roberts ajoute que d'autres enseignants, notamment pour les arts visuels, ne peuvent pas porter leur matériel sur un vélo ou dans les transports publics.

M. Baud précise que ses collègues ne prennent plus le macaron mais viennent tout de même en voiture: ils se lèvent plutôt, cherchent plus longtemps une place dans le quartier et prennent le risque d'être amendés pour mauvais stationnement, ce qui revient moins cher que 2500 francs annuels. Il ajoute qu'une partie des enseignants habitent loin, n'étant plus contraints d'habiter sur le canton où ils enseignent.

Pétition: macaron d'utilisation des parkings des écoles en ville de Genève

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir si les enseignants de la Ville de Genève ne se sentent pas privilégiés étant donné que pratiquement toutes les écoles ont des parkings privés mis à disposition, contrairement aux employés de la Ville. De plus, les tarifs demandés auparavant étaient insignifiants comparés à ceux usuellement demandés pour une place de parc. Il demande enfin s'il n'y a pas un risque, à force de faire des demandes concernant les parkings, que ces espaces disparaissent.

M. Baud répond qu'à sa connaissance, il y a une cinquantaine d'écoles dans la ville de Genève, sur lesquelles seules quinze ont des parkings. Les enseignants ne sont pas pour le maintien de tous les parkings mais souhaitent avoir une politique cohérente. D'abord les enseignants auraient dû avoir un délai avant la mise en place de l'augmentation du prix. Ensuite, il leur avait été annoncé que la somme devait être versée en une fois, avant que la Ville ne propose de régler la somme en trois fois.

Aussi, les places ne sont pas garanties aux enseignants: malgré l'achat d'un macaron, n'importe qui peut stationner sur les places proches des écoles. Enfin, il semble que le prix des macarons dans la ville est le plus élevé du canton.

M^{me} Roberts ne s'estime pas privilégiée, ayant des classes de 25 élèves, les enseignants ne peuvent pas se permettre d'être en retard.

Le commissaire note qu'il y a également eu une augmentation de prix pour tous les employés de la Ville, de manière tout aussi cavalière, et que des places de parc peuvent être louées dans le parking des écoles par des personnes externes.

Une commissaire souhaite savoir si la Ville peut mettre plus de macarons en vente qu'il n'y a de places de parc disponibles.

M. Baud répond affirmativement: la Ville n'a jamais défini un nombre de macarons disponibles, car certains enseignants ont des horaires de travail différents de leurs collègues alors que d'autres doivent enseigner dans plusieurs établissements.

Une commissaire demande s'il y a des places définies pour les enseignants dans le préau des écoles.

M. Baud répond négativement et précise que les places sont en dehors du préau.

Un commissaire demande si les auditionnés représentent les cinquante écoles mentionnées plus tôt.

M. Baud répond que la pétition a été signée par les enseignants qui avaient des places de parc et qui sont donc concernés par la modification du prix des macarons.

Pétition: macaron d'utilisation des parkings des écoles en ville de Genève

Le commissaire demande si, de l'appréciation des auditionnés, les parkings ont été oubliés dans la construction des écoles les plus récentes. M. Baud répond qu'à sa connaissance, il n'est pas prévu dans la construction des établissements scolaires d'avoir des parkings, contrairement aux piscines – qui sont d'ailleurs en sous-nombre. De plus, la SPG ne souhaite pas forcément que les parents apportent leurs enfants en voiture. D'autres moyens devraient être favorisés, tels que pouvoir venir à vélo, à trottinette ou à pied.

Un commissaire demande si les raisons de la façon de faire ont été communiquées aux enseignants depuis la rentrée.

M. Baud répond que la SPG a écrit une lettre à M^{me} Alder le 4 septembre 2018, qui a répondu dans un courrier le 20 septembre. C'est dans cet intervalle que la pétition a été lancée, mais la réponse n'a pas incité à retirer la pétition. Car, même si le courrier précise que l'augmentation des tarifs se ferait au 1^{er} octobre, le macaron reste annuel et l'information a été communiquée à la dernière minute.

Le commissaire demande si les écoles ont des barrières qui délimitent les parkings.

M. Baud explique que dans le cas de l'école des Franchises, où un parking derrière l'école sert tous les jours dans le cadre de livraisons pour les cuisines scolaires et un centre de loisirs, une barrière a été mise en place en janvier 2019. De plus, il s'agit d'un système archaïque: une lourde barrière en métal, fermant mal et devant être ouverte et refermée à clef en sortant de son véhicule à chaque fois.

M^{me} Roberts explique qu'à l'école de Trembley, les parkings n'ont pas de barrières et se trouvent au bord de la route. Il n'y a pas de garantie de trouver une place disponible en arrivant le matin.

Le commissaire demande qui fait le contrôle de ces places.

M. Baud répond que ce sont des APM.

Il souhaite savoir à qui les macarons sont achetés.

M. Baud répond que la Ville les met en vente et en perçoit le prix d'achat.

Il demande, dans le cas des remplaçants, si une solution de secours existe quand des places ne sont pas disponibles.

M^{me} Roberts explique que non seulement il n'y a pas de solution de secours, mais qu'en plus des remplaçants, il y a également tous les intervenants qui peuvent se déplacer à l'aide d'un véhicule.

Il souhaite savoir qui sont ces intervenants dans les écoles.

M^{me} Roberts liste les intervenants du SSEJ, des intervenants de tout ce qui touche à l'éducation digitale et internet, certains viennent enseigner la danse, il y

Pétition: macaron d'utilisation des parkings des écoles en ville de Genève

a des représentants de Terre des hommes, d'autres viennent pour sensibiliser au développement durable, etc.

Il demande si d'autres écoles ont des cantines, comme aux Franchises, ce qui nécessiterait également des places de parc pour des livraisons.

M. Baud explique que la cuisine à côté de l'école des Franchises ne travaille pas que pour une école, mais pour plusieurs, ce qui explique le besoin d'un parking pour ces cuisines.

Une commissaire souhaite savoir si les quinze écoles qui possèdent un parking attirent plus les enseignants.

M^{me} Roberts pense que cela joue un rôle.

M. Baud explique que l'augmentation des tarifs incite des enseignants à chercher des postes dans d'autres établissements. M^{me} Roberts ajoute que de devoir quitter un établissement, après y avoir passé du temps et tissé des liens, peut être difficile.

Une commissaire demande si les macarons vendus aux enseignants permettent de se parquer proche de toutes les écoles où ils enseignent, contrairement aux macarons habituellement vendus aux particuliers.

M. Baud explique que tel était le but à l'origine mais que, suite à l'installation de barrières, pratique qui se répand, les macarons ne permettent plus de se parquer sur les parkings de toutes les écoles. Il propose de demander à la conseillère administrative quel est le différentiel de revenu des parkings découlant de l'augmentation du prix des macarons.

La présidente demande quelle est la pratique pour les autres collaborateurs de la Ville de Genève pour l'achat d'un abonnement TPG.

M. Baud répond que tous les fonctionnaires de l'Etat peuvent faire une demande de 80 francs par personne. Il estime que la Ville pourrait faire un geste supplémentaire pour les enseignants.

Discussion

Un commissaire trouve que la Ville de Genève est très cavalière dans sa manière de gérer ses affaires et propose d'auditionner M^{me} Alder à ce sujet. Il insiste sur le fait que les montants demandés ne seront pas le sujet de l'audition, mais bien la façon dont les changements sont annoncés.

Les commissaires abondent dans le sens de la proposition du commissaire et acceptent l'audition par 12 oui (2 EàG, 3 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Séance du 11 mars 2019

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du DCSS, et de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles

M^{me} Alder commence par expliquer que, sur cinquante-trois écoles, quinze disposent de places de stationnement et que proposer de telles places aux enseignants n'est pas une obligation. Jusqu'à l'année scolaire 2018-2019, le prix du macaron était de 550 francs. Il est à présent de 2500 francs et peut être réglé en trois fois.

Fin mai 2018, la Ville a adopté un règlement régissant l'attribution des places de stationnement sur son domaine privé, afin de définir les conditions d'attribution de ces places aux collaboratrices et collaborateurs. Les enseignants-e-s étaient exclu-e-s de ce règlement.

La commission du personnel de la Ville avait réagi à ce nouveau règlement, notamment en relevant des inégalités, entre le personnel de la Ville et celui du Canton, les enseignants pouvant notamment profiter d'une place sur la propriété de la Ville à moindre coût.

Pour cette raison, en août 2018, le département de M^{me} Alder a adopté une nouvelle directive pour traiter de manière identique les usagers des établissements scolaires et les collaborateurs de la Ville de Genève. Le Service des écoles est chargé de l'application de cette directive et vend les macarons aux personnes souhaitant disposer d'une place de stationnement. Ce même service en a profité pour aménager légèrement certains parkings par l'ajout de bornes, de barrières et de délimitations au sol.

La directive a été adoptée tardivement, ce qui explique que les enseignants ont été informés tardivement également de l'application de ces nouveaux tarifs au 1^{er} octobre. La SPG a réagi en contestant l'augmentation du prix des macarons et en critiquant le délai d'information. En guise de compensation, il a été offert d'acheter un macaron ne couvrant que la période hivernale, de novembre à mars, en plus de la possibilité d'acheter un demi-macaron, à moitié prix, pour ceux travaillant à mi-temps. Au jour de l'audition, soixante-deux places sont louées.

A moyen terme, le but est de redonner ces espaces à la communauté scolaire au sens large, par exemple en les aménageant en surface de jeux pour les enfants ou en agrandissant les préaux. M^{me} Alder rappelle en guise de conclusion qu'il y a une inégalité entre les écoles qui possèdent des places de stationnement et celles qui n'en possèdent pas.

Pétition: macaron d'utilisation des parkings des écoles en ville de Genève

Questions des commissaires

Une commissaire se souvient que lors de l'audition, la SPG avait soulevé deux problèmes: le fait de payer pour une place et de n'en trouver aucune ainsi que le souci qu'ont les personnes, enseignants et intervenants, venant avec du matériel.

M^{me} Widmer explique que la question du matériel est souvent mise en avant par les enseignants qui ont une place de parc, alors que dans les écoles sans parking le problème n'est pas soulevé. Aussi, l'ancien règlement n'imposait pas de garantir une place lors de l'achat d'un macaron. Par contre, suite à l'augmentation du prix, Mme Widmer estime anormal de ne pas avoir de place, d'où les aménagements mis en place.

Un commissaire rappelle que les enseignants se plaignaient du caractère tardif de l'information donnée à propos du changement du prix du macaron.

M^{me} Widmer explique que le règlement a été adopté par la Ville fin mai et il avait été décidé que les enseignants ne seraient pas pris en compte dans les discussions. Suite à l'intervention de la commission du personnel de la Ville, il y a eu la volonté de les inclure, ce qui a créé des va-et-vient entre plusieurs positions. M^{me} Widmer trouve regrettable que les enseignants n'aient pas été prévenus plus tôt. En conséquence, ils ont eu la possibilité de payer le macaron à partir du mois d'octobre, de le régler en trois fois et de ne prendre que le macaron hivernal.

Le commissaire demande s'il n'y a pas la possibilité de payer en six ou douze fois.

M^{me} Widmer explique qu'il y a eu un alignement sur le règlement de la Ville pour définir les modalités de paiements et que de payer en plusieurs fois, en fonction des préférences de chacun, soulèverait des problèmes de gestion administrative.

Il rappelle aussi que la commission a reçu des remarques sur l'état des barrières, qui sont archaïques et peu pratiques.

M^{me} Widmer répond que les barrières sont des installations très chères et que le budget ne permettait pas d'investir dans des installations plus modernes.

Un commissaire relève que les collaborateurs de la Ville ont l'autorisation d'habiter dans un cercle géographique très large et demande si les enseignants ont la même autorisation.

M^{me} Alder répond qu'ils ont également un périmètre autorisé, qui dépend des décisions de l'Etat. Elle ne sait pas si ce périmètre est de taille différente et propose de répondre ultérieurement.

Pétition: macaron d'utilisation des parkings des écoles en ville de Genève

La présidente demande quelles sont les propositions pour la suite des travaux.

Une commissaire propose de voter directement.

Prises de positions

Un commissaire socialiste annonce que son parti souligne la manière déplorable dont l'annonce a été faite aux intéressés. Au-delà de cela, payer la place de parc est normal et contribue à la promotion de la mobilité douce. Il propose de classer la pétition.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien propose également de classer la pétition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que dans les entreprises privées, le parking est à la disposition des employés. Il estime aussi que les enseignants sont suffisamment bien payés pour supporter le prix d'une place de parc. Cela étant, il trouve que le montant demandé est un peu élevé.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que le but est de réduire la circulation automobile. Malgré cela, la possibilité a été donnée aux fonctionnaires de la Ville d'habiter en dehors de la ville et même du canton. Il trouve un peu scabreux d'autoriser les gens à habiter loin pour ensuite augmenter le prix du stationnement. Cela étant, il ne doit pas y avoir de différence de traitement entre les enseignants et les collaborateurs de la Ville, raison pour laquelle il soutient le classement de la pétition.

La présidente annonce que le Parti libéral-radical votera aussi pour le classement de la pétition, car il n'y a pas de raison de soutenir une différence de traitement.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche rappelle que les enseignants ne sont pas employés par la Ville mais par le Canton. Elle se demande aussi si les écoles ne devraient pas avoir une place de parking pour ceux qui doivent amener du matériel. Le commissaire socialiste rappelle que beaucoup des enseignants travaillent à temps partiel et qu'à peine le tiers des écoles bénéficie d'un espace de stationnement.

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-395 est refusé à l'unanimité, soit par 11 non (1 EàG, 2 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG). La pétition est donc classée.

Annexe: pétition P-395

Pétition: macaron d'utilisation des parkings des écoles en ville de Genève



REÇU le

31 OCT. 2018

P-395

Monsieur
Eric BERTINAT
Président du Conseil municipal
de la Ville de Genève
p.a. Service du Conseil municipal
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 30 octobre 2018

Concerne : pétition parkings écoles Ville de Genève

Monsieur le président,
Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre notre pétition intitulée : « *Il ne suffit pas de supprimer les parkings des écoles ou de quintupler les tarifs pour favoriser la mobilité douce !* », adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève.

Cette pétition a été initiée par notre syndicat, au vu des protestations légitimes du corps enseignant concerné par les mesures prises par le service des écoles, sans aucune concertation ni annonce préalable. La méthode consistant à quintupler les tarifs des parkings des écoles et à mettre les enseignant.e.s devant le fait accompli à la rentrée scolaire, sans laisser l'occasion de s'organiser, est choquante.

Cette pétition a recueilli 178 signatures, que vous trouverez en annexe. Nous vous en souhaitons bonne réception et espérons un traitement rapide par la commission des pétitions de votre Conseil.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, cher Monsieur, nos respectueuses salutations.

Francesca Marchesini, présidente

- Annexes mentionnées

BD GEORGES-FAVON, 14
CP 5434 - 1211 GENÈVE 11
TÉL 022 329 26 60
SPG@SPG-SYNDICAT.CH
WWW.SPG-SYNDICAT.CH



**PÉTITION ADRESSÉE AU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE**

**IL NE SUFFIT PAS DE SUPPRIMER LES PARKINGS DES ÉCOLES
OU DE QUINTUPLER LES TARIFS POUR FAVORISER LA MOBILITÉ DOUCE !**

Nous, soussigné-e-s, avons appris lors de la rentrée scolaire 2018 que le prix du macaron pour avoir le droit d'utiliser les parkings des écoles en Ville de Genève était passé de 550.- francs à 2 500.- francs par an, sans aucun avertissement préalable. Cette mise devant le fait accompli, empêchant de fait le corps enseignant de prendre ses dispositions, n'est pas admissible, et relève d'une application inéquitable et désorganisée du règlement voulu par le service des écoles.

Ce nouveau tarif est en outre le plus élevé du canton, notamment au regard de la pratique en vigueur dans les cycles d'orientation (CO) et autres collèges de l'enseignement secondaire, alors que les enseignant-e-s primaires ont une rémunération inférieure à celle de leurs collègues du secondaire. La mobilité douce doit être encouragée mais tout le monde ne peut pas, du jour au lendemain, improviser ses déplacements avec les transports publics ou en vélo.

Nous demandons ainsi :

- Un délai de la mise en application de cette directive afin de permettre aux enseignant-e-s de prendre leurs dispositions dans de bonnes conditions ;
- Une prise en compte des spécificités de la profession (voltigeurs, matériel encombrant, MDAS, etc.) par la mise en place d'un groupe de pilotage auquel les associations professionnelles et syndicales participeraient ;
- La possibilité de s'acquitter de la facture mensuellement ou au moins trimestriellement ;
- La garantie de la place de parking puisque le prix du macaron s'approche de celui d'un parking privé ;
- La mise à disposition de macarons visiteurs ;
- La mise en place de mesures réellement incitatives telles que :
 - La construction systématique de parkings à vélos et scooters couverts et sécurisés, avec bornes de chargements pour les véhicules électriques ;
 - La prise en compte des frais d'acquisition d'un vélo et notamment d'un vélo électrique ;
 - Une contribution financière à l'abonnement annuel des transports publics (TPG-Unireso).

Prénom NOM	École	Signature

N

à la

Pétition: macaron d'utilisation des parkings des écoles en ville de Genève

M^{me} Fabienne Beaud, rapporteuse (PDC). La commission des pétitions a examiné cette pétition en date du 25 février 2019, avec l'audition des pétitionnaires. Ils nous ont expliqué qu'elle avait été déclenchée en raison de la manière cavalière dont la conseillère administrative avait communiqué sa décision de quintupler sans préavis le prix des places de parc, de 550 francs à 2500 francs.

Les pétitionnaires ont expliqué qu'ils comprenaient le souci de mobilité douce, mais qu'il était difficile pour les enseignants d'accepter une hausse aussi forte. Les pétitionnaires nous ont expliqué également qu'ils avaient envoyé un courrier à M^{me} Alder, par le biais de la Société pédagogique genevoise, et que la pétition avait été lancée dans l'intervalle parce que le Conseil administratif n'avait pas voulu revenir sur l'augmentation des places de parc.

Nous avons auditionné M^{me} Esther Alder en date du 11 mars 2019. Elle nous a expliqué que, sur 53 écoles, quinze disposent de places de stationnement, et que le fait de proposer de telles places aux enseignants n'était pas une obligation. Le prix du macaron, d'un montant de 550 francs, est passé à 2500 francs à la suite de l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement adopté par la Ville en mai 2018.

La commission du personnel de la Ville de Genève a réagi à ce nouveau règlement en relevant notamment des inégalités de traitement entre le personnel de la Ville et celui du Canton, puisque les enseignants étaient exclus du nouveau règlement, d'où la nouvelle directive adoptée en août 2018 par le département de M^{me} Esther Alder pour traiter de manière identique les usagers des établissements scolaires et les collaborateurs de la Ville de Genève. Le Service des écoles a été chargé d'appliquer ce règlement. Lors des prises de position, la commission des pétitions a adopté le classement de cette pétition à l'unanimité.

La présidente. Merci, Madame la rapporteuse. Personne ne souhaite prendre la parole...

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité (55 oui).

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 février 2019: «Pour la sauvegarde du jardin de la crèche Baud-Bovy» (P-397 A)¹.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 5 février 2019. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 18 mars et du 6 mai 2019, sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste M. Philippe Berger pour la qualité de ses notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe).

Séance du 18 mars 2019

Audition des pétitionnaires, M^{me} Teresa Tirlir et M. Lucas, parents de la crèche Espace de vie infantile (EVE) de Baud-Bovy

M. Lucas explique le projet de transformation de l'arsenal en dépôt cantonal des Archives présenterait en l'état actuel le désavantage d'impacter potentiellement la qualité de vie des enfants de la crèche. Il déclare que la pétition qu'ils ont lancée a précisément pour but d'éviter ces conséquences négatives, en interagissant avec les acteurs concernés avant qu'il ne soit trop tard.

M^{me} Tirlir ajoute que la crèche n'avait pas été informée des conséquences de ces travaux de réaménagement. Ceux-ci vont avoir un impact notable sur crèche, en particulier sur l'espace jardin. Ce terrain n'appartient pas à la crèche, mais à l'Etat qui le lui prête depuis vingt et un ans, il n'y a pas de moyen de s'opposer frontalement à cet empiètement. Elle indique que l'objectif des pétitionnaires est de veiller à ce qu'un espace extérieur acceptable sont rendu à la crèche à l'issue des travaux et qu'une solution de repli soit trouvée pendant la durée des travaux (trois ans et demi), afin de garantir la qualité de vie et le bien-être des 65 enfants. La pétition fait avancer l'idée d'un lieu extérieur pour les enfants chez les différents acteurs chargés du réaménagement de l'arsenal.

M. Lucas indique que l'idée de cette pétition est de susciter une consultation, et d'éviter la logique du fait accompli. Il dit sa volonté de garantir des conditions d'usage adéquates pour le futur, précisant qu'il souhaite que sa fille ait à subir le

¹ «Mémorial 176^e année»: Commission, 4710.

moins possible de nuisances liées aux travaux, de même que M^{me} Tirler dont les enfants n'iront plus à la crèche au moment du début des travaux. Il demande aux commissaires de les éclairer sur la procédure ayant cours lors des chantiers de ce type, et souhaite savoir s'il est normal que tous les acteurs concernés ne soient pas consultés dans la même phase de pré-projet. Il souhaite savoir comment il est désormais possible d'intégrer toutes les parties prenantes à la discussion.

Un commissaire demande s'ils ont eu des contacts établis avec des acteurs chargés de la réalisation de ce projet et, si oui, avec lesquels.

M^{me} Tirler répond qu'ils ne sont pas personnellement présents aux réunions ayant lieu autour du projet, mais qu'il leur a été transmis une partie des discussions. Ils ont pu néanmoins lors d'une réunion qui s'est tenue le 20 novembre 2018 rencontrer des archivistes, des architectes et des ingénieurs travaillant sur le dossier. Elle indique que l'architecte principal en charge du projet serait pour sa part a priori d'accord de laisser une partie de l'espace du jardin à l'usage de la crèche. Elle précise à ce titre sentir que des ouvertures deviennent possibles au fil du temps, mais qu'ils doivent chaque fois grignoter des petits bouts pour espérer atteindre pleinement les objectifs de la pétition afin de trouver une solution pérenne.

Le même commissaire demande s'ils ont bien connaissance que les travaux vont toucher la crèche.

M^{me} Tirler répond que oui et qu'au début le projet prévu ne tenait tout simplement pas compte de l'espace du jardin de la crèche.

M. Lucas ajoute qu'aujourd'hui on n'a pas encore de solution pour la période des travaux qui vont durer trois ans et demi. Il faudra être en mesure de trouver certaines salles qui en soient le plus éloigné. Il convient à être attentif à ce que tout se passe bien pendant les travaux.

Un commissaire dit sa surprise de constater que l'existence de la crèche n'a pas été prise en compte lors de la planification du chantier.

M^{me} Tirler indique qu'une petite affiche a simplement été placardée dans la crèche pour annoncer l'ouverture et la durée de ce chantier. La majorité des riverains n'était pas au courant jusqu'au lancement de cette pétition. Il est surprenant que l'Etat se saisisse d'une manière aussi cavalière d'un terrain prêté depuis vingt et un ans, elle se demande si de cette durée aussi longue ne découle pas une sorte de droit d'usage à respecter d'avantage.

Le même commissaire indique qu'il est riverain des travaux et qu'il n'en a pas été informé. Il demande s'ils ont également adressé leur pétition au Grand Conseil.

M^{me} Tirler répond que cette option est aussi sur la table, ils se concertent avec M. de Sainte-Marie, également parent d'un enfant dans cette crèche.

Le commissaire estime qu'il serait bon d'envoyer une copie de la pétition au secrétariat du Grand Conseil.

La présidente précise que, contrairement à ce qui se pratique en Ville de Genève, où toutes les pétitions déposées sont examinées par la commission des pétitions, la commission des pétitions du Grand Conseil ne reçoit pas toutes celles qui sont déposées.

M^{me} Tirlor relève que cette pétition de 2400 signatures (1500 la première semaine), et ayant fait l'objet d'un reportage sur Léman Bleu, il y aurait bien des chances qu'elle soit examinées par la commission des pétitions du Grand Conseil.

M. Lucas ajoute que M. de Sainte-Marie leur a déjà demandé de se tourner également vers le Canton. Il répète qu'ils ne sont pas opposé à l'installation des Archives cantonales sur les lieux de l'ancien arsenal, mais de faire en sorte que la crèche survive, et ce dans les meilleures conditions.

M^{me} Tirlor revient sur la genèse et constate que pour l'instant leur mobilisation a d'ores et déjà permis d'avoir un espace jardin plus important que celui prévu à disposition et ouvrir des pistes alternatives crédibles. Une proposition serait d'installer pendant la durée des travaux une partie de la crèche dans les locaux de l'Université passage Baud-Bovy. Il serait idéal de pouvoir préserver le jardin de la crèche.

Une commissaire demande si les pétitionnaires ont à l'heure actuelle des pistes pour substituer un autre espace.

M^{me} Tirlor répond qu'un espace délimité à 200 m², à proximité du 8-10 passage Baud-Bovy pourrait être une solution de remplacement pendant les travaux. L'alternative proposée est en bonne voie d'aboutir.

La même commissaire demande s'il existe un lieu particulier propre à la concertation, ou un cadre défini à la discussion entre les différents acteurs concernés.

M. Lucas répond qu'une séance avait été organisée en novembre passé mais il n'existe pour l'instant aucune plate-forme pour échanger.

Une commissaire indique aux pétitionnaires qu'un lien entre eux et M^{me} Alder pourrait être fait vu que son département est directement concerné. Elle souhaite savoir si la directrice de la crèche a fait remonter les informations problématiques directement à sa hiérarchie. Elle demande si le cabinet d'architectes est celui engagé par l'Etat.

M. Lucas confirme qu'il s'agit des architectes qui ont remportés le concours organisé par l'Etat. Il indique que pour la directrice de la crèche, sa position hiérarchique rend une prise de position compliquée.

La même commissaire demande si la directrice cautionne la démarche des pétitionnaires.

M^{me} Tirler répond par l'affirmative, déclarant qu'elle aurait voulu être présente à cette audition, mais sa position rend toute intervention publique délicate.

Un commissaire demande qui est le propriétaire de la crèche.

Une commissaire lui répond que le propriétaire doit être l'Etat, ou que celui-ci doit être copropriétaire avec l'Université.

Le commissaire demande qui s'occupe du paiement du loyer.

M^{me} Tirler répond que c'est la Ville.

La commissaire ajoute que les employés ont le statut d'employés de la Ville employés par une fondation.

Le commissaire souhaite savoir qui finance les travaux qui touchent le secteur.

La présidente répond que c'est l'Etat qui finance et est le maître d'ouvrage des opérations.

Le commissaire demande aux pétitionnaires s'ils sont certains d'être au bon endroit pour cette pétition ou, au vu de la situation, s'ils ne feraient pas mieux de l'envoyer au Grand Conseil.

M. Lucas répond que cette démarche va aussi être entreprise, mais estime essentiel que l'information circule entre les deux institutions, étant donné que des aménagements vont probablement aussi devoir être faits à l'intérieur des locaux.

Une commissaire indique qu'elle est également riveraine de la zone concernée et que ses enfants ont aussi résidé dans cette crèche. Elle demande aux pétitionnaires s'ils ont formé un groupe de parents et de l'équipe d'éducation pour défendre au mieux l'allocation d'une parcelle extérieure pendant la durée des travaux.

M^{me} Tirler répond qu'ils ont évoqué avec M. de Sainte-Marie l'opportunité de monter un tel groupe, mais qu'il n'est pas encore formé.

M. Lucas dit que les éducatrices ne pourront peut-être pas s'impliquer car elles pourraient être en porte-à-faux avec la hiérarchie. Il précise que s'il est possible de les impliquer cela sera bien entendu fait.

M^{me} Tirler demande aux commissaires si la création d'un groupe impliquerait que celui-ci serait consulté à l'avenir.

La présidente répond que les travaux ont été votés et que c'est tard pour être consulté.

La commissaire rétorque que cela n'est pas le cas dans la situation présente, qui concerne ce qu'il advient pendant la durée des travaux, non les travaux eux-mêmes.

M. Lucas déclare que cette question va être discutée avec M. de Sainte-Marie. Il relève que le fait d'être organisé en groupe permettrait peut-être en effet d'être impliqué dans la manière dont se dérouleront les travaux.

M^{me} Tirler note que la réunion du 20 novembre 2018 a déjà été un signe montrant une volonté positive d'intégrer les pétitionnaires à la concertation. M^{me} Lucas dit sa volonté d'être consultée avant qu'un projet définitif ne soit mis sur pied.

Un commissaire demande s'il est bien sensé d'archiver sous la terre, à proximité d'une zone hydrologique à risque.

M. Lucas répond que cette question n'est pas de leur compétence et n'est pas visée dans leur pétition.

M^{me} Tirler ajoute que les travaux ont été envisagés en prévision des pires crues, ce qui aggrave justement la lourdeur et la durée des travaux.

Un commissaire relève que personne ne sait de qui dépend le bâtiment et que cette question devrait être éclaircie via une demande écrite pour contacter utilement les responsables.

La présidente précise que cette question concerne la suite des travaux et qu'elle sera discutée après la fin de l'audition.

Une commissaire demande s'ils ont eu contact avec le Conseil administratif.

M. Lucas répond par la négative.

Séance du 6 mai 2019

Audition de M. Serge Mimouni, directeur adjoint, département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et de M^{me} Cinzia Rapetto, architecte au DCSS

M. Mimouni indique que cette crèche fait partie de la Fondation du secteur de la petite enfance de l'Université de Genève, qu'elle accueille 107 enfants sur les 393 que prennent en charge les différentes crèches de la fondation. Il note en second lieu que celle-ci salarie 137 personnes, que cela soit sous forme de personnel éducatif et administratif. Abordant troisièmement la question des subventions et des coûts, il indique que la fondation est subventionnée à hauteur de 3 500 000 francs par l'Université, et à hauteur équivalente par la Ville, précisant que les pensions des enfants représentent un montant total de 2 000 000 de francs. En venant en dernier lieu à la question de la composition de la crèche, il indique que celle-ci accueille 50% d'enfants d'universitaires, et 50% d'enfants

de personnes habitant en ville de Genève. Notant que cette crèche fonctionne de manière décroissée, il observe qu'elle accueille un groupe de 16 bébés, ajoutant que cela constitue un nombre élevé par rapport aux autres sites, ainsi qu'un groupe majoritaire de 44 grands, allant de 1 an jusqu'à l'âge scolaire.

M^{me} Rapetto commente le plan de la parcelle concernée par les travaux projetés (annexé). Elle indique que la crèche est située sur les parcelles N^{os} 3759 et 3760 et sur une partie de la parcelle N^o 3761. Elle précise que les factures diagonales indiquent la situation actuelle du jardin de la crèche, qui présente une superficie de 1300 m², et rappelle que cet espace est mis à disposition par l'Etat à bien plaisir, selon une convention passée avec la Ville de Genève. Elle fait observer qu'après le début des travaux dont le lancement est prévu en 2021, la crèche n'aura plus la possibilité d'utiliser cet espace, mais qu'il sera probablement remplacé durant cette période par un espace extérieur clôturé d'environ 150 m², et remplacé à terme par une surface de 350 m², soit 8 x 44 m, récupérée sur une partie du parc Baud-Bovy.

M. Mimouni précise que le 4 octobre 2017, le DCSS a reçu un courrier du Département des finances de l'Etat de Genève, dans lequel était notamment indiquée la suppression de l'espace de verdure entre 2021 et 2024, soit durant la durée des travaux visant à l'aménagement des nouveaux locaux des Archives de l'Etat de Genève. Il indique que suite à la réception de ce courrier, M^{me} Alder a demandé au département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) de mettre à disposition de la crèche durant cette période une parcelle privative de 200 m² qui permettrait aux enfants d'accéder au parc Baud-Bovy. Il déclare que les discussions entamées avec l'Etat sur ce point précis avancent bien, et que par conséquent un espace de verdure sera mis à disposition des enfants durant les travaux. Il précise néanmoins que ces travaux causeront également certaines nuisances sur les espaces intérieurs de la crèche, en particuliers sonores, et qu'il conviendra donc également de songer à réallouer certains des espaces actuellement utilisés par l'Université au profit de la crèche. Il note que sur ce point également des discussions sont en cours. S'il constate que le jardin sera au final réduit, il tient à relever que la garantie de la sécurité et du bien-être des enfants pendant les travaux reste le souci majeur du Service de la petite enfance et du personnel de la crèche. Il note que, sur ce point, et d'après les échanges ayant eu lieu jusqu'ici avec lui, l'Etat serait même prêt à modifier quelque peu les travaux en faveur de cette garantie.

Un commissaire fait remarquer que le terrain concerné par la pétition appartient à l'Etat et non à la Ville et que par conséquent celui-ci peut décider seul de son avenir.

M. Mimouni souligne qu'actuellement des discussions ont justement lieu avec les services concernés de l'Etat, et que ce dernier est prêt à entendre certaines revendications formulées par la Ville de Genève.

Le même commissaire demande si le jardin finalement prévu fera environ 88 × 8 m.

M. Mimouni répond par la positive, précisant que l'Etat a été d'accord d'entrer en matière sur le doublement de la surface initiale prévue.

Le même commissaire demande ce qui a été prévu sur la question des nuisances pendant les travaux.

M. Mimouni répond que c'est l'Etat qui la financera, et qu'il effectue pour l'instant une étude des coûts sur cette question. Il ajoute qu'en revanche l'aménagement du jardin sera à la charge de la Ville.

M^{me} Rapetto précise que les deux pièces qui donnent sur le boulevard seront inutilisables pendant les deux premières années des travaux. Elle confirme que les discussions entamées avec l'Etat pour déplacer ces deux espaces dans des pièces situées côté square sont en bonne voie.

Le même commissaire demande s'il y aurait sur ce site, comme au Carré-Vert, un risque concernant la pollution des sols, qui engendrerait par conséquent un surcoût.

M^{me} Rapetto répond qu'à sa connaissance un tel risque n'existe pas dans cette zone, précisant que le terrain se situe sur un parking.

Une commissaire tient à savoir si c'est bien l'Arsenal qui se trouve en dessous de l'espace extérieur.

M. Mimouni répond par la positive.

Le même commissaire demande aux auditionnés s'ils ont pensé à utiliser le passage Baud-Bovy pendant la durée des travaux.

M. Mimouni répond par la positive, précisant qu'ils travaillent avec le DEUS pour proposer un espace privatif de 200 m² environ pour les enfants, évoquant les discussions qui ont eu lieu à la mi-février de cette année sur ce sujet, et indique que cet espace y sera précisément installé.

Une commissaire dit son inquiétude quant à la sécurité de l'accès à la crèche pendant la durée des travaux, faisant observer que cet accès sera perturbé, et que la zone en question sera occupée par des machines de chantier, et que le bruit des travaux se fera entendre un peu partout. Elle demande par conséquent s'il a été prévu quelque chose pour assurer la sécurité des enfants durant cette période.

M^{me} Rapetto répond que l'accès à la crèche ne posera pas de problème et se fera par l'actuel passage arrivant depuis le parc.

La même commissaire demande si la capacité d'accueil de la crèche sera diminuée pendant les travaux.

M^{me} Rapetto répond par la négative, indiquant que les groupes resteront tels qu'ils sont aujourd'hui.

Une commissaire demande s'il existe des obligations légales concernant l'espace extérieur à mettre à disposition d'une crèche.

M^{me} Rapetto répond par la négative car chaque crèche a sa particularité.

La commissaire demande si l'Université intervient dans les négociations qui sont en cours, et si oui sous quelle forme.

M. Mimouni répond par la positive, et précise que son intervention se fait via le Conseil de la Fondation du secteur petite enfance de l'Université de Genève, relevant que celui-ci est présidé par deux professeurs. Il déclare que cela permet bien de se rendre compte que le DCSS travaille main dans la main avec l'Université pour négocier avec l'Etat.

Un commissaire dit sa satisfaction d'apprendre que des négociations sont en cours avec l'Etat, mais dit également son inquiétude face à l'ampleur du chantier et ses conséquences sur la vie de la crèche. Faisant observer que, quoi qu'il arrive, la zone aura à souffrir de nuisances sonores pendant les travaux, il s'interroge sur l'opportunité de conserver la crèche à cet endroit pendant la phase la plus active du chantier, et demande s'il ne conviendrait pas de se poser la question de relocalisation possible des espaces intérieurs de l'autre côtés du parc.

M. Mimouni reconnaît que l'impact du bruit est questionnant. Pour l'instant cet aspect ne semble pas poser de problème aux professionnels du secteur qui ont été consultés, mais il note qu'il faudra suivre cette question de manière très pointue. Pour ce qui est de la relocalisation des locaux, il explique qu'ils attendent d'avoir plus de précisions sur les travaux et leur planning.

Le même commissaire souhaite savoir si en ce domaine une réflexion a déjà été entamée.

M. Mimouni répond par la négative, précisant qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments connus à ce jour pour pouvoir s'y pencher. Il rappelle plus généralement que le crédit nécessaire à ces travaux n'a pas encore été voté au Grand Conseil, et par conséquent les travaux eux-mêmes n'ont pas encore été déposés.

M^{me} Rapetto précise que ce crédit sera débattu fin juin au Grand Conseil. Pour la question des nuisances sonores et de la sécurité des enfants, elle indique que les aménagements discutés avec l'Etat prévoient déjà qu'aucun bruit lié aux travaux ne se fasse entendre durant les heures de sieste, et signale plus largement qu'un maître de chantier sera en relation constante avec la crèche durant leur

durée. Elle fait observer qu'il y aura peut-être lieu pour les éducateurs de trouver des manières de sortir plus régulièrement les enfants hors du site, et note à titre d'exemple que d'ici l'été prochain, le bois de la Bâtie aura été réaménagé, avec notamment un espace de jeux dévolu aux enfants. Elle conclut qu'un suivi continuera à être effectué autour des déroulements des travaux afin que tout se passe au mieux.

Un commissaire aimerait savoir si M^{me} Alder en personne ou ses services ont tenté d'expliquer ce qui vient d'être dit aux parents.

M. Mimouni répond qu'une séance d'information a eu lieu au mois de février pour présenter les travaux aux parents. Cette séance a permis aux parents de discuter avec les représentants de l'Etat, qui avaient indiqué qu'ils seraient à l'écoute des besoins des enfants et des parents. C'est le DCSS qui a demandé cette séance à l'Etat.

Le même commissaire demande s'il n'y a pas un moyen de combattre l'entier du projet qui empiète sur deux tiers de l'espace enfants extérieur.

M. Mimouni répond que le département est opposé à ces travaux, mais en prend acte. Si une action d'opposition de ces travaux doit avoir lieu, ce sera sur le plan politique qu'elle devra se mener. L'administration accompagne au mieux les discussions autour du projet, mais il ne lui appartient pas de le combattre.

Une commissaire constate que les travaux paraissent désormais inéluctables; elle souhaite savoir si un planning tenant compte de l'impact des travaux est en train d'être imaginé pour la crèche, planning qui intégrerait par exemple davantage de sorties.

M. Mimouni répond qu'une fois que les données liées aux travaux seront connues les plannings et le projet pédagogique seront faits en fonction. Le bien-être de l'enfant est au cœur des préoccupations du département.

La même commissaire demande s'il n'y aurait pas lieu de présenter des revendications pouvant assurer le bien-être de l'enfant à l'Etat, car on ne peut pas sacrifier trois années de vie des enfants de la crèche au profit des travaux.

M. Mimouni abonde dans ce sens et précise que c'est d'ores et déjà le positionnement de la Ville de Genève sur la question.

Une commissaire demande si concernant les sorties prévues hors du site il a été fait appel durant cette période à davantage de personnel afin de suivre les normes d'encadrement de ces sorties.

M^{me} Rapetto répond que la crèche effectue déjà des sorties et aura certainement le même personnel.

M. Mimouni ajoute qu'il convient d'attendre le vote de ce crédit et d'avoir un planning plus précis des travaux pour les demandes de moyens supplémentaires pour l'organisation de la crèche.

Un commissaire demande si le parc appartient à l'Etat ou à la Ville.

M^{me} Rapetto répond qu'il appartient à la Ville de Genève.

Le même commissaire relève qu'il y a dès lors suffisamment d'espace à disposition pour garantir un espace clôturé pendant la durée des travaux.

M^{me} Rapetto acquiesce.

Le commissaire observe qu'il pourrait être conservé après la fin des travaux.

M^{me} Rapetto estime qu'il faudra y réfléchir quoique cela ne soit pas une solution idéale car ce ne sera pas de plain-pied depuis la crèche.

Le commissaire constate que cet espace pourrait également être conservé après les travaux.

M^{me} Rapetto estime qu'il faudra y réfléchir malgré le désavantage de ne pas garantir l'accès direct à l'extérieur depuis la crèche.

Le commissaire relève qu'il y a un nombre de crèches sans accès extérieur. Il note qu'il conviendrait de réfléchir à une résolution au Conseil municipal prévoyant la création d'un parc clôturé permanent dans le parc. Il demande si cette solution est abordée avec M^{me} Alder.

M. Mimouni répond négativement en rappelant qu'à l'heure actuelle rien de précis n'est encore connu. Il estime qu'il faudra en discuter le moment venu.

Discussions

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois dit son embarras de n'avoir pu auditionner M^{me} Alder. Il estime ne pas trouver acceptable la manière dont l'Etat se permet de chambouler ainsi la vie d'individus et de familles.

Un autre commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de geler le vote en attendant la décision du Grand Conseil sur les travaux en question.

Une commissaire du Parti socialiste propose de procéder au vote car la commission a reçu suffisamment d'assurance de la Ville pour se prononcer sur la pétition. Elle annonce que l'entier du groupe socialiste soutient le vote ce soir.

Un commissaire du Parti socialiste indique qu'un soutien à la pétition permettrait précisément de renforcer la position de M^{me} Alder dans ses négociations avec l'Etat, avant même le vote au Grand Conseil.

Un commissaire d'Ensemble à gauche abonde dans ce sens et estime que ce vote montrera le soutien du Conseil municipal au Conseil administratif dans les négociations en cours.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que son groupe estime aussi nécessaire d'auditionner M^{me} Alder.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois demande si possible d'insérer dans la pétition une recommandation demandant à la magistrate de s'opposer au projet et d'agir avec célérité pour ce faire.

La présidente répond que cette demande ne peut être formulée dans la prise de position.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce le soutien du renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Les commissaires du Mouvement citoyens genevois retirent leur demande de gel de vote et d'audition de M^{me} Alder et abondent dans le sens de la position des autres groupes.

Vote

Par 14 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG), le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-397 est accepté à l'unanimité.

Annexes:

- pétition P-397
- plan du jardin de la crèche

Teresa Tirlor

P-397
REÇU le

29 JAN. 2019

Mme Marie-Christine Cabussat
Cheffe du SCM
Département Autorités
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Genève, le 25 janvier 2019

Concerne : pétition pour la sauvegarde du jardin de la crèche Baud-Bovy

Chère Madame,

Comme suite à nos échanges par mail, je vous adresse les signatures de notre pétition pour la sauvegarde du jardin de la crèche Baub-Bovy.

En vous en souhaitant bonne réception

Veillez accepter, chère Madame, l'expression de mes salutations les meilleures



Teresa Tirlor

Annexes : ment.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: jardin de l'espace de vie enfantine Baud-Bovy

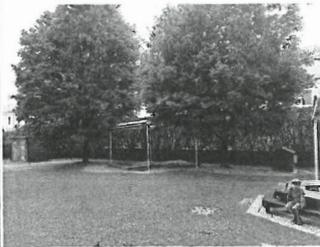
PETITION POUR LA PRESERVATION DU JARDIN DE LA CRECHE BAUD-BOVY

Parents ayant un enfant à la crèche Baud-Bovy, personnel de l'Université de Genève, habitants de Genève et d'ailleurs, nous avons été consternés d'apprendre que le jardin de la crèche Baud-Bovy sera sacrifié pour la création d'un Hôtel des Archives enterré. Nous ne doutons pas que cet ambitieux projet doit être réalisé, mais ne comprenons pas que l'on décide de détruire un espace vert utilisé quotidiennement par des dizaines d'enfants.

Aucun accès à un espace extérieur n'est prévu pour les enfants de la crèche pendant la durée des travaux (janvier 2021 à mars 2024). Par la suite, les autorités projettent la mise à disposition pour la crèche d'un espace vert inutilisable car trop étroit et qui péjorerait les conditions de vie des employés et des enfants de la crèche.

Nous demandons aux instances concernées de réfléchir à une solution alternative afin:

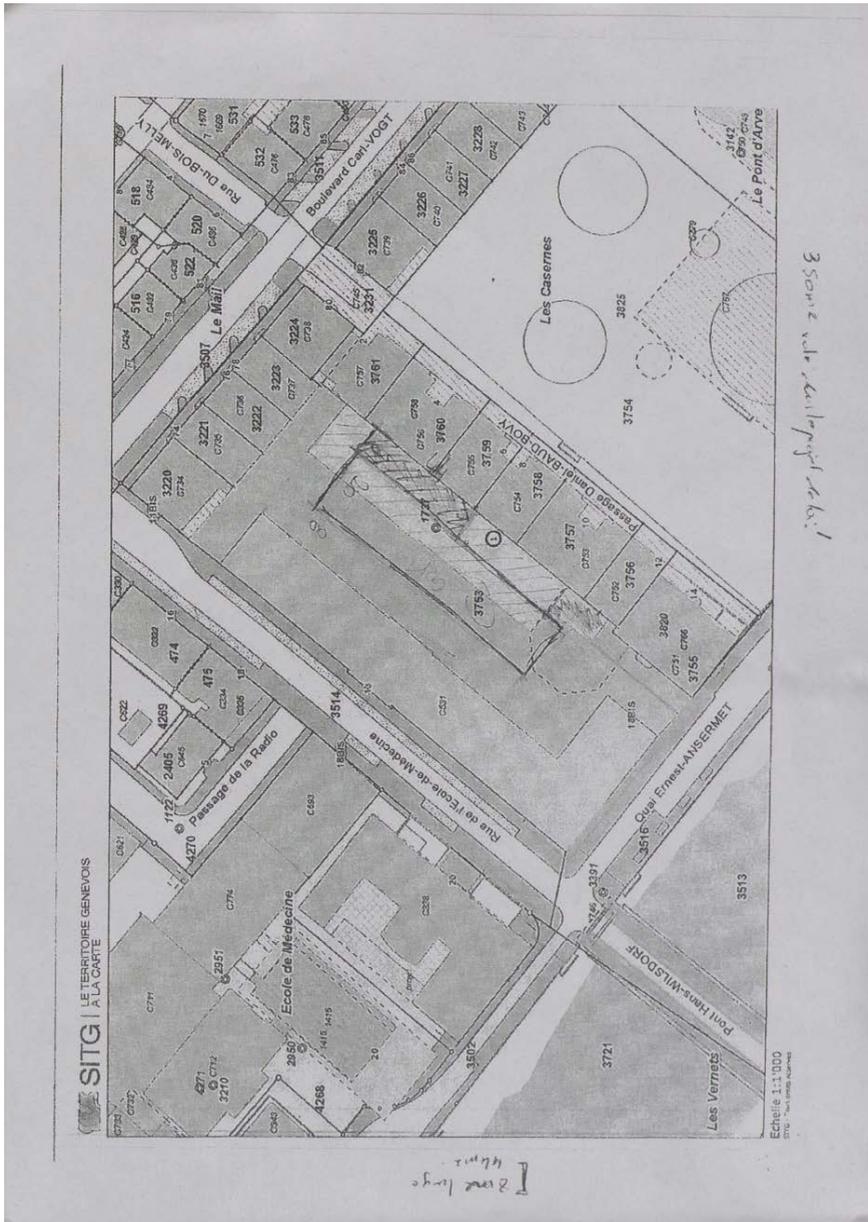
- qu'un jardin digne de ce nom soit mis à disposition des enfants durant la durée de ces travaux
- que l'espace vert qui sera redonné à la crèche à l'issue de ces travaux soit un rectangle correspondant à un véritable jardin et non ce corridor inutilisable qui a été évoqué



	Nom et prénom	Adresse postale + mail	Signature
1			
2			
3			
4			
5			

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: jardin de l'espace de vie enfantine Baud-Bovy

5429



M^{me} Corinne Goehner-da Cruz, rapporteuse (S). Nous avons reçu en commission des pétitions le printemps passé les représentants de l'espace de vie enfantine de Baud-Bovy, qui est rattaché à l'Université. Cette crèche est composée de 107 enfants dont 16 bébés. Une forte demande émane des 2400 signatures de parents en souci du bien-être de leurs enfants, ainsi que de l'équipe pédagogique.

En effet, des gros travaux seront réalisés dès l'an prochain en vue de la transformation de l'arsenal en dépôt cantonal des Archives sur le terrain de jeu extérieur de la crèche appartenant à l'Etat, qui le lui prête depuis vingt ans. L'objectif des pétitionnaires est de veiller à ce qu'un espace extérieur acceptable soit rendu à la crèche à l'issue des travaux et qu'une solution de repli soit trouvée pour garantir le bien-être des enfants et de l'équipe d'encadrants. L'idéal serait de trouver si possible un lieu propice dans le parc Baud-Bovy pendant la durée des travaux qui sont prévus pour en tout cas trois ans.

Cette pétition a permis de réunir les parents et les autres acteurs en lien avec la Ville et l'Etat autour du problème afin qu'un accueil de qualité soit mis en place avec le département de la cohésion sociale et de la solidarité pendant les travaux.

Nous avons auditionné en mai dernier M. Mimouni, directeur adjoint du département. Il était accompagné de M^{me} Rapetto, architecte, qui nous a commenté les travaux qui étaient projetés sur la parcelle concernée. M^{me} Alder a fait une demande au département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) pour obtenir une parcelle privative de 200 m². Les négociations avec l'Etat avancent bien. L'aménagement du jardin sera aux frais de la Ville et l'Etat financera le coût des nuisances.

Par rapport aux nuisances, il a été convenu qu'aucun bruit ne se fasse entendre durant les heures de sieste et qu'un maître de chantier soit en relation constante avec l'équipe pédagogique de la crèche. M. Mimouni nous a précisé qu'il faudra des moyens supplémentaires afin d'organiser au mieux ces trois années de travaux dans le jardin de la crèche. Cette pétition a été acceptée à l'unanimité à la commission des pétitions et renvoyée au Conseil administratif. Les socialistes vous remercient de la voter ce soir.

M. Didier Lyon (UDC). Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 5 février 2019. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 18 mars et 6 mai 2019. Un des pétitionnaires a expliqué que le projet de transformation de l'arsenal en dépôt cantonal des Archives présenterait en l'état actuel le désavantage d'impacter potentiellement la qualité de vie des enfants de la crèche. Il déclare que la pétition qu'ils ont lancée a précisément pour but d'éviter ces conséquences négatives, en interagissant avec les acteurs concernés avant qu'il ne soit trop tard.

Ce terrain n'appartient pas à la crèche, mais à l'Etat qui le lui prête depuis vingt et un ans. Le pétitionnaire indique que l'idée de cette pétition est de susciter une consultation, et d'éviter la logique du fait accompli.

Cette crèche fait partie de la Fondation du secteur de la petite enfance de l'Université de Genève. Elle accueille 107 enfants sur les 393 que prennent en charge les différentes crèches de cette fondation, qui est subventionnée à hauteur de 3 500 000 francs par l'Université, et à hauteur équivalente par la Ville, étant précisé que les pensions des enfants représentent un montant total de 2 000 000 de francs. Cette crèche accueille 50% d'enfants d'universitaires, et 50% d'enfants de personnes habitant en ville de Genève.

Le département de la cohésion sociale et de la solidarité a reçu un courrier du Département des finances de l'Etat de Genève, dans lequel était notamment indiquée la suppression de l'espace de verdure entre 2021 et 2024, soit durant l'aménagement des nouveaux locaux des Archives de l'Etat de Genève dans l'arsenal cantonal.

A la suite de la réception de ce courrier, M^{me} Alder a demandé au DEUS de mettre à la disposition de la crèche durant cette période une parcelle privative de 200 m² qui permettrait aux enfants d'accéder au parc Baud-Bovy. Les discussions entamées avec l'Etat sur ce point précis avancent bien. Par conséquent, un espace de verdure sera mis à la disposition des enfants durant les travaux.

Ces travaux causeront également certaines nuisances sur les espaces intérieurs de la crèche, en particulier sonores. Il conviendra donc également de songer à réallouer certains des espaces actuellement utilisés par l'Université au profit de la crèche. M. Mimouni note que sur ce point également des discussions sont en cours. S'il constate que le jardin sera au final réduit, il tient à relever que la garantie de la sécurité et du bien-être des enfants pendant les travaux reste le souci majeur du Service de la petite enfance et du personnel de la crèche. Il note que, sur ce point, et d'après les échanges ayant eu lieu jusqu'ici avec lui, l'Etat serait même prêt à modifier quelque peu les travaux en faveur de cette garantie.

Le jardin finalement prévu fera environ 88×8 m. L'Etat a été d'accord d'entrer en matière sur le doublement de la surface initiale prévue. M. Mimouni ajoute que les services de M^{me} Alder travaillent avec le DEUS pour proposer un espace privatif de 200 m² environ pour les enfants, évoquant les discussions qui ont eu lieu à la mi-février 2019 sur ce sujet, et indique que cet espace y sera précisément installé.

L'Union démocratique du centre ne trouve pas acceptable la manière dont l'Etat se permet de chambouler ainsi la vie d'individus et de familles. L'Union démocratique du centre soutient par conséquent le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Nous soutenons bien sûr aussi cette pétition. C'est important d'entendre cet appel lancé par le personnel et par les parents concernés par cette crèche. Ils font appel à nous dans une situation particulièrement difficile, où des travaux sont prévus. Il faut trouver une solution pour cette crèche afin que les enfants puissent sortir aussi pendant les travaux. Il faut pouvoir les protéger par rapport au bruit. Ça va être une situation difficile à gérer. Il faut également veiller à ce que l'espace à l'extérieur soit le plus grand possible une fois les travaux terminés.

Nous avons pu voir avec l'audition de M. Mimouni que la Ville était bien engagée dans la négociation avec le Canton ainsi qu'avec l'Université, dont dépend la crèche. Le renvoi au Conseil administratif de cette pétition sera d'une part un appui au personnel et aux parents, d'autre part un appui aux services du département pour vraiment suivre ce dossier de très près et défendre les intérêts des enfants qu'il faut absolument protéger dans ce moment difficile.

Merci donc de soutenir cette pétition.

M. Thomas Zogg (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra également cette pétition tout en regrettant un peu la façon de faire de l'Etat. On sait que c'est un projet qui sera établi sur la zone de cette crèche, un projet d'hôtel des Archives qui est nécessaire évidemment. Je passe sur le choix d'enfourer cela dans une zone qui est quand même proche d'un cours d'eau et qui est donc une zone hydrologique à risque. Nous aurions préféré que l'Etat choisisse un autre endroit pour faire cet hôtel des Archives, peut-être une solution un peu plus aérienne, avec une aération adéquate, bref qu'il choisisse un meilleur lieu pour réaliser ce type de projet.

La façon de faire de l'Etat est aussi dérangeante dans la mesure où on a l'impression qu'il fait irruption dans la vie des gens avec un bulldozer. Les familles, et notamment celles qui ont des enfants en bas âge à Genève, savent combien il est difficile de trouver une place de crèche. Et donc si l'Etat a pris la décision de réaliser ce projet-là, il aurait au moins pu proposer des mesures compensatoires pour aider les parents, ce qui n'a pas forcément été fait en l'état actuel des choses.

Cette pétition a donc tout son sens, elle est parfaitement légitime. Plusieurs commissaires ont demandé que des discussions soient menées notamment par M^{me} Alder auprès des services de l'Etat pour les informer de la gêne qui sera occasionnée avec la réalisation de ce projet, puisque les parents qui ont des enfants dans cette crèche aujourd'hui auront trois à quatre ans de flottement et qu'ils ne pourront plus mettre leurs enfants là-bas. Ça va être difficile pour eux. Ce sont les raisons pour lesquelles le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette pétition, en espérant qu'on puisse obtenir gain de cause, tout du moins une solution pour compenser cette gêne.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Le Parti démocrate-chrétien est aussi favorable au renvoi de la pétition au Conseil administratif. Nous espérons qu'une solution, la plus agréable et la moins gênante possible, soit trouvée pour les enfants pendant la période de travaux.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (61 oui).

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 11 septembre 2018: «Pour un quai des Bergues dédié aux piétons» (P-389 A)¹.

Rapport de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 11 septembre 2018. La commission, placée sous la présidence de M^{me} Sophie Courvoisier, l'a étudiée en séances des 3 décembre 2018, 11 février et 3 juin 2019. La rapporteuse remercie les procès-verbalistes MM. Nicolas Rey, Daniel Zaugg et Philippe Berger pour la clarté de leurs notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 3 décembre 2018

Audition de M^{me} Alice Genoud, coordinatrice de la section genevoise de l'Association transports et environnement (ATE) et de M. Carlo Russi, membre du bureau de la section

L'ATE rassemble 100 000 membres au niveau suisse. Le secrétariat central se trouve à Berne et des sections existent dans tous les cantons. Genève compte 6000 membres et ce chiffre est en constante augmentation. L'association promeut la mobilité durable avec une meilleure utilisation de la voiture. L'association siège dans des commissions politiques et prend position sur différents projets, ce qui constitue la partie «lobby» des activités de l'ATE qui déploie parallèlement des activités de projets (pédibus, plans de mobilité scolaire ou pour seniors, etc.).

¹ «Mémorial 176^e année»: Commission, 1006.

M. Russi rappelle l'histoire de la pétition P-389.

En 2004, un plan directeur des chemins piétons en Ville de Genève est établi.

En 2012, le projet d'une convention réunissant l'Etat et la Ville de Genève et la chaîne des magasins Manor, concernée par cette piétonisation à cause de son parking, voit le jour. Ce texte est signé en novembre 2013 et prévoit une piétonisation du quai des Bergues.

En 2015, le Conseil municipal vote deux crédits: l'un pour la réfection de l'encorbellement, et l'autre pour la piétonisation du quai des Bergues.

En 2017, les travaux de piétonisations étaient censés débuter.

M. Russi explique ensuite qu'à l'origine de la pétition P-389 se trouve une information relayée par la *Tribune de Genève* et par Léman Bleu selon laquelle il était question de faire du quai des Bergues une zone 20. La pétition a été lancée en plein été, période creuse, mais a récolté 2700 signatures en deux semaines. La pétition P-379 a été déposée le 28 août dernier.

M^{me} Genoud rappelle que la pétition P-389 insiste sur la décision qui a été prise par le Conseil municipal de piétoniser le quai des Bergues. Or, il apparaît que le Conseil administratif a opéré un revirement dont les raisons ne sont pas claires, ce qui pose un problème vis-à-vis du crédit voté par le Conseil municipal. En outre les habitants se sentent concernés et ont répondu rapidement par leurs 2700 signatures en deux semaines pour la piétonisation. M^{me} Genoud rappelle que l'ATE, créée en 1985, n'a eu de cesse de promouvoir des zones piétonnes. En assemblée générale de mars dernier, une résolution a été adoptée pour que l'association s'engage davantage sur les nouveaux aménagements. Moins de voitures est source de santé et de meilleure réappropriation des quartiers par leurs habitants. Le quai des Bergues constitue une zone idéale centrale entre la Vieille-Ville et la gare permettant de faire la jonction avec les autres zones piétonnes. Elle signale que selon une étude menée à l'échelle du Canton de Genève (il s'agit d'un article de M. Bengt Kayser, intitulé «l'environnement construit comme déterminant de l'activité physique», paru dans *Les cahiers de développement urbain durable – Ville et mobilité*, téléchargeable sous ce lien: <https://www.unil.ch/ouvdd/home/menuinst/les-publications/urbia/numero-7-dec-2008.html>), il apparaît que plus une ville est «marchable» c'est-à-dire plus son indice de «marchabilité» est élevé, meilleure est la santé de ses habitants.

M. Russi ajoute que cette piétonisation s'inscrit dans la fameuse loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, tout en rappelant les bienfaits de la marche sur la santé. L'ensemble des Rues-Basses étant inaccessibles aux voitures, pourquoi n'en serait-il pas de même pour le secteur du quai des Bergues?

Une commissaire informe qu'au début des années 1980 elle faisait partie de l'AST et de l'ASPIC qui ont donné lieu à l'ATE et Pro Vélo et qu'en 1985 le pont

des Bergues a pu être fermé à la circulation. Lorsqu'ils ont obtenu la fermeture, les associations de taxis et les pro-voitures sont revenus à la charge contre la fermeture. Le constat étant que le pont ne supportait plus le poids des voitures sa fermeture a pu être entérinée. Or il est intéressant de constater que le quai a aussi des problèmes de structures. Il faut le fermer à la circulation.

M^{me} Genoud précise que l'ATE n'était pas partie dans la convention réunissant l'Etat, la Ville de Genève et Manor, signée le 29 novembre 2013.

M. Russi a en sa possession le dernier procès-verbal de concertation des «usagers de la mobilité douce, soit: ATE, Pro Vélo, Handicap Architecture Urbanisme (HAU), Genève-Roule et l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants» mais aucune association d'habitants. Le procès-verbal fait explicitement mention de la convention tripartite et contient le plan de piétonisation de l'ensemble du quai des Bergues. Elle signale que certaines études (notamment une menée à Lausanne) démontrent que le stationnement de véhicules n'a que peu d'impact sur le rendement des commerçants concernés. Bien au contraire la piétonisation rend les commerces plus florissants. Ce projet peut amener de nombreux bénéfices, c'est pourquoi ils présentent cette pétition.

M^{me} Genoud informe que les habitants résidant autour de la place Grenus sont venus voir l'ATE pour leur faire part des problèmes qu'ils rencontrent dans tout le quartier, par exemple l'étroitesse de la rue des Etuves. M^{me} Genoud croit savoir que les habitants concernés par les impacts de circulation souhaitent interpeller le Conseil administratif à ce sujet.

Un commissaire demande quel est le numéro du rapport du Conseil municipal dont il a été fait mention. M. Russi répond qu'il s'agit du rapport PR-1114 A du 5 octobre 2015. Le commissaire confirme que le Conseil municipal en a parlé récemment, avec des arguments de droite qui affirmaient que les petits commerçants avaient besoin d'accès motorisé. Qui sont ces commerçants? M^{me} Genoud répond qu'il y a un opticien, un pharmacien, un bijoutier et un restaurateur. Le commissaire demande quelles sont leurs réactions. M^{me} Genoud répond qu'un est farouchement contre tandis qu'un autre a fait part de son scepticisme. Elle répète que le projet de piétonisation semblait avoir été accepté et qu'il faudrait demander à Rémy Pagani la nouvelle position. M. Russi informe que M. Pagani est parvenu à lever deux oppositions; cela explique peut-être le compromis de transformer le quai en zone 20.

Une commissaire demande s'ils connaissent la position de l'Hôtel des Bergues qui profite de la zone comme un parking privé alors que c'est une zone piétonne. M^{me} Genoud confirme que la zone devant l'hôtel est prévue comme dépose-minute. Il y a en effet un problème d'application de la loi et de verbalisation. M. Russi souligne que l'enjeu est bien de transformer toute cette zone en véritable zone piétonne avec les aménagements qui s'imposent. La commissaire

demande si Mobilité piétonne s'est aussi mobilisée. M^{me} Genoud répond que non. Elle ajoute que l'ATE a mis sur pied cette pétition rapidement et cela n'a pas laissé beaucoup de temps pour se mobiliser davantage, même si les associations Pro Vélo et Mobilité piétonne ont été contactées.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la coordination piétonne, dont l'Union genevoise des piétons est présidée par M. Marco Ziegler; y a-t-il une personne qui la représente par quartier?

M^{me} Genoud répond qu'elle fait partie de la coordination transport et déplacement (CTD) qui est représentée par une personne par association.

Une commissaire demande s'il est possible de transmettre à la commission des pétitions l'étude sur les bienfaits de la marche dont il a été question en début d'audition. M^{me} Genoud confirme qu'elle la transmettra à la commission des pétitions. M. Russi ajoute que M. Derek Christie, chercheur, a réalisé une thèse sur les «frequent walkers», c'est-à-dire les grands marcheurs.

Vote pour l'audition de M. Rémy Pagani à l'unanimité des commissaires.

Séance du 11 février 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, et de M. Benoît Bouthinon, adjoint de direction

M. Pagani rapporte que la Ville préfère réaménager le quai historique en lieu et place de la réfection de l'encorbellement et de la route. Cette opération a permis d'économiser 10 millions de francs. En parallèle, le DCA a déposé une demande de crédit de 5 millions de francs à la commission des travaux et des constructions. Actuellement une partie du projet a été réalisé. Le sol bénéficie désormais d'un revêtement en pavés conforme aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

M. Widmer indique que l'encorbellement existant a été démoli. Le mur du quai, le garde-corps et une partie de la chaussée ont été rénovés. Quelques mâts d'éclairage public ont été remplacés et un cordon lumineux aménagé. Les arbres des places de Chevelu et des Bergues ont été conservés. Le projet prévoit d'en replanter de nouveaux, d'élargir les terrasses, d'installer du mobilier urbain et d'aménager les places de stationnement pour les vélos. Du côté du pont de l'Île, le traitement s'effectuera sans bordure. La zone comprendra du mobilier urbain et quelques places de stationnement pour les vélos. Il offrira un traitement homogène de la façade. Le quai des Bergues est revêtu par des pavés en grès sciés et flammés. Conformément aux souhaits de l'association HAU, ces pavés sont

accessibles aux personnes à mobilité réduite et lisibles pour les personnes malvoyantes, Au niveau des places de Chevelu et des Bergues, le pavage sera remis à niveau. Le mobilier sera de bancs avec et sans dossiers. Ces extensions garantissent un espace de 3,15 m pour le passage des véhicules. On compte également une largeur de 3,50 m pour permettre au SIS de se déplacer. Les vitesses seront limitées à 20 km/h. Le passage situé devant l'Hôtel des Bergues sera dévolu aux piétons. Fin mai les premières terrasses seront libérées. Les travaux débiteront côté Rhône à cette période.

Un commissaire affirme qu'il n'a pas rencontré de commerçants favorables à la fermeture du quai et demande si M. Pagani a contacté les commerçants. M. Pagani répond que le plan de piétonisation a été approuvé par la majorité du Conseil municipal et prévoit des zones de rencontre du côté de l'île. M. Betty relève que le schéma de circulation a été modifié suite aux discussions avec les commerçants de l'Office cantonal des transports. Ce dernier ne voulait pas d'un débouché du quai des Bergues sur la rue de Coutance, estimant qu'il pouvait freiner la circulation des trams. La Ville a testé et il en résulte que la circulation était possible. Les commerçants demandent que l'accessibilité soit garantie aux clients. Le nouveau schéma répond à ces attentes.

Une commissaire demande comment sera géré l'espace devant l'Hôtel des Bergues. M. Pagani répond que le projet prévoit neuf dépose-minute à cet endroit. Cet espace va redevenir zone piétonne. M. Betty ajoute que les dimensions du passage dévolu aux piétons sont conformes aux normes. On compte 3,5 m de largeur entre le mobilier urbain et le bord du quai. Et les automobilistes pourront se garer en épi derrière l'hôtel. La commissaire demande si l'autre côté de la place comprend des places de livraison et un parking? M. Betty répond que la partie centrale (entre le pont de la Machine et le pont des Bergues) comprend quelques places de stationnement. Soit huit places avec parcomètre.

Une commissaire socialiste souhaite savoir s'ils ont consulté la commission transports et déplacements. M. Betty propose de répondre à cette question par écrit. Le DCA rencontre les associations de la défense de la mobilité deux ou trois fois par année. La commissaire socialiste souhaiterait avoir des informations sur les bouts d'aménagements piétons entre la zone piétonne du Mont-Blanc, le pont des Berges et la place du Molard. Pour l'instant les réalisations sont tronçon par tronçon. M. Betty rapporte que la Ville attend la finalisation de l'aménagement du quai des Bergues pour réengager des discussions sur le fonctionnement de la circulation dans le quartier de Saint-Gervais. La pacification de la zone entre la rue de Coutance et la rue de Chantepoulet est en train d'être évaluée en partenariat avec l'OCT.

M. Pagani indique que la Ville a constaté une augmentation des piétons se dirigeant vers le pont de l'Île depuis l'ouverture de la nouvelle gare CFF. L'entreprise

Manor a compté environ 45 000 personnes par jour dans son magasin situé à la rue de Cornavin. Ce constat l'a amenée à revoir sa position sur la circulation dans le quartier. Aujourd'hui, elle est favorable à une piétonisation du secteur. Forte de cet appui, la Ville prévoit le réaménagement de la rue Rousseau.

Un commissaire aimerait avoir l'avis du magistrat sur la piétonisation du quai des Bergues, sachant que l'ouverture sera pour les vélos et trottinettes et que cette opération s'apparente à une cabale anti-voitures. Quelles vont être les mesures pour l'accès aux piétons et faire respecter la vitesse aux vélos? M. Pagani indique que la limite de 20 km/h sera clairement indiquée et que les contrevenants seront amendés.

Une commissaire demande si la place de l'Île sera accessible aux voitures. M. Betty répond par la négative. Cet espace sera aménagé pour du stationnement deux-roues. La commissaire demande comment sera l'accès pour les clients de l'Hôtel Ambassador. M. Betty rapporte que l'accès se fera par la rue de Grenus ou la rue du Cendrier, la circulation vers la rue Paul-Bouchet sera maintenue. Les présentations sont demandées pour le rapport.

Vote sur le report de la pétition P-389

Le report est accepté par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 PDC, 3 PLR) contre 3 non (2 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (S).

Séance du 3 juin 2019

Vote de la pétition P-389

Le classement de la pétition P-389 est accepté par 7 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 6 non (3 S, 2 EàG, 1 Ve).

Annexe: pétition P-389

P-389

REÇU le
31 AOÛT 2018

Pour une mobilité
d'avenir 

Service du Conseil Municipal
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

Concerne : Pétition « Pour un Quai des Bergues dédié aux piétons »

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux.

En annexe de cette lettre, vous trouverez les signatures de la pétition de l'association transports et environnement (ATE) – Section Genève. Selon notre comptage, le dépôt est de 2705 signatures électroniques et 38 signatures manuscrites soit un total de 2743 signatures. Ces signatures ont été récoltées en seulement deux semaines.

Le plan proposé par la Ville de Genève lors du vote pour les crédits de réalisation en 2015 consistait en une zone piétonne allant de la place Bel-Air au Pont de la Machine, une zone de rencontre jusqu'au Pont des Bergues puis à nouveau une zone piétonne. Les chantiers terminés, le quai des Bergues est maintenant réouvert au trafic, sans la zone piétonne initialement décidée par le Conseil municipal. La zone piétonne devant l'Hôtel des Bergues fait exception mais tient plus d'un parking à ciel ouvert que d'une zone de promenade et de déassement pourtant promue par la Ville de Genève. La nouvelle loi pour une mobilité cohérente et équilibrée prescrit en outre que les zones piétonnes sont favorisées dans l'hypercentre. Quelle occasion manquée d'appliquer un vote populaire en créant une zone piétonne, alors que la période de travaux, durant laquelle la circulation était coupée entre la rue Rousseau et la rue de Coutance, a montré que cela fonctionnait parfaitement.

Le 15 août 2018, l'ATE a lancé une pétition pour la piétonnisation de ce quai. Le résultat est sans appel : après exactement deux semaines, plus de 2700 signatures et de nombreux témoignages de soutien. Les usagers veulent un Quai des Bergues réservé à la mobilité douce et à la convivialité.

La pacification de la mobilité à Genève passe aussi par la réalisation de zones conviviales, dédiées à la mobilité douce. Le Quai des Bergues est un lieu idéal pour commencer ce mouvement, au vu de son attrait touristique, de sa situation centrale ainsi que des flux de piétons et vélos qui passent déjà par cette artère.

Pour l'ATE, il est maintenant crucial que la Ville de Genève réponde aux attentes des usagers et réalise rapidement une zone piétonne sur l'ensemble du quai de Bergues. Pour cela, il faut des aménagements conséquents pour amener convivialité et déplacements en mobilité douce confortables. Vu que les travaux doivent commencer à l'automne 2018,

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: un quai des Bergues dédié aux piétons



L'ATE a décidé de déposer au plus vite sa pétition, afin de faire pression avant la réalisation définitive de ce Quai, pour réajuster le tir tant qu'il en est encore temps.

Les bienfaits des zones piétonnes ne sont plus à démontrer. Moins de pollution, promotion de la mobilité douce, meilleure image de la ville, attrait touristique et commercial, tous ces arguments ont convaincu le Grand Conseil puis la population d'intégrer leur promotion dans l'hypercentre dans la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée. Il s'agit désormais de passer de la parole aux actes.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos plus cordiales salutations.

Alice Genoud
Coordinatrice ATE Genève

Lisa Mazzone
Présidente ATE Genève

change.org

**Association transports et environnement
(ATE) - Section Genève**

Destinataire: Ville de Genève

Lettre: Bonjour,

Pour un Quai des Bergues dédié aux piétons

Pour une mobilité
d'avenir



Pour un Quai des Bergues dédié aux piétons

En 2015, le Conseil administratif a présenté un projet de requalification du Quai des Bergues avec notamment la mise en place d'une zone piétonne entre Bel-Air et le Pont de la Machine. En 2018, force est de constater que cette dernière n'est pas réalisée et ne va pas l'être.

Le Quai des Bergues, de par son emplacement au bord du Rhône et à la croisée de nombreux chemins piétonniers, aurait été un lieu extrêmement bénéfique pour tous les passant-e-s.

Pour la sécurité, la santé et le confort de toutes et de tous, les signataires demandent que le projet initial soit respecté et qu'une piétonisation effective du Quai des Berges soit rapidement mise en place.

Prénom	Nom	Adresse	Signature
--------	-----	---------	-----------

À renvoyer à ATE Genève – Rue de Montbrillant 18 – 1201 Genève

Pour avoir des feuilles supplémentaires : info@ate-ge.ch ou 022 734 70 64

M^{me} Corinne Goehner-da Cruz, rapporteuse (S). Profitant des travaux historiques de réaménagement du quai des Bergues, qui allaient renforcer le mur et la promenade piétonne, la pétition P-389 demande la réalisation de la zone piétonne qui était prévue dans le plan directeur des chemins piétons datant de 2004. Des concertations ont eu lieu. La pétition lancée en plein été par l'Association transports et environnement (ATE) a réuni en deux semaines 2700 signatures, tant la demande de piétonnisation des bords du Rhône est forte de la part de la population.

Lors des auditions sur cette pétition, on a relevé la décision qui avait été prise par le Conseil municipal de piétonniser le quai des Bergues. Favoriser la marche en ville est source de santé et de meilleure réappropriation des quartiers par leurs habitants. Notre ville du bout du lac est à la traîne quant au développement des cheminements piétons. Les socialistes demandaient déjà en 1980 la continuité du petit bout de zone piétonne qui avait été inauguré et qui partait de la gare pour arriver aux bords du Rhône par le quartier de Saint-Gervais.

Depuis la gare, il faut traverser en effet un fort trafic automobile qui est polluant pour descendre vers les bords du Rhône en direction du pont des Bergues, lequel a pour sa part heureusement été fermé au trafic en 1985. Le quai des Bergues doit rester piéton après les travaux. Comme on l'a demandé à plusieurs reprises dans ce plénum, les stationnements de voitures doivent être supprimés pour laisser la place à une vraie zone piétonne bordant le Rhône. Comme vous le savez, 70% du trafic, c'est du transit qui peut être évité; l'article paru aujourd'hui dans la *Tribune de Genève* le relève si bien. M. Pagani et l'Office cantonal des transports nous donneront une réponse d'ici au mois de mars, paraît-il.

Vous vous rappelez d'ailleurs que le samedi 11 janvier dernier une manifestation organisée par le Collectif d'habitants pour la mobilité à Saint-Gervais a rassemblé plus de 400 personnes pour demander une zone piétonne au quai des Bergues, avec une extension sur le quartier de Saint-Gervais. Malheureusement, la majorité des commissaires étant de droite, ils ont fait passer lors du vote le classement de cette pétition. Les socialistes sont pour les zones piétonnes. Ils soutiennent pleinement cette pétition et vous remercient de l'accepter.

M. Didier Lyon (UDC). Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière... (*Brouhaha.*) Hé!

La présidente. Est-ce qu'on peut demander à l'Union démocratique du centre de bien vouloir écouter son collègue, M. Lyon, qui est en train de s'exprimer?

M. Didier Lyon. Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 11 septembre 2018. La commission l'a étudiée en séances des 3 décembre 2018, 11 février et 3 juin 2019.

A l'origine de la pétition P-389 se trouve une information relayée par la *Tribune de Genève* et par Léman Bleu, selon laquelle il était question de faire du quai des Bergues une zone 20. La pétition a été lancée en plein été, période creuse, mais a récolté 2700 signatures en deux semaines. Un pétitionnaire rappelle que la pétition P-389 insiste sur la décision qui a été prise par le Conseil municipal de piétonner le quai des Bergues.

M. Pagani a rapporté pour sa part que la Ville préfère réaménager le quai historique en lieu et place de la réfection de l'encorbellement et de la route. Cette opération a permis d'économiser 10 millions de francs. En parallèle, le département des constructions et de l'aménagement a déposé une demande de crédit de 5 millions de francs à la commission des travaux et des constructions.

Actuellement une partie du projet a été réalisé. Le sol bénéficie désormais d'un revêtement en pavés conforme aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le mur du quai, le garde-corps et une partie de la chaussée ont été rénovés. Quelques mâts d'éclairage public ont été remplacés et un cordon lumineux aménagé. Les arbres des places de Chevelu et des Bergues ont été conservés. Le projet prévoit d'en replanter de nouveaux, d'élargir les terrasses, d'installer du mobilier urbain et d'aménager les places de stationnement pour les vélos. Du côté du pont de l'île, le traitement s'effectuera sans bordure. La zone comprendra du mobilier urbain et quelques places de stationnement pour les vélos. Il offrira un traitement homogène de la façade. Le quai des Bergues est revêtu par des pavés en grès sciés et flammés. Conformément aux souhaits de l'association Handicap Architecture Urbanisme, ces pavés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et lisibles pour les personnes malvoyantes.

Au niveau des places de Chevelu et des Bergues, le pavage sera remis à niveau. Le mobilier sera constitué de bancs avec et sans dossiers. Ces extensions garantiront un espace de 3,15 m pour le passage des véhicules. On compte également une largeur de 3,50 m pour permettre aux véhicules des pompiers du Service d'incendie et de secours de se déplacer. Les vitesses seront limitées à 20 km/h. Le passage situé devant l'Hôtel des Bergues sera dévolu aux piétons. Fin mai les premières terrasses seront libérées. Les travaux débuteront côté Rhône à cette période.

Le plan de piétonnisation a été approuvé par la majorité du Conseil municipal et prévoit des zones de rencontre du côté de l'île. Pour l'Union démocratique du centre, tout a été fait; nous demandons donc le classement de cette pétition.

M. Léonard Montavon (PDC). Le Parti démocrate-chrétien soutient cette pétition de l'ATE. La piétonnisation du quai des Bergues, que l'association réclame, devrait en effet voir le jour en mai prochain pour autant que les autorités de la Ville et du Canton tiennent leurs promesses. Dans le courant du mois de janvier, la zone de rencontre a été requalifiée en zone piétonne après une série de collisions entre les voitures et les bancs qui avaient été installés. En dépit de l'opposition de certains commerçants, le chapitre «quai des Bergues» pourrait donc être clos ce printemps, saison de tous les espoirs. A relever, un point positif: le nouveau revêtement pavé du quai est aussi accessible aux personnes à mobilité réduite.

M^{me} Maria Casares (S). Je prends la parole pour donner la position du Parti socialiste. Nous regrettons évidemment qu'on puisse classer une pétition aussi importante, émanant d'une association tout aussi importante. Nous soutenons, comme nous l'avons fait en commission, le renforcement des mesures qui ont été prises par le Canton et la Ville de Genève pour rendre cette partie de la ville complètement piétonne.

C'est un besoin actuellement, car on est vraiment dans une perspective de protection du climat. Or, renforcer la piétonnisation de certains tronçons de la ville rend également honneur à cette cause et protège notre climat. Mais il n'y a pas que ça. C'est aussi un besoin pour les habitants de ce quartier, voire d'autres quartiers, que de pouvoir profiter de ce joli espace pour se le réapproprier. C'est pour ça que le Parti socialiste regrette vivement que la majorité de la commission ait décidé de classer cette pétition. Nous voterons pour notre part contre ce classement.

M. Gazi Sahin (EàG). Notre groupe Ensemble à gauche soutient bien sûr cette pétition. Il faut rappeler qu'elle a été lancée après que le Conseil administratif a indiqué sa volonté d'avancer dans ce sens-là. Il faut aussi rappeler que le 11 janvier dernier les pétitionnaires, les enfants et toute la population du quartier ont fait un rassemblement avec 400 personnes. Les Genevoises et les Genevois sont venus soutenir cette idée de piétonnisation; il y a donc un soutien plus large qu'au début derrière ce que demande cette pétition. Nous vous demandons donc sans hésiter de soutenir également cette pétition.

M. Alfonso Gomez (Ve). Nous voterons évidemment non au classement de cette pétition, puisque telle avait été la position majoritaire de la commission à cette époque, c'est-à-dire au mois de février 2019. Un certain nombre d'événements sont passés par là depuis et des décisions de ce plénum ont été prises. Je pense entre autres à l'urgence climatique.

L'urgence climatique, ce n'est pas seulement des déclarations dans des forums. C'est aussi des mesures concrètes, des mesures concrètes au niveau des entités publiques, au niveau des Etats et au niveau des villes. Je salue les partis politiques qui aujourd'hui prennent position en faveur du soutien à cette pétition, ce qui n'était pas le cas il y a presque une année. Mais la prise de conscience semble désormais se manifester sur les problèmes écologiques. J'invite évidemment les autres partis, surtout ceux qui ne se sont pas exprimés et qui ont refusé cette pétition en commission, à s'exprimer maintenant et à dire qu'ils ont pris conscience que des mesures concrètes pour parer à l'urgence climatique, à l'urgence écologique doivent être prises.

Il n'est évidemment pas nécessaire de passer des heures pour dire les bienfaits des zones piétonnes, les bienfaits pour nos concitoyennes et nos concitoyens, les bienfaits pour leur santé, les bienfaits contre la pollution. Vous avez certainement tous et toutes encore en mémoire ce magnifique reportage de «Temps présent» sur l'enfumage, sur la pollution de nos rues, sur les risques que cette pollution, en particulier aux particules fines, fait courir à l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Les Vertes et les Verts vous invitent donc, Mesdames et Messieurs, à refuser la décision de la commission, donc à accepter cette pétition en votant non au classement.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Juste un mot pour dire qu'il ne faut pas classer cette pétition, car il faut que ce Conseil municipal donne un signal clair. En effet, même si la piétonnisation a été votée et qu'elle est plébiscitée maintenant par le Conseil administratif, cela n'a pas toujours été le cas. On a mis en place des zones de rencontre, mais en fin de compte, comme on le sait, c'est toujours la guerre entre les voitures et les piétons, et les voitures gagnent toujours. Nous voulons une zone piétonne dans tous les quartiers de Genève. Nous le voulons, nous, Conseil municipal, et les habitants et les habitantes des quartiers réclament cette zone piétonne.

Aujourd'hui, même si on nous dit que la zone piétonne sera réalisée, nous savons parfaitement dans cette enceinte, si nous ne sommes pas des hypocrites, que ce quai des Bergues est une zone de non-droit, puisque nous voyons encore des voitures de luxe et des 4×4 se garer et circuler. (*Brouhaha.*) Effectivement, on n'y est pas du tout... On ne peut pas décréter l'urgence climatique et ne pas voter les objets, se planquer et dire qu'on va les laisser passer, que ça a été réalisé.

Tous les matins, on me relaie des photos de personnes à pied qui emmènent leurs enfants à l'école et qui se font frôler par des grosses voitures dans tout ce périmètre. Ce n'est pas possible. C'est un signal fort que nous devons donner ce soir en faveur des habitantes et des habitants des quartiers. Et quand bien même

on nous dit que la piétonnisation est réalisée, nous savons bien que ce n'est pas le cas et qu'il ne suffit pas aujourd'hui de mettre des pavés et de déclarer que c'est un espace dédié aux piétons. Il faut encore que ce soit appliqué et que les policiers municipaux passent, enlèvent les voitures, amendent les automobilistes afin que ce soit effectif.

M. Thomas Zogg (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra les conclusions majoritaires de la commission, à savoir le classement de cette pétition, au motif notamment que nous sommes totalement opposés au terrorisme intellectuel de gauche. (*Rires.*) Il ne suffit en effet pas de parler d'urgence climatique, puisque c'est exactement ce qu'ils font, ils vous parlent d'urgence climatique et automatiquement tout le monde devrait rester figé, comme s'ils étaient congelés sur place, et voter la tête dans le sac.

Nous sommes également opposés à la dictature de la minorité. Ce n'est pas à la minorité d'imposer sa loi à la majorité. La configuration de la circulation dans ce quartier telle qu'elle était pratiquée nous correspondait très bien. On se souvient également que, lorsque ce projet avait été initié, notamment par M. Pagani, certains commerçants s'étaient plaints. Il semblerait qu'aujourd'hui il y ait unanimité, mais entre ce qu'on nous dit et la réalité... Puis, lorsqu'on entend le mot magique «urgence climatique», hop, on lève les mains et on vote oui la tête dans le sac! Nous refusons ça.

Nous soutiendrons la décision de la majorité de la commission qui a choisi de classer cette pétition.

M. Georges Martinoli (PLR). Le groupe libéral-radical est pour le classement de la pétition.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Alfonso Gomez pour la deuxième fois.

M. Alfonso Gomez (Ve). C'est juste pour essayer quand même d'apaiser un certain nombre de propos. Je pense que M. Zogg ne sait pas ce qu'est le terrorisme, sinon il n'emploierait pas ces termes. Il faut avoir vécu dans des pays qui en ont été victimes, Mesdames et Messieurs, pour utiliser ces termes avec autant de légèreté. Que le débat qui aujourd'hui traverse nos sociétés ne lui plaise pas, libre à lui. Il est libre et il est ici pour pouvoir l'exprimer. Je pense cependant qu'il doit quand même modérer ses propos et leur donner le sens qu'ils méritent. C'est la première chose.

Je vous invite, si vous ne croyez pas à l'urgence climatique, tous ceux qui n'y croient pas, Mesdames et Messieurs, à m'accompagner en Valais pour aller voir quelques glaciers. Et si à ce moment-là vous n'y croyez toujours pas, eh bien c'est à désespérer. Demandez à ceux qui vont en montagne, demandez à ceux qui souffrent dans nos quartiers des pics de chaleur, si l'urgence climatique est une vue de l'esprit! Il faut effectivement être enfermé dans une voiture climatisée pour ne pas s'en rendre compte...

J'aimerais quand même souligner ce qui a été dit dans «Temps présent» sur la pollution. Chaque année dans notre pays 4000 personnes meurent prématurément à cause de la pollution. Cela non plus, ce n'est pas une vue de l'esprit, c'est le corps médical qui l'annonce. Que l'on soit favorable à la voiture, soit. Mais qu'on vienne dire que tout ça, c'est du terrorisme et des vues de l'esprit, ce n'est pas acceptable. Mesdames et Messieurs, je vous remercie donc d'accepter cette pétition.

M. Thomas Zogg (MCG). Je tiens à préciser que j'ai parlé de terrorisme intellectuel, il faudrait juste que certains apprennent ici aussi à faire la part des choses. J'ai dit que j'étais totalement opposé par principe à ceux qui veulent nous braquer un pistolet sur la tempe en disant: «Si vous ne votez pas ça, eh bien vous êtes des fascistes et des tordus.»

Après, sur la question de l'urgence climatique...

La présidente. Monsieur Zogg, vous n'allez pas commencer à parler des fascistes dans ce Conseil municipal!

M. Thomas Zogg. Moi je m'entends...

La présidente. Je vous en prie, modérez vos propos, s'il vous plaît. C'est quand même grave!

M. Thomas Zogg. Je suis d'accord sur l'urgence climatique... Je n'ai pas remis ça en question. En revanche...

La présidente. Ah oui... le fascisme, c'est l'urgence climatique...

M. Thomas Zogg. Oui, c'est le message...

La présidente. Non, ne mélangez pas tout, s'il vous plaît! (*Exclamation de M. Sormanni.*) Mais modérez vos propos, Monsieur Zogg!

M. Thomas Zogg. Je peux m'exprimer?

La présidente. Mais modérez vos propos, Monsieur Zogg! Tout de même!

M. Thomas Zogg. Vous ne dites jamais rien...

La présidente. Vous ne traitez pas les gens de fascistes! (*Exclamation.*)

M. Thomas Zogg. On nous dit des choses... Lorsqu'on nous attaque, vous ne dites rien, et puis, lorsque nous répondons, vous nous empêchez de nous exprimer! (*Exclamations.*)

M. Thomas Zogg. Voici ce que j'ai dit, Madame la présidente, je persiste et signe: je ne suis pas opposé au principe de l'urgence climatique, je suis en revanche opposé aux façons et aux moyens qui seraient à mettre en œuvre pour y répondre. Le véritable problème concernant le quai des Bergues doit être différencié du problème de la circulation et de l'urgence climatique. Il s'agit de se demander si c'est là que l'enjeu doit être situé. Eh bien, la réponse du Mouvement citoyens genevois et ma réponse, c'est non.

Aller dans le sens de voter cette pétition n'est pas la meilleure façon de faire pour régler le problème de l'urgence climatique une fois pour toutes. Je n'ai pas du tout remis l'urgence climatique elle-même en question. Encore une fois, c'est sur les modalités et les moyens à mettre en œuvre que des différences subsistent entre nous. Mais sur le reste, je suis à peu près d'accord avec tout.

M. Gazi Sahin (EàG). Encore une fois on utilise n'importe comment des terminologies qui n'ont pas de sens... Cela étant, c'est une demande qui va au-delà des pétitionnaires. C'est une demande populaire, car d'un côté cette zone, ce quartier, ce centre, avec ses populations, demande des changements, demande la piétonnisation, de l'autre côté on avance en même temps dans le sens de nos promesses. N'oubliez pas en effet que dans cette assemblée nous avons pris la décision de répondre à l'urgence climatique. Il est donc temps – c'est une occasion pour nous aussi – de joindre les paroles aux actes.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont refusées par 36 non contre 31 oui.

La pétition est renvoyée au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je salue sur les bancs du public notre ancien collègue du Conseil municipal, Alpha Dramé. (*Applaudissements.*)

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 juin 2016: «Un futur pour les patineurs genevois» (P-358 A)¹.

Rapport de M. Georges Martinoli.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 juin 2016. La commission s'est réunie les 29 août, 5 septembre et 19 septembre 2016 sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud. Les notes de séances ont été prises par M. François Courvoisier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 29 août 2016

Audition des pétitionnaires, M^{me} Andrea Sautereau, M^{me} Corinne Arhab, M. Jonathan Gerson et M. Jean-Luc Daya

M^{me} Sautereau explique que cette pétition sous revue a été déposée, car leurs enfants se sont retrouvés devant une situation incompréhensible et injuste. En effet, le 10 juin, après l'annonce de l'octroi de la concession à M^{me} Gusmeroli, beaucoup d'enfants se sont retrouvés sans savoir où ils allaient patiner.

M^{me} Sautereau explique encore que tout a commencé lorsque M^{me} Gusmeroli a remporté l'appel d'offres. Selon les pétitionnaires, cet appel d'offres a été lancé

¹ «Mémorial 174^e année»: Commission, 411.

dans des conditions précipitées et s'inscrit dans un cadre juridique opaque. Le projet retenu offrait des conditions de collaboration inacceptables aux quatre professeurs, représentés ce soir par M^{me} Arhab.

M^{me} Sautereau estime que, s'il y avait sûrement certains problèmes au Club des patineurs de Genève (CPG), celui-ci n'était en tout cas pas en perdition et n'avait pas besoin de changements aussi radicaux. Elle ajoute que les professeurs n'étaient pas si mauvais au point de devoir vite nommer M^{me} Gusmeroli à la tête d'une nouvelle école de patinage. Elle fait remarquer qu'en 2016, le CPG a envoyé 17 élèves aux championnats suisses, soit le chiffre de loin le plus élevé de toute la Suisse. Par ailleurs, les élèves genevois ont obtenu 6 médailles, soit également le chiffre le plus important de Suisse.

M^{me} Sautereau, vu les chiffres précités, estime que le club allait plutôt bien et avait beaucoup de succès grâce à tous les professeurs, dont certains enseignent depuis trente à quarante ans. Elle ajoute que M^{me} Gusmeroli avait déclaré, dans la *Tribune de Genève* du 18 juin 2016, qu'elle voulait faire du CPG, en un an, le meilleur club romand et, pourquoi pas, le meilleur club de Suisse. Celle-ci a seulement oublié de regarder où se trouve déjà le CPG.

M^{me} Sautereau relève que les élèves de M^{me} Gusmeroli ne représentent qu'une petite partie des succès du club. Les pétitionnaires estiment que c'est peut-être pour cela qu'elle souhaite s'appropriier les élèves des autres professeurs sous son nom.

M^{me} Sautereau ajoute que M^{me} Gusmeroli clame haut et fort que son école serait 50% moins chère que les tarifs actuels, mais elle a fini par dévoiler les prix qui, pour les parents, sont inacceptables.

M^{me} Sautereau indique ensuite que M^{me} Gusmeroli a fait recours contre la décision de M. Kanaan de surseoir à la mise en œuvre de la concession. Celle-ci demandait des mesures provisionnelles visant à empêcher tous les professeurs de donner des cours durant la période de statu quo. Cela lui a été refusé, car elle s'attaquait à l'intérêt public.

M^{me} Sautereau indique ensuite que M^{me} Gusmeroli était d'accord de participer à la médiation de M. Guinchard, mais uniquement pour discuter de changements à l'intérieur de son propre projet; celle-ci ne souhaite pas renoncer à être la directrice de l'école.

M^{me} Sautereau se demande si cet appel d'offres est vraiment la meilleure solution pour la patinoire et les athlètes. Elle se demande également s'il s'agit de la bonne manière de remercier les professeurs, qui ont permis tous ces succès. Elle se dit ensuite profondément déçue qu'un service censé promouvoir le sport auprès de la population détruit tout l'équilibre et la dynamique créée avec les sportifs au lieu de féliciter les professeurs pour le travail accompli toutes ces années.

M. Daya annonce qu'il présentera les problèmes juridiques tels que les pétitionnaires les ont rencontrés. Une séance d'information a eu lieu le 19 avril 2016, puis une seconde séance d'information a eu lieu le 20 juin 2016. Lors de la séance du 19 avril, les parents ont appris qu'un appel d'offres avait eu lieu le 8 mars 2016, avec un délai initial au 8 avril 2016, rallongé de 15 jours, pour une mise en œuvre le 1^{er} juillet 2016. Les pétitionnaires ont trouvé que tout cela était très précipité, notamment car il n'y a eu aucune consultation préalable, ni du club ni des professeurs. De plus, les délais étaient excessivement courts, or le patinage artistique n'est pas un domaine urgent, comme la sécurité ou la santé publique, et ne nécessite pas des réponses aussi immédiates.

M. Daya relève en outre un manque de transparence, car au cours de cette séance, les parents ont posé de nombreuses questions concernant l'élaboration du cahier des charges et le jury. Il leur a été dit que le Service des sports avait été conseillé par un expert, mais le Service a refusé de communiquer son nom. Concernant le cadre légal, les pétitionnaires ont posé plusieurs questions, notamment sur le délai de recours et l'arrière-plan juridique de la situation, mais aucune réponse ne leur a été donnée.

M. Daya indique que le Service des sports avait, lors de cette séance, fait part de plusieurs problèmes. Il estime que, s'il y avait des problèmes, on aurait pu s'attendre, d'abord, à une séance pour informer du lancement d'une procédure, puis la présentation d'un planning contenant une consultation préalable des différents acteurs qui aurait abouti à un cahier des charges. Tout cela aurait pu se faire durant la saison à venir, avec une mise en œuvre pour la saison suivante, soit la saison 2018.

M. Daya indique ensuite qu'une seconde séance d'information a eu lieu le 20 juin, avec la cheffe du Service des sports. A nouveau, il estime que les choses se sont faites dans la précipitation. En effet, le délai initial de mise en œuvre était le 1^{er} juillet, soit dix jours plus tard. Celui-ci pouvait être repoussé au 1^{er} août. Les parents qui ne se retrouvaient pas dans cette nouvelle structure n'avaient absolument plus le temps de se retourner.

M. Daya relève à nouveau un manque de transparence: les parents ont posé des questions concernant l'expert ayant conseillé le Service des sports, mais aucune réponse ne leur a été donnée. Concernant la base légale, il leur a été répondu qu'il s'agit d'une concession de service public.

M. Daya, se référant à un ouvrage juridique (KNAPP), indique qu'une concession suppose l'existence d'un monopole et, pour être valable, un tel monopole doit reposer sur une base formelle. Il indique avoir recherché cette base formelle sur le site internet de la Ville, mais n'avoir trouvé aucune information concernant une quelconque base formelle ou un quelconque arrière-plan juridique pour ce type de concession, dans le cas d'espèce.

M. Daya, concernant la composition du jury, estime que la question de l'indépendance des jurés se pose. En effet, il fait remarquer que les jurés doivent être indépendants les uns des autres. Il rappelle que le jury était composé de M^{me} Bonvin, M. Amiet et une tierce personne, or M. Amiet est subordonné à M^{me} Bonvin. Il relève qu'indépendamment de la qualité de ces personnes, la question de leur indépendance se pose. De plus, il indique ne pas savoir si la tierce personne est également collaboratrice au Service des sports ou non. Enfin, il indique que le Service des sports a signifié aux pétitionnaires que sa décision n'était pas sujette à recours.

M. Daya, se référant aux problèmes mis en avant par le Service des sports pour justifier son appel d'offres, a demandé au Service, lors de la même séance du 20 juin, s'il avait fait part formellement de ses demandes aux professeurs et au CPG. Le Service des sports a répondu par la négative: il n'y a eu aucun courrier formel faisant état des problèmes ; uniquement des communications orales sans procès-verbal.

M. Daya expose ensuite les problèmes liés au projet retenu. Se référant aux conditions d'admission figurant dans le cahier des charges, il fait remarquer qu'il faut justifier d'une expérience professionnelle de l'enseignement du patinage artistique. Or, dans la presse, les pétitionnaires apprennent que l'un des critères ayant engendré le rejet de l'offre de M. Lambiel est que celui-ci ne dispose pas de diplôme Swiss Olympic.

M. Daya relève que le cahier des charges n'exige en aucun cas d'avoir un titre particulier. L'absence de diplôme Swiss Olympic ne peut donc pas être un critère de rejet.

M. Daya souligne ensuite qu'il y a un flou autour de la structure de l'école proposée par M^{me} Gusmeroli et autour de l'engagement des professeurs. En effet, le cahier des charges mentionne que l'école de patinage doit engager directement son personnel et doit présenter une attestation que celui-ci est couvert en matière d'assurance sociale, or M^{me} Gusmeroli a indiqué aux professeurs qu'il n'y aurait pas de contrat et que les relations seraient basées sur une convention du même titre que celle qui les a liés à la Ville de Genève jusqu'ici.

M. Daya, concernant les coûts, relève que le cahier des charges demande que les tarifs soient approuvés par le Service des sports. Ce cahier des charges exige en outre la présentation d'un concept d'exploitation et d'un plan financier sur deux ans.

M. Daya estime que l'on peut donc s'attendre que des éléments importants du compte d'exploitation aient été soumis, or M^{me} Gusmeroli indique qu'il y aura une taxe annuelle d'inscription de 200 francs, sans contre-prestation en termes d'enseignement. Avec les 300 membres du CPG, cela représente 60 000 francs

par année sans contre-prestation d'enseignement. Cette taxe a donc été approuvée par le Service des sports, si on se réfère au cahier des charges.

M. Daya indique enfin que l'élément le plus important est la méthodologie d'enseignement, or celle-ci n'a pas été prise en compte dans les critères de sélection des projets. Il estime qu'il convient de se demander pourquoi le mystérieux expert en patinage, dont on ne dit pas le nom, n'a pas conseillé ses mandants sur un point aussi fondamental.

M. Daya estime, en guise de remarque conclusive, que la négligence d'un point aussi fondamental que la méthode d'enseignement illustre bien que la procédure se soit déroulée dans la précipitation. Il estime qu'il aurait fallu prendre le temps d'élaborer un projet correct et transparent. Les points problématiques sont apparus peut-être parce que la procédure s'est déroulée au sein d'un cercle restreint, sans qu'il y ait une consultation préalable plus ouverte, qui aurait sans doute permis de faire ressortir tous ces points importants pour l'élaboration du cahier des charges.

M. Daya estime que, si ces étapes avaient été correctement réalisées, le projet de M^{me} Gusmeroli n'aurait pas été retenu.

M. Daya distribue ensuite une série de documents figurant en annexe.

M^{me} Arhab indique à titre liminaire être là en tant que représentante des professeurs. Elle expose ensuite les conditions qui leur ont été proposées par M^{me} Gusmeroli et les problèmes relatifs à la méthode d'enseignement.

M^{me} Arhab relève que l'un des arguments mis en avant par le Service des sports pour justifier le choix du projet de M^{me} Gusmeroli était que celle-ci avait intégré tous les professeurs dans son projet. Elle indique qu'il est important de savoir que les professeurs n'ont jamais été consultés en amont, donc ils ne savaient pas en quoi consistait le projet de M^{me} Gusmeroli, alors que M. Lambiel avait directement contacté M^{me} Arhab pour connaître leurs souhaits, leurs besoins, leurs points de vue et leurs idées pour élaborer un projet pouvant fonctionner et fédérer aux Vernets.

M^{me} Arhab indique que, suite à son élection, M^{me} Gusmeroli a contacté les professeurs, les a rencontrés et a expliqué plusieurs règles très strictes. En revanche, celle-ci n'a pu faire aucune proposition concrète et précise concernant les contrats, les horaires, etc., et ce, malgré des demandes répétées. Elle a également informé les professeurs que, par manque de confiance à leur égard, elle leur retirait leur statut de professeur référent.

M^{me} Arhab explique qu'il y avait cinq professeurs avec chacun un groupe d'élèves. M^{me} Gusmeroli souhaite retirer le statut de référent aux professeurs actuels et en faire des professeurs d'appoint, chargés de travailler sous son

assistante et son moniteur. En d'autres termes, elle indique que M^{me} Gusmeroli souhaite s'approprier tous les élèves sous son nom.

M^{me} Arhab explique que le CPG est le meilleur club de Suisse, avec 21 élèves représentant le haut niveau. M^{me} Gusmeroli n'en a que 4 sur les 21. Celle-ci souhaiterait donc s'approprier les 17 autres élèves formés par le travail de ses collègues, ce qui est un peu délicat pour les autres professeurs.

M^{me} Arhab ajoute qu'en supprimant le statut de professeur référent, M^{me} Gusmeroli souhaite briser brutalement la relation professeur-athlète, qui se développe sur des années. Elle rappelle que le patinage est un sport individuel et une relation très forte s'installe avec l'enfant dès les premiers mois.

M^{me} Arhab explique que l'équipe de M^{me} Gusmeroli est formée d'une assistante et d'un moniteur, tous deux Français et résidant en France, formée en France pour la première et en cours de formation en Suisse pour le second. Elle indique que, parmi les cinq professeurs actuels, deux sont experts J+S, c'est-à-dire qu'ils sont formateurs de moniteurs et ont participé à la formation du moniteur de M^{me} Gusmeroli. Ceux-ci auraient donc été placés en dessous de personnes qu'ils ont eux-mêmes formés.

M^{me} Arhab indique ensuite que M^{me} Gusmeroli souhaite mettre en place des cours collectifs obligatoires et majoritaires, alors que le patinage artistique pratiqué à Genève et majoritairement en Suisse est un sport individuel qui s'apprend essentiellement par des cours privés. Elle relève que les cours collectifs ont beaucoup de qualités, mais les cours privés en ont d'autres, en l'occurrence bien plus importantes pour le patinage artistique. De plus, les cours avaient lieu à des heures fixes et non négociables. Ainsi, les parents devront payer un forfait pour plusieurs cours collectifs, qu'ils soient disponibles ou non.

M. Gerson indique avoir discuté de la problématique des horaires avec M^{me} Gusmeroli, lorsque celle-ci est venue lui vendre son projet. Il lui a indiqué qu'avec son projet, sa fille ne pourrait patiner que les samedis matin, tout en payant un forfait complet. M^{me} Gusmeroli lui aurait rétorqué qu'il n'avait qu'à s'arranger avec l'école pour avoir d'autres horaires.

M^{me} Arhab indique avoir fait, suite à l'élection de M^{me} Gusmeroli, un petit sondage avec 22 élèves actifs, soit des élèves qui sont dans les niveaux pré-compétition ou compétition et qui viennent entre quatre et cinq fois par semaine pour s'entraîner. Ce sondage a révélé que, sur ces 22 élèves, 20 n'acceptaient pas la décision du Service des sports et d'être pris en charge par M^{me} Gusmeroli, 11 étaient prêts à changer de club, 4 étaient prêts à arrêter le patinage et 1 l'a encouragée à défier M^{me} Gusmeroli par voie juridique. Seule une famille était curieuse de connaître le projet de M^{me} Gusmeroli et s'y est ensuite opposée lorsqu'elle en a pris connaissance. Une famille ne s'est pas prononcée.

M^{me} Arhab ajoute, au nom des autres professeurs et de leurs élèves, que beaucoup se sont retrouvés dans un désarroi total, une crainte de perdre leur professeur de cœur et une crainte de ne pas savoir où s'entraîner la saison suivante.

M^{me} Arhab explique ensuite que M^{me} Gusmeroli n'a aucune intention de salarier les autres professeurs, alors que cela était clairement indiqué dans le cahier des charges. Elle explique que les professeurs travaillent au taux souhaité selon leur planning et que pour chacun, il s'agit de leur activité principale. Ils sont indépendants et avaient jusqu'ici la garantie de pouvoir exercer leur activité. M^{me} Gusmeroli leur a signifié qu'elle ne pouvait plus leur garantir leurs heures de patinage et qu'ils seraient sollicités selon la demande.

M^{me} Arhab précise que, dans le projet de M^{me} Gusmeroli, il y a des cours collectifs obligatoires et, selon la demande, si besoin, il sera possible de faire appel aux professeurs actuels pour compléter l'offre par des cours privés.

M^{me} Arhab explique que tous ces éléments montrent que les professeurs actuels n'ont aucune considération de la part de M^{me} Gusmeroli. Elle rappelle que les cinq professeurs sont indépendants depuis plusieurs années et ont fait leurs preuves. A partir de maintenant, leurs tarifs doivent être remis en question et validés par M^{me} Gusmeroli.

M^{me} Arhab indique par ailleurs que M^{me} Gusmeroli lui a expliqué qu'elle ne voyait aucune possibilité et aucune évolution de carrière en ce qui la concerne, alors qu'elle termine sa formation suisse des entraîneurs professionnels certifiés Swiss Olympic.

M^{me} Arhab, concernant la méthode d'enseignement, explique que le problème vient du fait qu'à partir de maintenant, une méthode unique et obligatoire va être imposée. Elle rappelle qu'il y avait jusqu'à maintenant cinq professeurs. Quatre d'entre eux utilisent principalement la méthode Gerschwiler, méthode suisse ayant largement fait ses preuves. Elle indique que ce n'est pas une méthode qu'il faut absolument s'approprier et que chaque professeur pouvait avoir sa propre méthode également. Ainsi, jusqu'à présent, les parents et leurs enfants pouvaient choisir leur professeur selon leurs propres besoins (méthode spécifique, affinité de personnalité, réputation, etc.). Le choix leur était propre. Dans le projet de M^{me} Gusmeroli, cette liberté de choix est rompue.

M^{me} Sautereau aborde la question des prix. Elle indique que les explications détaillées de cette question figurent dans l'un des documents distribués. Elle souligne que les prix proposés par M^{me} Gusmeroli sont largement plus chers que ceux qui sont pratiqués actuellement. Elle indique dépenser 400 à 500 francs par mois pour les cours privés de sa fille, qui est en national, alors que M^{me} Gusmeroli propose des tarifs de 900 francs par mois pour des cours collectifs.

M. Gerson explique que les pétitionnaires ont engagé leur démarche dans le but de trouver une solution qui puisse convenir tant au Service des sports qu'aux professeurs et aux patineurs. Ils ont, sans le vouloir, mis le pied dans une fourmière où tous les éléments laissent le goût amer d'un léger malaise.

M. Gerson explique également que, dans un premier temps, les amitiés Facebook entre M^{me} Bonvin, M. Amiet et M^{me} Gusmeroli peuvent paraître anodines, ou même de pures relations professionnelles, mais il s'étonne alors du fait que les autres professeurs ne sont pas également en contact avec ces deux fonctionnaires.

M. Gerson souligne que M^{me} Gusmeroli a déclaré dans la presse avoir rencontré M^{me} Bonvin environ cinq fois par an, soit vingt fois au total, alors que les autres professeurs affirment avoir rencontré M^{me} Bonvin en tout et pour tout deux fois lors de réunions en groupe.

M. Gerson indique qu'en fin de saison, alors que tous les professeurs proposent à leurs élèves des activités hors glace, M^{me} Gusmeroli a obtenu le droit de donner des cours de roller à ses élèves dans le hall de la patinoire, alors que celui-ci est depuis quelque temps interdit à toutes pratiques sportives. Dans le même temps, M^{me} Bertholet a fait une demande pour pouvoir donner des cours de gym dans la salle de danse du centre sportif. Cette demande n'a pas obtenu de réponse et les élèves de M^{me} Bertholet ont dû se contenter de faire leurs cours de gym dehors, même sous la pluie.

M. Gerson ajoute que M^{me} Gusmeroli déclare travailler à ce projet depuis onze ans. Il se demande donc si elle n'est pas la personne qui a secrètement conseillé le Service des sports.

M. Gerson estime que ces rencontres, qu'elles soient d'ordre professionnel ou privé, laissent entrevoir une relation privilégiée entre les deux protagonistes qui aurait dû amener M^{me} Bonvin et M. Amiet à se récuser de l'appel d'offres. Il ajoute que le club a d'office été écarté de toutes les négociations. Lors de la séance d'information du 20 juin, il a été dit publiquement que celui-ci avait été invité à postuler par «politesse».

M. Gerson indique que les pétitionnaires ont été surpris, durant la séance du 20 juin, d'apprendre l'existence d'un quatrième dossier, rejeté car incomplet. Après quelques recherches, il s'est avéré que ce dossier n'est autre qu'une lettre adressée par M^{me} Nigg au Service des sports. Il estime que cette lettre n'a tout simplement pas été lue, sans quoi elle n'aurait pas pu être considérée comme un dossier.

M. Gerson explique ensuite qu'une séance de questions-réponses avait été organisée entre le Service des sports et les candidats. Durant cette séance, il avait été demandé la possibilité d'inclure une cotisation pour l'adhésion à la nouvelle école. Cette demande a été refusée par le Service des sports. Pourtant une taxe annuelle de 200 francs est présente dans le dossier de M^{me} Gusmeroli.

M. Gerson précise que, durant cette même séance, M^{me} Gusmeroli n'a posé aucune question, comme si tout était déjà bien clair pour elle.

M. Gerson explique que, lorsque la décision a été rendue, aucune raison d'ordre technique, tarifaire ou pratique n'a été donnée. Seuls le diplôme de M. Lambiel et son manque de présence aux Vernets ont été évoqués. Il n'y a pas eu non plus de commentaires sur la candidature du club.

M. Gerson indique que, lors de l'assemblée générale du CPG, M^{me} Gusmeroli a tenté d'asseoir son pouvoir en proposant un nouveau comité dévoué à sa cause. Il souligne qu'afin de motiver ses troupes, elle n'a pas hésité à user de manipulations en leur faisant croire qu'elle avait réussi à rallier tout le monde derrière son nouveau comité.

M. Gerson indique que la présidente sortante a été réélue avec une majorité écrasante. S'est ensuivie une salve d'insultes et de propos violents sur Facebook, émanant pour beaucoup de membres directs et indirects de l'équipe de M^{me} Gusmeroli.

M. Gerson estime que tous ces messages, ainsi que les interventions de M^{me} Gusmeroli dans la presse alors même que le médiateur avait formellement demandé d'éviter tout déballage public, ont montré une facette de la personnalité de M^{me} Gusmeroli et son équipe qui ne correspond pas à ce que des parents peuvent espérer de personnes à qui ils confient leurs enfants.

M. Gerson souligne par ailleurs que, dans son recours contre la décision de M. Kanaan de surseoir à la mise en route de l'académie de patinage, M^{me} Gusmeroli demande l'interdiction à la Ville de Genève d'octroyer un mandat à qui que ce soit d'autre. Si ce recours avait été accepté, il aurait eu pour conséquence d'interdire, entre autres, le renouvellement des conventions des professeurs et aurait donc placé les patineurs dans l'impossibilité de patiner jusqu'à la mise en route de l'académie de M^{me} Gusmeroli.

M. Gerson termine son exposé en indiquant que jusqu'à présent, tout allait pour le mieux. Les enfants s'épanouissaient au sein du meilleur club de Suisse. Après avoir passé des vacances mouvementées et pleines de questionnements, beaucoup d'entre eux ont cru tout perdre. Ils sont encore en sursis et ne savent toujours pas s'ils pourront poursuivre leurs rêves en 2017. Certains perdent patience et motivation et la saison s'annonce difficile pour tous sur le plan moral.

M. Gerson espère que le Conseil municipal aidera ces enfants à sauver leur passion et permettra de leur garantir la stabilité qu'ils ont toujours eue.

M. Gerson distribue ensuite le courrier de M^{me} Nigg, la réponse de M^{me} Bonvin ainsi que différents messages WhatsApp et Facebook (annexe).

Questions des commissaires

Une commissaire demande ce que les pétitionnaires attendent de la médiation en cours. Elle demande notamment si cette médiation, démarrée après le dépôt de la pétition sous revue, change quelque chose pour eux.

M. Gerson répond par l'affirmative. Il indique que la médiation leur a permis de respirer, en laissant un sursis. La saison va pouvoir commencer comme d'habitude. Par contre, le sursis se termine le 31 décembre, soit en plein milieu de la saison. Il indique avoir une crainte par rapport à cela et espère que la médiation permettra de trouver une solution qui plaise à tous.

M. Daya précise être parent d'élève. Il ajoute que M^{me} Sautereau et M. Gerson sont parents d'élèves et membres du comité du CPG et participent à ce titre à la médiation.

M^{me} Sautereau souligne avoir signé la pétition en tant que parent. Se référant ensuite à la médiation, elle ajoute que M^{me} Gusmeroli était d'accord d'aller à cette médiation seulement si la discussion restait dans le cadre de son projet. Elle n'est pas du tout ouverte à une médiation qui puisse porter sur un autre projet.

M^{me} Sautereau indique également que M. Lambiel s'est mis d'accord avec les autres professeurs pour présenter un projet commun où M^{me} Gusmeroli était incluse. Dans ce cadre, le projet de M. Lambiel lui proposait une place de professeur, garantie durant les deux années. M^{me} Gusmeroli a estimé que cette proposition était inacceptable et elle l'a refusée.

M^{me} Sautereau pense donc que la médiation arrive à son terme et elle dit avoir peu d'espoir qu'elle aboutisse.

M^{me} Arhab complète le propos de M^{me} Sautereau en indiquant que les professeurs se sont tous réunis en juin et en juillet pour développer un projet dans lequel M^{me} Gusmeroli était incluse. Ils espéraient vraiment qu'il soit accepté à l'unanimité, car tout le monde était respecté selon ses compétences et ses valeurs. Elle souligne que le refus de M^{me} Gusmeroli a été une très grosse déception.

Un commissaire rappelle que 82% des élèves suivent la méthode Gerschwiler et 18% suivent les cours de M^{me} Gusmeroli. Il demande combien de temps il faut à un élève pour s'habituer ou s'adapter à une nouvelle méthode lorsqu'il vient de la méthode Gerschwiler.

M^{me} Arhab indique qu'il est difficile de répondre précisément ou scientifiquement. Elle estime que cela dépend de l'affinité qui sera développée entre le professeur et l'athlète et des compétences du professeur à transmettre sa nouvelle méthode tout en reprenant ce qui a été intégré dans l'ancienne méthode pour l'intégrer dans la nouvelle. Elle estime qu'il faut, grosso modo, une saison pour s'adapter. De plus, il faut nécessairement passer par une baisse de performance pour pouvoir s'adapter.

M. Gerson ajoute que le gros problème, avec les cours collectifs, c'est qu'il y a 12 enfants dans un cours, et le professeur choisit soit les deux meilleurs et délaisse les autres, soit les deux moins bons et, pendant ce temps, les autres stagnent. De plus, durant les montages des programmes, étant donné que chaque élève a une musique différente, on se retrouve avec un élève sur la glace et 11 qui sont en bord de piste en train de regarder, et les parents se retrouvent à payer un cours que l'élève ne fait pas.

Le commissaire demande s'il est possible de former l'élite en faisant des cours collectifs.

M^{me} Arhab répond par la négative.

M. Daya ajoute qu'à chaque fois que l'on parle d'un grand champion, on mentionne le nom de son entraîneur. Cela est propre au patinage: l'entraîneur a une relation fusionnelle très importante avec l'athlète.

M. Gerson souligne qu'aujourd'hui, si un enfant ne s'entend plus avec son coach, il est libre de changer. Avec le projet de M^{me} Gusmeroli, s'il ne s'entend plus avec son coach, il devra obligatoirement changer de club. Il précise que les deux autres clubs de Genève sont plus que complets et qu'aucun élève n'aura la possibilité d'aller ailleurs, sauf s'il change de canton.

Une commissaire entend en arrière-fond du discours des pétitionnaires de la souffrance, de la discrimination, des difficultés tant pour les professeurs que les parents et les enfants. Elle demande si, avant l'appel d'offres, tout allait bien.

M. Gerson répond que la situation était parfaite.

M^{me} Sautereau ajoute qu'il y avait deux ou trois points problématiques, tel qu'un peu trop de monde parfois, mais ce problème est dû au peu de glace disponible et l'école de patinage ne pourra pas résoudre ce problème.

M. Gerson ajoute que, malgré le peu de glace, les professeurs ont réussi à trouver une organisation qui fait qu'il y a très peu d'accidents.

La commissaire demande si le CPG a tenté une action au niveau juridique.

M^{me} Sautereau répond par l'affirmative. Elle indique que le club a fait recours contre la décision d'octroyer la concession à M^{me} Gusmeroli.

M. Gerson précise que le club a fait recours en tant que candidat à l'appel d'offres.

La commissaire demande encore s'il y a un espoir que la médiation aboutisse à quelque chose.

M^{me} Arhab répond être partie avec beaucoup d'espoir et elle espère encore que cela va aboutir à quelque chose de positif.

Un commissaire relève que l'un des points d'achoppement de l'appel d'offres est le diplôme Swiss Olympic. Il demande si M^{me} Gusmeroli a véritablement ce diplôme ou une simple équivalence.

M^{me} Arhab répond être en train de faire la formation suisse et être en train d'achever son diplôme Swiss Olympic. Elle explique que le diplôme Swiss Olympic correspond à la fin de la formation suisse mais n'a jamais été nécessaire et obligatoire pour enseigner. Les entraîneurs étrangers diplômés, lorsqu'ils arrivent en Suisse, ont automatiquement une reconnaissance d'équivalence Swiss Olympic mais ils n'ont pas forcément une compétence supérieure: en France, le diplôme d'Etat dure environ deux ans alors qu'en Suisse, cinq années sont nécessaires pour avoir le même diplôme. L'équivalence est simplement une certification qui justifie que la personne peut entraîner et avoir des élèves de haut niveau, mais cela ne justifie pas les compétences de l'entraîneur.

M^{me} Sautereau ajoute que M. Lambiel est en train de faire cette formation et a présenté son projet conjointement avec M. Grütter, qui a 40 ans d'expérience et qui possède le diplôme Swiss Olympic Lifetime Coach Award, plus rare que le diplôme Swiss Olympic.

Le commissaire constate que l'idée est de passer de cinq professeurs à une seule. Il se demande si M^{me} Gusmeroli a véritablement les compétences pour faire le travail de cinq professeurs ou s'il ne s'agit pas plutôt d'un trafic d'influence avec M^{me} Bonvin. Il ne comprend également pas que l'on puisse préférer une personne étrangère médaillée de bronze à un Suisse ayant gagné deux médailles d'or.

M^{me} Sautereau répond en premier lieu que la nationalité de M^{me} Gusmeroli ne gêne absolument pas les pétitionnaires. Elle ajoute apprécier énormément la renommée de M. Lambiel, car c'est un grand champion, charismatique et extraordinaire avec les enfants. Elle estime que son projet aurait donné un certain prestige à la patinoire des Vernets.

M. Gerson indique ne pas avoir eu connaissance du projet de M. Lambiel. En conséquence, il ne dit pas que le projet de M. Lambiel est forcément meilleur. Le problème se situe surtout au niveau du projet qui a été retenu.

Un commissaire relève que les pétitionnaires ont, à un moment donné, demandé au Service des sports d'être reçus. Il demande si le Service leur a répondu.

M. Gerson répond que les parents ont d'abord été mis devant le fait accompli le 19 avril, alors que les dossiers devaient être rendus le 22. Il a ensuite téléphoné à M^{me} Bonvin. Il a fallu deux jours pour l'atteindre et, à chaque fois, il y avait une nouvelle excuse pour ne pas lui répondre.

M. Gerson indique que, lorsqu'il a fini par atteindre M^{me} Bonvin, celle-ci lui a crié dessus pendant un moment en lui disant qu'elle n'avait rien à lui dire parce

que les parents n'étaient pas concernés et qu'elle n'avait aucun compte à leur rendre, puis elle s'est calmée et ils ont pu avoir une discussion constructive.

M^{me} Sautereau précise qu'à plusieurs reprises, M^{me} Bonvin a dit n'avoir aucun lien avec les parents.

Un commissaire demande comment se font aujourd'hui les évaluations des professeurs.

M^{me} Arhab répond qu'il n'y a pas d'évaluation officielle des professeurs. La seule façon de prendre la température serait de vérifier le niveau de satisfaction des enfants et des parents et, surtout, de voir les résultats des élèves. Toutefois, les professeurs suivent chaque année des formations.

Le commissaire demande si c'est une question abordée dans le cahier des charges.

M. Daya répond par la négative. Il ajoute qu'actuellement, si sa fille n'était pas contente, elle aurait pu aller vers les autres professeurs à disposition.

Un commissaire se réfère à la nécessité de recadrer les professeurs, par exemple par rapport aux charges sociales, à la déclaration du statut d'indépendant, etc. Il demande aux pétitionnaires comment ils jugent cette situation.

M^{me} Sautereau estime que le Service des sports aurait pu mettre des règles très strictes pour les professeurs, or il ne l'a jamais fait. Elle argue que, si le Service avait des problèmes avec les professeurs, il aurait pu leur adresser un courrier indiquant qu'en l'absence des documents requis, les concessions ne seraient pas renouvelées. Au lieu de cela, le Service a tout détruit.

M. Gerson ajoute que, dans son dossier, M^{me} Gusmeroli prétend que les parents paient entre 20 000 et 40 000 francs par année. Il souligne que c'est un chiffre totalement faux. Il comprend que, si la Ville pensait que ces chiffres étaient corrects, elle devait se dire que les professeurs ne déclaraient pas tout. Par ailleurs, à titre personnel, il indique avoir toujours reçu des factures. Enfin, il indique que, pour M^{me} Bonvin, le principal problème est que les professeurs gagnent beaucoup et paient une redevance très faible. Il argue qu'il aurait été facile de, simplement, augmenter les redevances.

M. Daya précise que les pétitionnaires ne sont pas opposés au changement, mais la précipitation et la méthode employée ont posé problème.

Un commissaire demande si, avec le projet de M^{me} Gusmeroli, les autres professeurs pourront encore avoir une concession pour enseigner sur la glace.

M^{me} Arhab répond par la négative. Les professeurs n'auront plus de concession.

Séance du 5 septembre 2016

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du DCS, accompagné de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et de M. Marc Carrillo, responsable du contrôle interne à la direction du département

M. Kanaan entame son exposé en abordant directement les points soulevés dans la pétition. Se référant à la slide N° 1, il indique que la pétition a été déposée le 24 juin avec 1291 signatures. Il reconnaît avoir rarement vu une pareille émotion dans un dossier, surtout comparé au nombre d'élèves concernés – environ 300 –, comparé au foot ou au tennis où il y a respectivement 17 000 et 20 000 licenciés.

M. Kanaan explique que la pétition leur reproche des délais trop courts, l'absence de consultation des acteurs concernés, un manque de transparence concernant le choix final, une non-prise en compte des méthodes d'enseignement comme critère d'évaluation, l'absence d'un spécialiste du patinage dans la prise de décision et un jury insuffisamment représentatif. Elle reproche également un certain nombre d'éléments liés à la méthode Gerschwiler (slide N° 2).

M. Kanaan passe ensuite à la slide N° 3. Il rappelle qu'une motion demandant de surseoir à l'entrée en vigueur de l'école de patinage pour permettre une concertation avec les acteurs concernés et intégrer les demandes légitimes des parents et des patineurs afin de favoriser leur adhésion au projet a été votée par le Conseil municipal à l'unanimité moins une voix. Cette motion a été concrétisée par la suspension de la mise en œuvre de la décision et la nomination de M. Guinchart comme médiateur.

M. Kanaan précise avoir choisi M. Guinchart non parce qu'il est président du Grand Conseil mais parce qu'il est un fin connaisseur du tissu sportif genevois et actif comme médiateur indépendant.

M. Kanaan indique que la médiation avance et espère une issue positive dans les dix jours à venir. Il ajoute que depuis la suspension de la mise en œuvre du projet, on est en statu quo, c'est-à-dire que les gens ont pu reprendre les cours selon l'ancienne formule avec cinq professeurs totalement indépendants qui coexistent. Cette solution permet de ne pas trop préfériter les élèves.

M. Kanaan explique ensuite qu'une série de procédures juridiques sont en cours. M^{me} Gusmeroli se bat pour faire appliquer la décision et, a contrario, ceux qui n'ont pas été retenus ont fait recours contre la décision d'adjuger l'offre à M^{me} Gusmeroli.

M. Kanaan indique qu'un accord qui serait trouvé dans le cadre de la médiation impliquerait évidemment le retrait des procédures, car toutes les parties conviennent que ces procédures vont prendre des années et n'amèneront à rien.

M. Kanaan ajoute que la Cour de justice a rendu un arrêt donnant tort à M^{me} Gusmeroli, qui demandait des mesures provisionnelles afin que rien ne se passe sur la glace tant que la situation n'était pas clarifiée sur le fond. La Ville de Genève a argumenté au nom de l'intérêt des élèves et de l'intérêt public en disant que, dans le cadre du statu quo, on ne préjuge pas de l'avenir et personne n'est privilégié.

M^{me} Bonvin entame son exposé en décrivant la situation qui prévalait jusqu'en juin 2016.

M^{me} Bonvin, se référant à la slide N° 4, explique que, depuis novembre 2012, elle-même et son adjoint en charge des patinoires ont passé passablement de temps à étudier ce qu'il se passait sur la patinoire des Vernets. Elle indique qu'à ce jour, il y a un club à la patinoire, le CPG. Il ne peut y avoir qu'un seul club par patinoire. A Genève, il y a trois patinoires, donc trois clubs: Meyrin, Trois-Chêne et Genève. Historiquement, il a été décidé de donner la gestion des cours de patinage à des professeurs indépendants et non au club. A ce jour, cinq professeurs indépendants enseignent aux Vernets depuis plus de 10 ans.

M^{me} Bonvin indique que, lorsqu'elle a fait un état des lieux de ce qu'il se passait à la patinoire, chaque professeur avait quarante-cinq heures à disposition sur la patinoire durant trente-huit semaines. Il y a environ 300 patineurs ; la plupart sont membres du CPG car c'est un prérequis pour pouvoir faire des compétitions, le club étant seul habilité à délivrer les licences nécessaires. Toutefois, le club est quasiment exclusivement donneur de licence, car toute la relation se passe entre l'athlète et l'entraîneur, sans que le club intervienne. Il s'agit du seul sport qui est autant individualisé, même le tennis vit à travers les clubs.

M^{me} Bonvin explique qu'avec les cinq professeurs, il y a effectivement une offre variée et diversifiée au niveau des méthodes d'enseignement. Elle précise qu'il n'y a pas d'opposition entre les méthodes. A propos de la méthode Gerschwiler, elle indique avoir reçu des documents de la part de juges en patinage qui stipulent que cette méthode n'est plus appliquée ni applicable, car, suite au scandale de Salt Lake City, les appréciations sont plus objectives et se portent davantage sur la technique que sur la gestuelle et le rendu.

M^{me} Bonvin indique ensuite que des intervenants externes, qui n'étaient pas annoncés, enseignaient sur la glace. Ceux-ci n'étaient pas forcément qualifiés et n'avaient pas forcément les formations nécessaires, mais ils utilisaient une infrastructure publique, mise à disposition à un tarif défiant toute concurrence, tout en pratiquant des tarifs commerciaux.

M^{me} Bonvin explique que la tarification était aléatoire et peu transparente. Le Service des sports a demandé à maintes reprises aux professeurs leur chiffre d'affaires pour être certain qu'ils déclaraient la totalité de leurs revenus. Il a

également demandé qu'ils prouvent leur statut d'indépendant et qu'ils soient déclarés à l'AVS, car certains n'avaient pas ce statut. Enfin, il n'y avait aucune visibilité sur la tarification qu'ils pratiquaient; la seule manière d'estimer leurs revenus était de multiplier le nombre d'heures qu'ils avaient à disposition par les tarifs connus, qui varient entre 90 et 100 francs, sachant qu'ils ont deux à trois élèves par heure.

M^{me} Bonvin indique que la glace était utilisée de manière anarchique et non optimisée, car on pouvait se retrouver simultanément avec des enfants de 4 ans qui apprenaient à patiner et d'autres qui préparaient les championnats suisses et qui faisaient divers sauts sur un programme. Une telle situation pose un problème de sécurité majeur, car si un compétiteur rate un saut et qu'un enfant prend une carre les conséquences peuvent être catastrophiques. Il y avait donc une mise en danger des patineurs et un encadrement insuffisant.

M^{me} Bonvin ajoute qu'il y avait également une absence de coordination et de cohésion entre les acteurs. On peut voir aujourd'hui les relations tendues entre les différents acteurs, mais celles-ci étaient présentes depuis un moment et il était difficile pour le Service d'avoir tout le monde autour d'une table et de discuter sereinement.

M^{me} Bonvin indique enfin que la relation entre le club et les professeurs était confuse. Elle explique que le club est une petite structure qui entretient des relations tendues avec les professeurs, car, avec les sommes d'argent en jeu, les professeurs ne veulent pas céder leurs élèves au club. Il y avait donc une relation tripartite entre le club, les professeurs et les patineurs et il était très difficile pour le Service des sports de faire régner une cohésion et d'avoir un seul interlocuteur.

M^{me} Bonvin passe ensuite à la slide N° 5 pour présenter les objectifs de changement. Elle explique que, fort de cet état des lieux, le Service des sports a fait une proposition à son magistrat dans le but d'améliorer les relations et les prestations au public. Il s'est basé sur une organisation factuelle, des données factuelles et s'est inspiré de ce qui se faisait autour, à Lausanne, Neuchâtel et Sion.

M^{me} Bonvin explique que l'objectif était d'avoir une régularisation des tarifs afin d'éviter qu'ils soient prohibitifs, de manière à rendre le patinage accessible à la majorité de la population. Secondement, le but était d'avoir la certitude que l'encadrement soit fait par des personnes formées et titulaires de diplômes suisses ou équivalents. Elle souligne qu'il y avait des professeurs qui n'avaient pas de formation et qu'à ce jour, un professeur n'a toujours pas de formation validée par Swiss Olympic ou J+S.

M^{me} Bonvin explique que le but était aussi d'améliorer la sécurité des patineurs en optimisant l'usage de la glace afin que ceux-ci soient regroupés par tranches d'âge, catégories ou niveaux. Le Service souhaitait également une

gestion encadrée et centralisée des activités et n'avoir qu'un seul interlocuteur. Enfin, il souhaitait avoir une clarification des relations entre l'école de patinage et le club, qui est soutenu financièrement par la Ville.

M^{me} Bonvin explique que, fort de tous ces objectifs de changement, un cahier des charges a été établi. Un appel d'offres a été fait aux cinq professeurs en place, au CPG et à M. Lambiel, puisqu'il allait certainement déposer une offre via M. Grütter. Le CPG s'étant porté candidat, il n'a pas pu faire partie du jury, mais cela lui avait été proposé à l'orée du projet.

M. Carrillo, se référant à la slide N° 6, explique que l'on se trouve dans le cadre d'une concession de service public, avec plusieurs critères bien définis. Le premier critère est une mise à disposition à un tiers d'une infrastructure publique. Cette mise à disposition peut être payante ou non, selon les cas de figure et en fonction des intérêts à la fois du Service et du tiers. Le deuxième critère est la production d'une offre ou d'une prestation pour le public. La mise à disposition de l'infrastructure est donc liée à la prestation que le tiers va offrir pour le Service qui la demande. Troisièmement, une concession est intégrée au concept d'exploitation du Service, c'est-à-dire que le tiers adhère au fonctionnement du Service, il est en phase avec son fonctionnement et ses règles. Quatrièmement, la prestation est liée aux horaires d'ouverture: dans ce cadre-là, le tiers n'a pas d'autonomie en dehors des horaires d'ouverture, et il se trouve lié au Service de cette manière-là. Enfin, la Ville de Genève a la possibilité de demander une redevance, en fonction des intérêts en présence et des situations.

M. Carrillo fait remarquer qu'il y a des concessions de service public pour lesquelles le tiers n'a pas la possibilité de gagner de l'argent; une redevance n'aurait aucun sens dans un tel cas de figure. Avec les concessions de service public, il y a la possibilité de mettre en place une redevance soit dès le départ, soit par la suite, lorsque l'activité devient rentable.

M. Carrillo passe ensuite à la slide N° 7 et explique le déroulement de la procédure ayant eu lieu pour l'école de patinage. L'appel à candidature, sur invitation, s'est déroulé le 9 mars 2016. Il s'agissait donc d'un appel d'offres restreint à des personnes qui étaient en lien avec la patinoire des Vernets. Peu après, et suite aux questions qui ont été posées par certains candidats, le Service des sports a donné des réponses de manière formelle à chacun des candidats. Ensuite, une séance d'information a eu lieu pour les membres du CPG le 19 avril, afin de leur expliquer les raisons du lancement de cet appel d'offres. Le délai de reddition initial pour les dossiers de candidature a été fixé au 8 avril, puis, sur demande des candidats, il a été repoussé de quelques jours. L'ouverture des dossiers a ensuite eu lieu le 28 avril. Quatre dossiers ont été reçus, dont un ne remplissait pas les critères de recevabilité. Les trois dossiers retenus ont fait l'objet d'auditions par le Service des sports. Le Service a ensuite rencontré chacun des candidats, le

9 juin, pour leur faire part de sa décision. Un courrier d'attribution et d'information aux autres candidats a été envoyé le 16 juin. Enfin, une séance d'information à l'intention des membres du CPG a eu lieu le 20 juin.

M. Carrillo se réfère ensuite à la slide N° 8 relative aux procédures juridiques en cours. Il indique qu'il y en a trois. La première émane de M^{me} Gusmeroli, qui a fait recours contre le courrier du 30 juin par lequel la Ville de Genève sursoit à la mise en œuvre de la concession de service public. Les deux autres recours sont basés sur la procédure d'adjudication. Le premier est formulé par Skating School, entité représentant MM. Grütter et Lambiel et le second est formulé par le CPG. Ces deux recours se forment à l'encontre de la décision d'adjudger l'académie de patinage à M^{me} Gusmeroli. A ce jour, la Cour de justice a rejeté les mesures provisionnelles demandées à M^{me} Gusmeroli.

M. Kanaan fait le point de la situation actuelle (slide N° 9). Il rappelle avoir décidé de surseoir à la mise en œuvre et insiste sur le fait qu'à partir du moment où une procédure est lancée, avec des critères et une notation, il en sort un résultat qu'il vaut mieux éviter de bricoler, car on empire la situation en termes de fiabilité des processus. Peut-être qu'en amont, les choses n'ont pas été faites correctement au niveau de la définition des critères ou autre, mais à partir du moment où l'appel à candidature a été lancé, sur les critères qui ont été choisis, le dossier de M^{me} Gusmeroli était objectivement celui qui obtenait le plus de points.

M. Kanaan fait remarquer que s'ils avaient commencé à réattribuer les points en fonction de critères subjectifs, il y aurait eu d'autres recours et la situation n'aurait pas été différente de celle d'aujourd'hui.

M. Kanaan indique avoir clairement sous-estimé un certain nombre de choses, car il ne connaît pas bien le domaine, notamment la relation fusionnelle très poussée entre les élèves et les enseignants. Il explique que c'est un milieu extrêmement concurrentiel où les parents investissent vite beaucoup de temps et d'argent. Ils dépensent entre 8000 et 10 000 francs par année voire, pour certains, plus du double. Il y a donc un investissement affectif et financier majeur et il n'y a aucune autre activité économique dans les installations de la Ville de Genève qui implique des revenus financiers aussi importants.

M. Kanaan affirme ensuite ne pas accepter que, dans une installation de la Ville de Genève, des gens 100% indépendants opèrent sans être en règle, en faisant parfois des facturations main à main, tout en payant seulement 2500 francs par année.

M. Kanaan ajoute qu'aujourd'hui, M. Guinchard a pour mandat de trouver une solution, hors procédure juridique, qui serait pour les prochains temps un statu quo amélioré, c'est-à-dire qu'il y ait la liberté de choix et la diversité des méthodes, mais aussi que les statuts soient régularisés et qu'il y ait un minimum d'organisation sur la glace.

M. Kanaan rappelle que l'on se trouve dans une activité de service public et que son premier intérêt est les élèves et le service public. Il faut donc que les tarifs soient lisibles, que les professeurs et leurs assistants soient en règle, qu'il y ait une transparence sur le plan économique et que la redevance soit équitable pour la Ville de Genève.

M. Kanaan explique qu'à plus long terme, donc au-delà de deux ans, il essaiera d'aller voir comment cela se passe ailleurs en Suisse. Il conclut la présentation en regrettant le côté polémique du dossier et les dérapages qui ont eu lieu au moment de l'annonce du résultat de l'appel d'offres. Il souligne que M. Lambiel était extrêmement choqué que l'affaire dévie sur des questions de nationalité et rappelle que, si l'on parle d'économie genevoise, la société de M^{me} Gusmeroli a son siège économique à Genève alors que celle de M. Lambiel a son siège en Valais.

Questions des commissaires

Une commissaire demande quel est le lien entre le scandale de Salt Lake City et la méthode Gerschwiler.

M^{me} Bonvin explique qu'à l'époque, il y avait un juge qui notait tant le style que la technique et il y avait une certaine place pour la subjectivité. A Salt Lake City un juge avait subi des pressions pour noter de manière différente. Depuis, il y a des juges qui évaluent la prestation dans son ensemble et des juges techniques. On est passé d'une appréciation personnelle et subjective du juge à une évaluation plus objective et technique. La méthode Gerschwiler, qui date des années 1940, est plus axée sur le rendu et moins sur la technique donc, même si elle est encore bonne, elle est aujourd'hui dépassée.

La commissaire indique que les pétitionnaires prétendent que le jury était composé de M^{me} Bonvin, son adjoint et un expert. Les pétitionnaires n'ont jamais pu obtenir le nom de cet expert.

M^{me} Bonvin répond qu'il n'y a jamais eu d'expert et que cela a été dit aux pétitionnaires plusieurs fois. Le jury était composé d'elle-même et son adjoint. Ils avaient proposé au CPG d'en faire partie s'il ne présentait pas de dossier de candidature. A partir du moment où il en a déposé un, il s'est de fait exclu du jury.

M^{me} Bonvin explique ensuite les raisons pour lesquelles ils n'ont pas pris d'expert. Elle indique que la plupart des experts en Europe sont français. Si un expert français avait été choisi, ils auraient été accusés de collusion. L'école de Lausanne comprend les anciens entraîneurs de M^{me} Gusmeroli et les deux autres grandes écoles de Suisse, Sion et Champéry, sont très proches de M. Lambiel. Il était donc très difficile de pouvoir trouver un expert dont on pouvait assurer la neutralité par rapport aux personnes qui faisaient acte de candidature.

La même commissaire, se référant au calendrier, estime que la procédure était précipitée. Elle se demande s'il n'aurait pas été possible d'attendre la rentrée et prendre une année pour effectuer une telle démarche.

M^{me} Bonvin explique que les professeurs ont été avertis en 2013 et 2014 oralement des différentes problématiques. Elle précise que son erreur est de ne pas avoir formalisé par écrit ces avertissements. Ensuite, tant M^{me} Gusmeroli que M. Lambiel ont assuré qu'ils seraient prêts à ouvrir leur école pour le 1^{er} août.

M. Kanaan relève qu'on est toujours plus intelligent après coup mais qu'effectivement, cela faisait trois ans qu'ils disaient que la situation n'était pas satisfaisante. Ils ont d'abord incité les enseignants à s'auto-organiser, ce à quoi ils n'ont pas donné suite. De plus, la procédure était certes rapide mais, vu les conflits sous-jacents, si elle avait duré deux mois de plus la situation n'aurait pas été différente.

M^{me} Bonvin ajoute avoir averti les professeurs fin décembre 2015 que les conventions ne seraient pas renouvelées, donc ceux-ci savaient très bien que le système allait changer. Et à maintes reprises, son service leur a proposé de se mettre les cinq ensemble pour présenter un projet.

La commissaire fait remarquer que les parents n'étaient pas au courant de ces démarches et qu'ils ont été pris de court.

M^{me} Bonvin explique que le Service des sports n'a aucun contact avec les membres de clubs sportifs, car cela deviendrait vite ingérable. Le CPG avait été averti et son rôle était d'informer ses membres. Visiblement, l'information n'est pas passée de manière correcte, neutre et objective.

M. Kanaan précise qu'ils n'ont de toute façon pas les fichiers des élèves pour pouvoir les contacter.

Un commissaire demande à M. Kanaan pourquoi il ne favorise pas sa communauté et ceux qui l'ont élu et le soutiennent.

M. Kanaan rétorque que ceux qui l'ont élu sont les citoyens de la Ville de Genève et, si l'on prend ce critère, M. Lambiel n'est pas un citoyen de la Ville de Genève. Ensuite, M^{me} Gusmeroli est plus active à Genève que M. Lambiel, d'un point de vue économique.

Le commissaire relève que M. Kanaan et M^{me} Bonvin ont reconnu avoir été étonnés par les réactions qui ont suivi l'annonce de la décision du Service des sports. Il demande si cela traduit un manque de connaissance du patinage.

M. Kanaan répond par l'affirmative.

Le commissaire souhaite savoir quelle est l'expertise de M. Kanaan et de M^{me} Bonvin sur les questions liées au patinage.

M. Kanaan répond avoir une expertise de la gestion de l'offre sportive, des prestations sportives et des installations sportives. A partir de là, ils ont une assez bonne connaissance des plus de 100 sports qu'ils gèrent, mais ils ne peuvent effectivement pas être des spécialistes très pointus de chaque sport. En l'occurrence, il y avait là un intérêt public à défendre, mais ils ont réveillé des intérêts économiques et affectifs qu'ils avaient sous-estimés.

M^{me} Bonvin ajoute que l'un des critères était la formation des personnes qui avaient postulé. M^{me} Gusmeroli présentait la formation la plus élevée, avec une reconnaissance de son diplôme d'Etat par Swiss Olympic. En face, il y avait une personne qui disposait d'un J+S 1 et 2 et une autre personne qui n'avait aucun diplôme reconnu. De manière objective, en termes de formation, M^{me} Gusmeroli était en tête.

Le commissaire s'étonne que l'on puisse mettre dans la balance les diplômes, alors que lorsque l'on compare les palmarès, M. Lambiel est largement devant M^{me} Gusmeroli. Il souligne en outre que M^{me} Gusmeroli n'a pas le diplôme Swiss Olympic mais une simple reconnaissance.

M. Kanaan indique qu'un bon champion n'est pas forcément un bon enseignant.

M^{me} Bonvin, prenant l'exemple de M. Zidane, champion du monde de football en 1998, indique qu'il n'a pu entraîner le Real Madrid que le jour où il a eu son diplôme d'entraîneur, ce qui lui a nécessité quatre ans de formation. Elle cite d'autres exemples similaires, puis indique que ce n'est pas parce qu'on est un bon sportif, avec des résultats exceptionnels, que l'on est forcément un bon enseignant. La Ville de Genève, en tant que collectivité publique, doit s'appuyer sur des diplômes et ne peut se baser sur l'évaluation subjective d'une formation.

Le commissaire relève que M^{me} Bonvin et M^{me} Gusmeroli sont amies sur Facebook et qu'elles se sont rencontrées une vingtaine de fois ces cinq dernières années. Il souhaite connaître la nature exacte de cette relation.

M. Kanaan rétorque que M^{me} Bonvin est également amie avec M. Lambiel sur Facebook. Il ajoute qu'il n'y a aucune collusion entre M^{me} Bonvin et M^{me} Gusmeroli et souhaite que l'on arrête de colporter des rumeurs diffamatoires. Il ajoute que les élus doivent respecter les fonctionnaires dans leur probité car, sinon, ils mettent en doute leur éthique.

M^{me} Bonvin indique être Valaisanne et être effectivement amie avec M^{me} Gusmeroli sur Facebook, comme elle est amie Facebook avec 90% des associations sportives. Elle précise que son compte Facebook est un compte professionnel qui lui permet de suivre les activités sportives des associations et des prestataires sportifs. Elle confirme être amie avec M. Lambiel, tout comme elle aurait été amie avec le CPG si celui-ci avait eu un compte Facebook.

Un commissaire souhaite connaître les critères d'adjudication.

M. Kanaan précise qu'il ne s'agissait pas d'un marché AIMP mais d'une concession de service public. Il explique ensuite que, par analogie aux marchés publics, des critères ont été établis et les dossiers ont été évalués de manière aussi objective que possible. Ces critères étaient axés sur la clarté du projet, la structure des cours, la transparence des tarifs, les diplômes et la manière dont l'école allait s'organiser économiquement. De ce point de vue, le dossier de M^{me} Gusmeroli était en tête.

M. Kanaan ajoute qu'ils n'auraient peut-être pas dû choisir un parmi cinq et qu'à présent, ils négocient un statu quo amélioré puisque la situation ne se prête pas à un choix aussi tranché. De plus, M^{me} Gusmeroli, contrairement à M. Lambiel, n'arrive pas à fédérer les autres professeurs.

M^{me} Bonvin indique pouvoir fournir à la commission le tableau avec les critères et les notations.

Un commissaire estime qu'il faudrait permettre à des jeunes qui ont peu de moyens de pratiquer ce sport.

M. Kanaan est en accord avec le commissaire. Il indique que cela se fait notamment avec les écoles de sports hivernales.

M^{me} Bonvin précise que la Ville de Genève travaille avec le CPG pour donner des cours à des prix défiant toute concurrence, les mercredis et les week-ends.

Un commissaire pose une question relative à la taxe d'inscription annuelle que souhaite mettre en place M^{me} Gusmeroli.

M^{me} Bonvin répond que cette taxe était effectivement annoncée et avoir répondu à M^{me} Gusmeroli qu'elle ne pourrait pas appliquer une telle taxe. Dans le cahier des charges, il était clairement indiqué qu'elle ne pourrait pas présenter ses prix sans l'accord du Service des sports. Cela a été dit à de nombreuses reprises au CPG et aux parents.

Un commissaire indique avoir croisé M. Guinchard et souhaite savoir si M. Kanaan peut confirmer que la médiation n'a pas abouti, qu'elle est terminée et que l'on est à présent en phase de négociation.

M. Kanaan répond que la médiation est toujours en cours et que celle-ci est toujours menée par M. Guinchard. Une discussion est en cours et le but est que tout le monde y trouve son compte.

La commissaire demande s'il est possible de fixer objectivement les tarifs, puisque l'on touche à un domaine artistique.

M. Kanaan répond que la Ville de Genève ne fixera pas les tarifs, mais elle souhaite pouvoir les regarder et que ceux-ci soient clairs et transparents. En revanche, la Ville de Genève fixe le montant de la redevance.

M^{me} Bonvin ajoute que la plupart des sports sont conventionnés. Le patinage a la particularité de ne pas être conventionné et de coûter très cher.

La commissaire demande quels sont les tarifs à l'heure actuelle.

M^{me} Bonvin indique qu'il y a toutes sortes de tarifs, allant de 80 francs pour 30 minutes à 110 voire 180 francs l'heure. Elle précise ne jamais avoir réussi à obtenir les tarifs des professeurs, à part ceux de M^{me} Gusmeroli, malgré de multiples demandes.

Une commissaire demande s'il est habituel que le jury ne soit composé que de deux personnes, internes au Service.

M. Kanaan rappelle qu'il était très difficile de trouver des experts neutres.

La commissaire demande si, suite à ce conflit, le Service des sports pourra continuer à collaborer avec les acteurs impliqués.

M. Kanaan répond que la relation du Service avec les enseignants est bonne.

M^{me} Bonvin ajoute qu'elle n'aura aucun problème à collaborer avec eux par la suite. Elle indique que les attaques qu'il y a eu à son égard visaient sa fonction et sa décision et non elle-même en tant que personne.

Séance du 19 septembre 2016

Discussion et prises de position

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que M. Kanaan a reconnu qu'il s'était trompé et avait mal évalué un certain nombre de choses. Elle ajoute avoir parlé avec le médiateur, qui lui aurait expliqué que la médiation n'a pas pu se faire et qu'ils sont à présent en phase de négociation, car M^{me} Gusmeroli campe sur ses positions. Elle estime qu'il convient de laisser au Conseil administratif la possibilité de revoir son travail, sachant aussi qu'une décision de justice est en cours. En conséquence, elle annonce que le Mouvement citoyens genevois se prononce en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son parti est également en faveur du renvoi de la pétition sous revue.

Un autre commissaire du Parti libéral-radical ajoute que, dans cette affaire, personne n'est tout blanc ou tout noir, que ce soit M. Lambiel, M^{me} Gusmeroli ou

les pétitionnaires. Il rappelle qu'il y a eu des manquements au niveau du département et qu'il convient de laisser la médiation se faire.

Un commissaire des Verts annonce que son parti votera le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique que son parti est également en faveur du renvoi de la pétition sous revue au Conseil administratif. Elle ajoute émettre un soutien critique à l'égard de cette pétition. Elle relève en effet qu'à ce jour, nous ne sommes plus dans la même situation qu'au mois de juin, lorsque la pétition a été lancée. Le déroulement a été extrêmement rapide et ce n'était pas une bonne chose par rapport à la complexité du dossier. Elle ajoute qu'il n'était pas adéquat que seules deux personnes, internes au département, se soient chargées d'adjuger l'offre. Elle trouve qu'il n'était pas facile de trancher et pense qu'il est intéressant que le DCS ait reconnu ces difficultés. Elle estime que la médiation était la meilleure chose à faire et garde espoir qu'une solution prenant en compte les besoins des enfants, des familles et des professeurs soit trouvée.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre fait remarquer, premièrement, que sans cette pétition et sans la réaction des membres du Conseil municipal qui ont obligé le DCS à revoir sa copie, on n'en serait pas là aujourd'hui. Secondement, il s'étonne que les professionnels n'aient pas été intégrés dès le départ dans la réflexion et l'élaboration du cahier des charges. Il trouve cela dramatique et annonce que l'Union démocratique du centre soutiendra le renvoi de la pétition sous revue au Conseil administratif.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que, si M^{me} Gusmeroli est confirmée dans ses fonctions, on introduirait un cheval de Troie à la patinoire, car celle-ci ferait venir des personnes qui ne sont pas d'ici. Il argue que l'école suisse actuelle est une bonne école et que, si M^{me} Gusmeroli change tout cela, les résultats sportifs risquent de se péjorer. Il espère donc envoyer un signal fort au Conseil administratif en renvoyant la pétition sous revue.

Une commissaire du Parti socialiste indique que son parti reconnaît que le processus a été rapide et a créé beaucoup de tensions. Ils déplorent toutefois de ne pas avoir entendu M^{me} Gusmeroli, qui aurait pu apporter des éléments supplémentaires. Il lui semble que la médiation mise en place par M. Kanaan est une solution adéquate et espère que celle-ci débouchera sur une solution. Elle annonce ensuite que la situation est compliquée et que son groupe ne souhaite pas trancher la question. En conséquence, elle annonce que la majorité des socialistes s'abstiendront lors du vote.

Une commissaire d'Ensemble à gauche estime que l'on est dans une activité où la pédagogie joue un rôle très important. Un changement de pédagogie pourrait, selon elle, porter préjudice aux enfants. Elle estime qu'il faut tenir compte

de ces derniers, de leurs parents et de leurs inquiétudes sur l'avenir du patinage à Genève. En conséquence, elle annonce qu'elle votera en faveur du renvoi de la pétition sous revue.

Vote

Par 11 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 1 Ve, 1 S, 2 EàG, 1 PDC) et 3 abstentions (S), le renvoi au Conseil administratif de la pétition est accepté.

Annexes:

- pétition P-358
- documents de la commission des pétitions de la séance du 29 août 2016

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: concession de l'école de patinage de Genève

5475

P-358

Conseil Municipal de la Ville de Genève
Commission des Pétitions
Rue Pierre Fatio, 17
1204 Genève

REÇU le

Genève, le 22 juin 2016

24 JUIN 2016

Concerne : URGENT - Pétition "Un futur pour les patineurs genevois"

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Veuillez trouver ci-joint notre pétition intitulée "**Un futur pour les patineurs genevois**". Notre pétition concerne l'octroi de la concession de l'école de patinage des Vernets au projet de Mme Vanessa Gusmeroli, sous le nom "Académie de patinage de la Ville de Genève", prévue pour démarrer le 1^{er} juillet 2016. La décision du Service des Sports dans cette affaire a été connue seulement le 9 juin 2016. D'où le caractère urgent de notre demande.

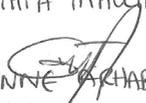
Nous serions immensément reconnaissants si celle-ci était traitée en votre Séance Plénière du 27-28 juin 2016.

Salutations sportives,

Pétitionnaires


CECILIA GOUVEIA


CYNTHIA MAULINI


CORINNE ACHAB
Adresse de Contact:
Groupe de parents pétition
c/o CPG
Rue Hans-Wilsdorf 4-6
1227 Les Acacias
Tél. 079.351.88.05


LAURIANE CHAUTEMS


MONICA KOSTZER


FATIMA MATURO


GERDA NIGG-BÜHLER


Fabrice-Michel DE FRAIPONT

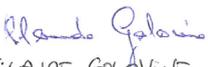

ANDREA SAUTEREAU


GABRIEL KOSTZER


Jean-Luc Daya


Florence Daya


Yvette Favre


CLAUDE GOLOVINE

A CE JOUR 27 JUIN 2016

1291 SIGNATURES

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: concession de l'école de patinage de Genève

P-358

Pétition : UN FUTUR POUR LES PATINEURS GENEVOIS

Genève, le 22 juin 2016

Le Service des Sports (SDS) de la Ville de Genève a lancé un appel d'offre pour l'octroi de la concession relative à l'exploitation d'une école de patinage aux patinoires des Vernets. Le dossier déposé par Vanessa Gusmeroli sous le nom de l'Académie de patinage de la Ville de Genève (APVG) a été retenu. Deux projets ont été refusés: celui du Club des Patineurs de Genève, et celui présenté conjointement par Stéphane Lambiel et Peter Grütter.

Concernant l'appel d'offre et le choix du dossier, nous reprochons plusieurs choses au Service des Sports, notamment:

- Des délais beaucoup trop courts. Cahier des charges envoyé le 7 mars, dossiers rendus le 22 avril, décision prononcée le 9 juin pour un début des activités le 1^{er} juillet 2016. Résultat de cette précipitation: Au 22 juin, les patineurs et patineuses ne connaissent ni les tarifs, ni les conditions d'une exploitation qui commence le 1^{er} juillet, sans pouvoir organiser leur saison.
- Le fait que le Club des patineurs de Genève, les anciens professeurs, les parents et les patineurs/patineuses (les premiers concernés) n'ont jamais été consultés, ni écoutés, sur leurs besoins et les spécificités de leur sport.
- Le manque de transparence concernant le choix final.
- Le fait que les méthodes d'enseignement n'ont pas été un critère prépondérant.
- Aucun spécialiste du patinage artistique n'a participé à la décision.
- Le choix s'est fait par la Cheffe des Sports, son adjoint et une troisième personne du département. Nous estimons que ce panel n'est pas assez représentatif.

Jusqu'à maintenant, 5 professeurs offraient des cours aux Vernets. Aujourd'hui c'est Vanessa Gusmeroli, qui à travers l'APVG, gère seule l'utilisation de la glace mise à disposition par la Ville. Les propositions inacceptables de collaboration faites aux anciens professeurs ont déjà provoqué le départ de M. Peter Grütter, l'entraîneur de Stéphane Lambiel, enseignant aux Vernets depuis 40 ans, connu et respecté au niveau international dans le monde du patinage.

Plusieurs questions se posent: Comment peut-on demander à des élèves évoluant dans un sport individuel, suivis depuis des années par un entraîneur, de changer de professeur et de technique du jour au lendemain? Pourquoi laisser tomber la méthode Gerschwiler, tradition Suisse dans le patinage, et méthode suivie par la majorité des patineurs aux Vernets? Pourquoi ne pas avoir profité de la chance d'avoir une école au nom de Stéphane Lambiel, figure internationale, qui est invité partout dans le monde pour enseigner et transmettre son talent? Et finalement, pourquoi le SDS n'a-t-il simplement pas réglé les problèmes qu'il avait identifiés aux Vernets en mettant en place des règles et des sanctions claires pour les professeurs et les utilisateurs, plutôt que de chambouler tout un Club?

Aujourd'hui, les patineurs ne souhaitant pas adhérer à l'APVG n'ont pas le temps de trouver d'autres lieux d'entraînement. Ils se retrouvent sans glace pour la saison prochaine. Pour cette raison, nous demandons aux autorités compétentes **l'annulation de l'octroi de la concession relative à l'exploitation des patinoires de Vernets à l'Académie de patinage de la Ville de Genève. LE FUTUR DE NOS PATINEURS GENEVOIS EN DEPEND.**

NOM	ADRESSE	Signature
-----	---------	-----------



Les raisons de notre pétition P-358 et la suite donnée aujourd'hui à nos démarches (Certains points ci-dessous, comme par exemple les tarifs de l'école, nous ont été dévoilés uniquement après le dépôt de notre pétition, et pour ces raisons, ne sont pas mentionnés dans celle-ci.)

1. **Un appel d'offre fait dans la précipitation.** Peu de temps pour les candidats pour développer un projet (4 semaines prolongé à 6), peu de temps pour la mise en œuvre post-décision de l'octroi (21 jours), un cahier des charges vague, et un jury pas assez neutre (la Cheffe des sports, son adjoint et une troisième personne du Service dont le nom n'a pas été dévoilé), ni assez informé sur les pratiques et les tarifs dans le patinage. Les patineurs, les professeurs, et le Club de patinage, n'ont jamais été consultés sur ce sujet. Leurs besoins n'ont pas été pris en compte.
2. **Des raisons bancales pour justifier l'appel d'offre.** "Trop de monde sur la glace, des abus dans les tarifs, des professeurs qui gagnent trop" sont parmi les raisons qui nous ont été évoquées, toutes peu convaincantes... Le manque de glace est le principal problème aux Vernets. Une école ne va pas résoudre le problème. Vis-à-vis des parents, il n'existait pas de problème de tarifs, sauf peut-être pour les parents de Mme Gusmeroli, qui elle pratiquait les prix les plus élevés aux Vernets (105frs/heure pour cours privé par rapport à une moyenne de 90frs pour les autres professeurs) et des marges sur ses assistants injustifiées (margeant parfois jusqu'à 70frs de l'heure). Le Service des Sports a critiqué le manque de transparence sur les gains des professeurs, mais plusieurs d'entre eux disent ne jamais avoir reçu de demandes à ce sujet.
3. **Un cadre juridique peu clair.** Base légale de la mise en œuvre de l'appel d'offre non communiquée, le type d'appel d'offre n'est pas connu d'avance, les voies de recours n'ont pas été annoncées au départ. Les parents se demandent si la Ville a même le droit de créer une école commerciale accordant le monopole à un professeur sur ce site? De plus, nous nous posons la question suivante: Comme les voies de recours n'ont pas été annoncées, la décision est-elle en vigueur et est-elle valable ?
4. **Des critères de sélection obscurs, voir inexistants.** A plusieurs reprises nous avons demandé quels étaient les critères importants pour eux dans la sélection. Au départ on ne pouvait pas nous répondre, puis on nous a répété: des critères objectifs, sans plus de précisions.
5. **Un choix de dossier peu convaincant.** Les deux raisons évoquées pour l'échec de la candidature de M. Lambiel & M. Grütter sont inacceptables. Il n'y avait aucune information concrète concernant la présence ou pas de M. Lambiel à la patinoire s'il avait remporté le mandat. Et concernant le diplôme, M. Lambiel est en train de l'obtenir. De plus, il était parfaitement accompagné par M. Grütter avec ses 40 ans d'expérience et plusieurs champions à son actif. L'expérience et le succès dans le métier d'entraîneur n'ont visiblement pas été pris en considération comme critère dans cet appel d'offre. C'est dommage. La renommée de Stéphane Lambiel, qui aurait apporté un prestige certain à la patinoire des Vernets, n'a pas été retenue comme critère. Ses compétences, son énergie, son talent et son sens pédagogique auraient été une stimulation pour les jeunes patineurs genevois, et un exemple pour eux.
6. **L'exclusion des anciens professeurs.** Une proposition inacceptable leur a été faite dès le lendemain de l'annonce de la décision: les professeurs perdaient leur statut de professeur référent auprès de leurs élèves, donc les liens si importants patineur/entraîneur seraient rompus, la majorité des cours seraient des cours collectifs avec Mme Gusmeroli, les cours privés avec les anciens professeurs seraient minoritaires et sur demande. Pour résumer, les anciens professeurs

seraient relégués à des rôles d'assistants. Aucun contrat ne leur a été proposé, même si ceci était exigé dans le cahier des charges.

7. **Les méthodes d'enseignement mises de côté.** A aucun moment, la méthode d'enseignement n'a été évoquée ni prise en compte dans les décisions. La méthode Gerschwiler, qui a fait pourtant beaucoup de champions, dont Stéphane Lambiel, qui est enseignée à la grande majorité des élèves des Vernets et qui représente tout simplement les bases pures pour le patinage a été jugée par Madame Gusmeroli comme poussiéreuse et inutile.
8. **Le transfert inacceptable des élèves.** Mme Gusmeroli souhaitait dans sa structure être le seul référent de tous les élèves. Elle voulait ainsi s'approprier le travail fait en amont par ses collègues. Sur les 17 élèves qui ont participé aux Championnats Suisses 2016 (l'élite en quelques sortes du Club), elle n'en entraînait que 4 (aujourd'hui elles ne sont plus que 3 puisque sa meilleure élève l'a quittée pour M. Grütter). Avec son projet, elle aurait "récupéré" ainsi 14 élèves élités sous son nom.
9. **Un planning rigide, impraticable pour la majorité des patineurs.** Dans une tentative de rationaliser les horaires de glaces (le manque radical de glace étant le seul vrai problème au Vernets), Mme Gusmeroli a établi des horaires, peut-être clairs sur le papier, mais impraticables pour la majorité. Questionnée sur le sujet par des parents, elle a suggéré qu'on s'arrange avec les écoles de nos enfants pour les dispenser aux horaires nécessaires. Les cours hors-glace sont également obligatoires. Même pour les élèves déjà inscrits dans un cursus de danse au Conservatoire par exemple, pas de dispense possible des cours de danse de l'école.
10. **Des tarifs inacceptables.** Les tarifs n'ont été annoncés que 6 jours avant le début du mandat. Tout d'abord une finance d'inscription annuelle de 200frs. Comment cela peut être justifié? Ensuite, des forfaits obligatoires. Si on prend comme exemple la catégorie National 1 : 900 francs par mois pour 9 fois 30 minutes de cours sur glace et 4 heures de cours hors glace par semaine. Ceci fait un total de 8 ½ heures de cours par semaine. Multiplié par 4,3 semaines, nous arrivons à 36 ½ heures de cours par mois, et un tarif horaire de 25 frs par heure. Ceci pour des cours collectifs à 5 élèves voir plus. Pour un cours à cinq, les autres 4 professeurs facturaient entre 18 à 24 frs. Mais il facturaient ce tarifs pour des cours agendés et dispensés. Dans le projet d'école, ce tarif est fixe; période d'épreuve scolaires, blessures, période de repos, compétitions avec déplacement, aucune raison d'absence ne donne lieu à des remboursements. Et non seulement le taux horaire est plus cher que tous les autres professeurs, mais il n'y a absolument aucun rabais accordé pour la notion "forfait". De plus, ce forfait ne comprend ni les stages, ni les accompagnements aux compétitions, etc. Comment ces tarifs ont-ils pu être acceptés ?
11. **Des chiffres inexacts, des constations fausses.** Ces tarifs inacceptables sont d'autant plus paradoxaux en réponse aux soucis de la Ville de justement ménager le porte-monnaie des parents et résoudre le "problème" de tarifs trop élevés. Un problème inexistant aux Vernets. Madame Gusmeroli parle dans son projet de montants allant jusqu'à 30'000 francs dépensés pour un élève en une saison au Vernets. Ce chiffre est fantaisiste et malheureusement il a été utilisé pour déterminer la notion de "tarifs abordable", car cette information, relayée par le Service des Sports est même arrivée dans les propos de M. Kanaan quand il s'est adressé au Conseil Municipal et parlait d'abus de tarifs. Ce chiffre pourrait éventuellement représenter un budget total d'un patineur élite, et encore, mais ceci inclurait stages, compétitions, déplacements, hôtels, costumes, chorégraphies, patinage hors saison, etc. Rien de cela n'est inclus dans les forfaits

- de Mme Gusmeroli. Elle garantissait par ailleurs que son école coûterait 50% de moins aux parents, encore une affirmation fausse.
12. **Une tentative de "reprendre" le Club des patineurs.** Madame Gusmeroli a également essayé de monter un nouveau Comité avec des parents de ses élèves pour "reprendre" le Club des Patineurs lors de notre AG du 22 juin. N'étant pas présente elle-même ce jour-là, elle a envoyé son frère pour voter pour sa fille qui est membre, et ce de manière non-conforme aux statuts du Club. Tous ses efforts de lobbying auprès des parents ont cependant échoué, l'ancienne présidente a été plébiscitée et réélue avec 66 voix contre 17. Il faut savoir que le Club des patineurs est une entité indépendante, et qui le resterait même en présence de l'école de patinage. Le CPG est membre de l'Union Suisse de Patinage et nécessaire pour permettre aux patineurs de participer aux compétitions. D'où l'intérêt de Mme Gusmeroli à le contrôler aussi.
 13. **Des propos malsains sur Facebook.** Suite à la décision de M. Kanaan de surseoir à la décision d'octroi, Mme Gusmeroli a écrit des messages d'accusation sur Facebook envers Stéphane Lambiel et le Club des patineurs représenté par sa présidente : Mme Maulini. En voici un extrait : "Refusant d'accepter leur défaite, et la décision de la Ville de Genève pour des histoires d'ego et de maintien de privilèges au détriment des élèves et de leurs parents, ils ont utilisé les moyens les plus viles, menaces, mensonges, diffamation, médias, fans, afin que la Ville revienne sur sa décision, bafouant les valeurs du sport et montrant une image désastreuse de notre sport." Beaucoup de parents considèrent qu'une personne qui tient de tels propos n'est pas un exemple pour leurs enfants.
 14. **Recours contre la décision de M. Kanaan.** Mme Gusmeroli a déposé le 11 juillet un recours contre la décision de surseoir de M. Kanaan. Dans les mesures provisionnelles de celle-ci, elle voulait empêcher les professeurs de donner des cours pendant la période du statu quo. Comme son projet n'était pas en vigueur, elle aurait préféré empêcher tout le monde de poursuivre leur entraînement avec leur professeur. On se demande *qui* bafoue les valeurs sportives? Cette demande a heureusement été fortement refusée par la juge de la Cours de justice.
 15. **Un vrai mal-être pour nos enfants.** Beaucoup de nos enfants patineurs se sont retrouvés au mois de juin, pendant les examens scolaires, sans savoir où ils allaient pouvoir patiner à la rentrée. En effet, désirant suivre leurs professeurs – qui ne pouvait accepter les conditions désastreuses de la future école – ils ne voyaient pas d'avenir pour leur carrière sportive. Nous avons de la chance d'avoir des enfants qui ont fait du sport leur passion, qui sont épanouis et sains. Nous n'acceptons pas qu'on essaie de leur enlever cela. Aujourd'hui beaucoup d'enfants sont marqués par cette affaire, leur motivation s'en trouve entachée et leurs espoirs de pouvoir s'entraîner dans un minimum de sérénité sont amoindris. Mais ils ont été heureux de découvrir que notre système démocratique a permis aux Conseillers Municipaux de les entendre, les comprendre et répondre à leurs besoins.

Notre pétition "Un futur pour les patineurs genevois" demande l'annulation de l'octroi de la concession pour une école de patinage à Madame Vanessa Gusmeroli (Académie de patinage de la Ville de Genève). Nous espérons que ces faits vous ont permis de comprendre notre désarroi face à une décision qui nous semble totalement injuste et néfaste pour l'avenir non seulement de nos enfants patineurs, mais de tous les futurs patineurs genevois. Le Club des patineurs doit pouvoir continuer à compter sur ses nombreux professeurs, compétents et complémentaires, qui ont créé au fil des ans le Club le plus titré Suisse. Nous devons donner un vrai futur aux patineurs genevois.

Chronologie des événements – Ecole de patinage aux Vernets

7 mars	Annnonce de l'appel d'offre (<i>pièce jointe</i>)
8 avril	Délai pour rendre les dossiers
19 avril	Séance d'information sur l'appel d'offre pour les membres et parents du Club des patineurs de Genève (CPG) avec Jérôme Amiet (adjoint direction Service des Sports)
22 avril	Délai prolongé pour rendre les dossiers
9 juin	Annnonce du résultat aux trois candidats (convocation au Service des Sports)
10 juin	Réunion des professeurs convoquée par Vanessa Gusmeroli (VG)
15 juin	E-mail de VG aux professeurs avec conditions de fonctionnement de son école
20 juin	Séance d'information pour les membres/parents du CPG sur la nouvelle école avec Sybille Bonvin et Jérôme Amiet
22 juin	Assemblée Générale du CPG
24 juin	Dépôt de la pétition P-358 "Un futur pour les patineurs genevois"
25 juin	Séance d'information de la nouvelle école présentée par VG
27 juin	Lecture de la pétition au Conseil Municipal - renvoi à la Commission des Pétitions
28 juin	Vote de l'interpellation écrite IE-17 au Conseil Municipal
30 juin	Décision de M. Kanaan de surseoir la mise en œuvre de la concession Début de la médiation avec M. Jean-Marc Guinchart
11 juillet	Dépôt du recours de VG contre la décision de M. Kanaan du 30 juin
2 août	Début des activités sur glace à la patinoire des Vernets en respectant situation de statu quo
10 août	Jugement sur les mesures provisionnelles du recours de VG - refusé
29 août	Audition des représentants des pétitionnaires à la Commission des Pétitions

②

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: concession de l'école de patinage de Genève

5481

DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT
SERVICE DES SPORTS

3



Club des Patineurs de Genève
Madame Sylviane Maulini
Présidente
p.a. Centre sportif des Vernets
Rue Hans-Wilsdorf 4-6
1217 Les Acacias

Genève, le 7 mars 2016
JA/cha

Objet Appel à candidature – cours de patinage

Affaire traitée par : Madame,

M. Jérôme Amiet
Adjoint de direction
☎ 022 418 40 91
jerome.amiet@ville-ge.ch

Le Service des sports de la Ville de Genève accueille sur ces patinoires du Centre sportif des Vernets des professeurs en charge des cours de patinage.

Le sport revêt une importance primordiale dans notre société. Loisir par excellence, ses bienfaits sont reconnus tant au niveau du bien-être que de la santé. Il est aussi un bon moyen de découvrir ou d'apprendre une discipline sportive, à se connaître et de se créer un réseau de connaissances et d'amis. Sans oublier que le sport permet de faire l'apprentissage des règles de vie en société. En résumé, une excellente école de la vie !

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'activité physique et de la santé, le Service des sports de la Ville de Genève souhaite offrir à la population la possibilité soit d'apprendre à patiner soit de parfaire ses compétences sportives.

Pour ce faire il souhaite développer un partenariat avec une école de patinage pour les deux patinoires du Centre sportif des Vernets (dimensions 30 m x 60 m).

Les objectifs de la prestation :

1. Développer une école de patinage performante permettant à l'ensemble de la population genevoise, qui le désire, un développement sportif et personnel.
2. Collaborer avec le Club des Patineurs de Genève (CPG) dans le cadre des cours et de la formation de ces patineurs.
3. Garantir une prestation de qualité à des tarifs abordables pendant les heures dévolues dans le planning de glace annuel.

C'est à cet effet que vous trouverez ci-joint le cahier des charges auquel devra répondre cette école de patinage.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: concession de l'école de patinage de Genève

Nous vous invitons à nous envoyer votre dossier de candidature complet d'ici au **8 avril 2016**, au plus tard.

M. Jérôme Amiet, adjoint de direction, dont les coordonnées se trouvent en marge, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Sybilie Bonvin

Cheffe de Service

Annexe mentionnée



V I L L E D E S E R V I C E
G E N È V E D E S S P O R T S

3

CAHIER DES CHARGES

pour l'École de patinage
du Centre sportif des Vernets

Table des matières

1. Description	2
2. Concept	2
3. Conditions d'admission	4
4. Date d'entrée en fonction	4
5. Durée de la concession	4
6. Renouvellement	4
8. Jours et horaires d'ouverture	5
9. Redevance	5
10. Conditions d'exploitation	5
11. Frais d'exploitation	6
12. Assurances	6
13. Bases légales	6
14. Procédure de choix	6
15. Dispositions finales	7

1. Description

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'activité physique et de la santé, le Service des sports de la Ville de Genève souhaite offrir à la population la possibilité d'apprendre à patiner ou de perfectionner ses habilités et compétences sportives.

Pour ce faire, il souhaite développer un partenariat avec une école de patinage pour les deux patinoires du Centre sportif des Vernets (dimensions 30 m x 60 m).

2. Concept

2.1 Contexte

Le Service des sports de la Ville de Genève dépend du Département de la culture et du sport, présidé par le Conseiller administratif, M. Sami Kanaan.

Il s'agit d'un service fortement décentralisé qui comprend quatre centres sportifs (Vernets, Queue-d'Arve, Bois-des-Frères, Bout-du-Monde et Vessy), de nombreux stades (Frontenex, Richemont, Bois-de-la-Bâtie, Libellules, Varembe) ainsi que la piscine couverte de Varembe. Plusieurs salles de sports viennent compléter ce grand nombre d'installations ainsi que des bassins de quartier.

Pour assurer sa mission, le Service des sports emploie environ 200 collaboratrices et collaborateurs y compris le personnel temporaire.

La principale mission du Service des sports de la Ville de Genève est de développer un environnement sportif dynamique, moderne et qualitatif, permettant à la population de pratiquer une activité sportive à la hauteur de ses habilités et ambitions, et, pour certains, de pouvoir accéder aux plus hauts niveaux des compétitions nationales et internationales.

Dès lors, le service déploie son activité autour de 5 axes :

1. La promotion de l'activité physique et de la santé ;
2. L'adaptation et la modernisation de son patrimoine sportif ;
3. L'interaction avec les acteurs du système sportif ;
4. La mise en valeur du sport d'élite ;
5. Le développement des synergies entre sport et formation.

2.2 Objectifs

- 2.2.1 Développer une école de patinage performante permettant à l'ensemble de la population genevoise, qui le désire, un développement sportif et personnel.
- 2.2.2 Collaborer étroitement avec les Club des Patineurs de Genève (CPG) dans le cadre des cours et de la formation de ces patineurs.
- 2.2.3 Garantir une prestation de qualité à des tarifs abordables pendant les heures dévolues dans le planning de glace annuel.

2.3 Exigences

- 2.3.1 Les tarifs appliqués par l'école de patinage doivent être approuvés par le Service des Sports.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: concession de l'école de patinage de Genève

2.3.2 L'école de patinage engage, sous sa propre responsabilité, les professeurs avant les capacités requises et le personnel nécessaire à l'exploitation de l'école. Elle s'assure que les diplômes des enseignants soient reconnus en Suisse et assume les charges et responsabilités qui en découlent.

2.3.3 Les espaces mis à disposition de l'école de patinage ne peuvent être sous-loués.

3. Conditions d'admission

- ✓ Justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'enseignement du patinage artistique.
- ✓ Présenter un concept d'exploitation accompagné d'un plan financier sur deux ans.
- ✓ Remettre une attestation de l'Office des poursuites ainsi que les documents attestant de la solvabilité (avis de taxation, déclaration d'impôts, bilan et PP) et un extrait du Registre du commerce (personnes morales).
- ✓ Satisfaire aux exigences légales relatives à la profession (moralité, antécédents).
- ✓ En cas de gestion de personnel :

Présenter une attestation certifiant que les couvertures sociales du personnel sont bien assurées sans retard de paiement (AVS-AI-APG-AC, prévoyance professionnelle, allocations familiales, indemnité journalière et cas de maladie ou accident) et une copie du casier judiciaire pour les professeurs.

4. Date d'entrée en fonction

La concession prendra effet le 1^{er} juillet 2016.

5. Durée de la concession

La concession sera octroyée pour une durée déterminée de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018.

6. Renouvellement

Le Service des sports est disposé à octroyer à l'école de patinage une concession similaire, pour une nouvelle durée probable d'une année à chaque fois et aux conditions prévues par le présent cahier des charges, si les expériences faites avec l'école de patinage sont positives de la seule appréciation de la direction du Service des sports.

L'école de patinage n'a aucun droit à un éventuel renouvellement. Dans le cas où le Service des sports n'entend pas renouveler la concession, l'école de patinage en est informée six mois avant l'échéance de celle-ci.

7. Jours et horaires d'ouverture

L'école de patinage doit exploiter l'ensemble des heures mis à sa disposition selon les plannings annuels de glace édités pour chaque saison.

En cas de manifestations sportives ou de travaux d'entretien, le Service des sports se réserve le droit de disposer de l'intégralité des patinoires sans pour autant que l'école de patinage puisse prétendre à un dédommagement quelconque.

8. Redevance

Le montant de la redevance sera égal au 10 % des chiffres d'affaires réalisés par l'école de patinage dans les patinoires du Centre sportif des Vernets du 1^{er} juillet au 30 juin.

9. Conditions d'exploitation

- a. L'école de patinage doit assurer personnellement l'exploitation des patinoires du Centre sportif des Vernets. Elle doit se conformer aux termes du contrat et aux exigences édictées par la direction du Service des sports.
- b. L'école de patinage engage directement son personnel, offrant toute garantie de moralité.
- c. L'école de patinage présente une attestation que son personnel est couvert, en matière d'assurances sociales, conformément à la législation en vigueur au siège de l'école de patinage, laquelle est à jour avec le paiement des cotisations.
- d. L'école de patinage veille à ce que son personnel soit vêtu sobrement et qu'il arbore une apparence corporelle soignée. La clientèle doit être accueillie avec courtoisie.
- e. L'école de patinage respecte les consignes de sécurité et les directives de fonctionnement qui lui sont communiquées par la direction du Service des sports.
- f. L'école de patinage s'engage à ne pas confier à des tiers les clés qu'elle aura reçues pour accéder au Centre sportif des Vernets.
- g. L'école de patinage maintient propre les locaux mis à sa disposition.
- h. Chaque année, après bouclement de l'exercice comptable, l'école de patinage présentera sa comptabilité, accompagnée d'un rapport d'activité détaillé, à la direction du Service des sports

Une vérification des conditions d'exploitation sera organisée régulièrement entre l'école de patinage et la direction du Service des sports afin d'évaluer les prestations de l'école, leur conformité au cahier des charges et les évolutions à envisager.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: concession de l'école de patinage de Genève

10. Frais d'exploitation

Tous les frais liés à l'exploitation de l'objet mis à disposition sont à la charge de l'exploitant-e, soit notamment :

- ✓ Les frais de communication (téléphone) ;
- ✓ Les impôts, taxes, frais d'autorisation, redevances et primes d'assurances relatifs et nécessaires à l'exploitation de l'objet mis à disposition ;
- ✓ Les frais de publicité.

11. Assurances

- a. L'école de patinage s'engage à conclure des contrats d'assurance pour couvrir, notamment, les risques suivants : vol, incendie et explosion, dégâts d'eau et bris de glace.
- b. L'école de patinage s'engage également à conclure une assurance responsabilité civile professionnelle d'une couverture d'au moins CHF 3'000'000.- pour les dommages subis par la Ville de Genève, par son personnel ou par des tiers, ainsi qu'une assurance pour les accidents professionnels et non professionnels de son personnel. Une copie de ces contrats sera remise à la direction du Service des sports dès l'octroi de la concession.
- c. L'école de patinage supporte seule, à la décharge complète de la Ville de Genève, les conséquences d'un éventuel défaut d'assurance contre la perte de gains et d'exploitation en cas de cessation d'activité pour une raison indépendante de la volonté du Service des sports. Il en va de même en cas de couverture insuffisante d'assurance.

12. Bases légales

L'école de patinage s'engage à respecter toutes les bases légales régissant son activité au Centre sportif des Vernets.

13. Procédure de choix

- a) Le Service des sports peut être contacté par courriel, à l'adresse suivante : sybille.bonvin@ville-ge.ch.
- b) Les questions doivent être posées uniquement à l'adresse électronique mentionnée sous la lettre a) ci-dessus.

c) Planification de la procédure de choix :

Vendredi 8 avril 2016 :

- ❖ Délai pour la remise des candidatures en mains de la direction du Service des Sports.

Lundi 11 avril 2016 :

- ❖ Ouverture des candidatures.

Lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2016 :

- ❖ Phase d'analyse des offres au cours de laquelle le Service des sports pourra demander des précisions aux candidat-e-s. Ces demandes ainsi que les réponses font partie intégrante de l'offre.

14. Dispositions finales

Par le dépôt de son offre, le-la candidat-e soumissionnaire affirme avoir pris connaissance du présent cahier des charges et accepte l'ensemble des conditions comprises dans ce document.

Annexes : planning de glace de la saison 2015-2016 (pour exemple)

À remplir par le-la candidat-e	
Par sa signature, le-la candidat-e atteste que son offre est conforme aux clauses contenues dans le présent cahier des charges :	
Lieu et date :
Signature :



École de patinage pour les patinoires du Centre sportif des Vernets

Appel à candidature

1. Contexte

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'activité physique et de la santé, le Service des sports de la Ville de Genève souhaite offrir à la population la possibilité soit d'apprendre à patiner soit de parfaire ses compétences.

Pour ce faire il souhaite développer un partenariat avec une école de patinage pour les deux patinoires du Centre sportif des Vernets (dimensions 30 m x 60 m).

2. Espaces mis à disposition

1. L'accès aux deux pistes de glace (30 m x 60 m) du Centre Sportif des Vernets.
2. Un bureau dans la patinoire.
3. Des supports permettant la promotion de la prestation.

3. Contenu de l'offre

Chaque entité intéressée à l'exploitation de l'école de patinage devra fournir au Service des sports, au minimum, les documents suivants :

1. Descriptif de la société ;
2. Plan commercial et concept de la prestation ;
3. Liste des tarifs envisagés ;
4. Méthodologie d'enseignement ;
5. Références.

4. Dépôt de l'offre

Chaque entité intéressée déposera son offre sous scellé à la réception du Centre sportif des Vernets.

5. Mode de procédure

Appel à candidature restreinte

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: concession de l'école de patinage de Genève

5491

École de patinage pour les patinoires du Centre sportif des Vernets
Appel à candidature

Entités contactées :

- Mme Corinne Djaoungong
Professeur de patinage
Rue du Grand-Pré 52
1202 Genève
- Mme Gerda Nigg-Bühler
Professeur de patinage
Avenue de Miremont 10
1206 Genève
- Mme Martine Bertholet Sterchi
Professeur de patinage
Route d'Avully 44
1237 Avully
- M. Peter Grütter
Professeur de patinage
Chemin du Fief-de-Chapitre 14
1213 Petit-Lancy
- Mme Vanessa Gusmeroli
Chemin de la Montagnière 161
F-74160 Archamps
- Association VG Skating
p.a. Centre Sportif des Vernets
Rue Hans-Wilsdorf 4-6
1227 Les Acacias
- Club des Patineurs de Genève
Mme Sylviane Maulini
Présidente
p.a. Centre Sportif des Vernets
Rue Hans-Wilsdorf 4-6
1227 Les Acacias
- Skating School
c/o Special Figures SA
Chemin de Pro-de-Narre 19
1907 Saxon

6. Délai de soumission d'offre

8 avril 2016

7. Contact :

Mme Sybille Bonvin
Cheffe de service
Service des sports
Case postale 1769
1211 Genève 26
E-Mail : sybille.bonvin@ville-ge.ch
Téléphone : +41 22 418 40 10

Comparatif prix pour une patineuse en catégorie Nationale

SAISON PASSEE
Cours privés + coaching 7 Compétitions
(inclus frais entraîneur)
Gym proposée par le CPG pour l'année sept-juin
Cours suppl. weekend HORS VERNETS

4'916.00**600.00****941.00****Total cours glace/hors-glace Saison passée****6'457.00***Nous sommes très loin des 30'000 frs mentionnés dans le projet.***Proposition APVG - NIVEAU NATIONAL 1**Forfaits cours collectifs glace/hors-glace
(900 frs/mois fois 8 mois)**7'200.00**

Finance d'inscription

200.00

Coût estimé pour 7 encadrement compétitions

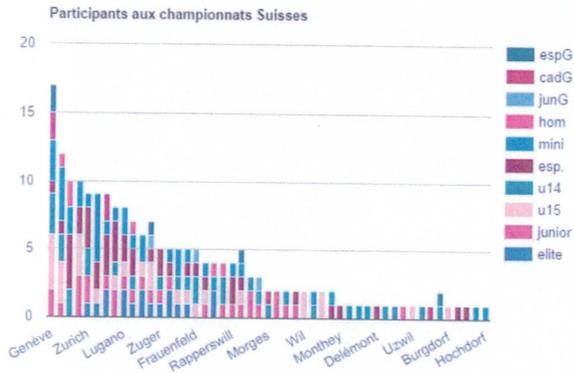
1'400.00(basé sur tarifs VG 2014/200 frs par compet. Swiss Cup)
(non inclus frais hébergement)**Total cours prévu APVG****8'800.00***Sans AUCUN cours privé, mois d'août non inclus, l'APVG propose des stages oblig. août, mais prix pas dévoilés***Analyse tarif de 900frs / mois pour catégorie National 1**9 x 30 min de cours sur glace par semaine
4 heures de cours hors glace

Total heures de cours / semaine : 8,5

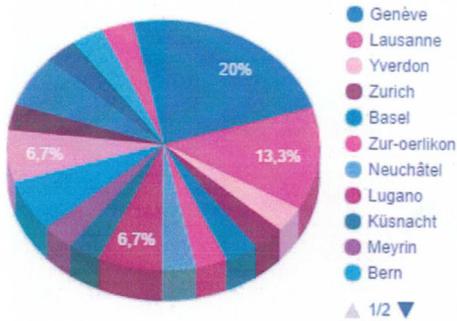
Total heures de cours / mois : 36,5 (fois 4,3 semaines)

Prix par heure : 900 / 36,5 = 25 frs de l'heure = PLUS CHER que les profs actuels pour un cours à 5 : entre 18 et 24 frs.
Mais ces cours sont à l'unité et non sous forme de forfait à l'année.

④



Nombre de médailles aux championnats Suisse





Chers parents,

Je vous écris parce que je suis actuellement à Oberstdorf. Je tiens à répondre aux très, très nombreuses lettres, messages, SMS, mails ou commentaires sur le site de la Tribune qui m'ont soutenu ces derniers jours et qui m'ont demandé pourquoi je ne souhaite pas participer au projet d'Académie de Vanessa Gusmeroli. Alors voilà.

Il y a 50 ans que l'ASMP, l'Association suisse des maîtres de patinage suisse, a adopté la technique de Monsieur Jack Gerschwiler.

Ce pionnier suisse, vous le savez, a mis au point la technique de patinage qui est aujourd'hui mondialement connue et enseignée comme une référence du patinage artistique. J'ai eu la chance d'être un élève puis un disciple de Jack Gerschwiler, mon maître.

C'est sa technique que j'enseigne depuis 50 ans. C'est avec elle que j'ai formé des centaines d'amateurs et de nombreux champions genevois et champions suisses. Et c'est grâce à cette technique que mon élève le plus célèbre, Stéphane Lambiel, est devenu deux fois champion du monde et vice-champion olympique. C'est pour la connaissance de cette technique que Stéphane et moi sommes invités à enseigner en Europe, en Amérique, en Corée et au Japon, dans des cadres privés ou officiels. C'est enfin cette technique, chers parents, que vos enfants pratiquent depuis des années, et qui leur a permis, pour certains, d'être champions suisses 2016.

C'est évidemment sur cette technique qu'est basé le diplôme décerné par l'Association des maîtres de patinage suisse – un diplôme que Vanessa Gusmeroli ne possède pas. L'attestation de Swiss Olympic que Vanessa a reçue, j'insiste sur ce mot, reçue à titre d'équivalence, n'est pas basée sur les cours de l'ASMP et ni sur la connaissance de cette technique, mais sur ce qu'elle a appris ailleurs. A noter, puisque la possession d'un diplôme semble avoir été, à ce que j'ai pu lire dans la presse, un point déterminant, que j'ai aussi un diplôme honorifique décerné par Swiss Olympic, c'est celui, plus rare, intitulé Swiss Lifetime Coach Award.

Je me sentirais comme un traître face à mon maître et à mes collègues professeurs du CPG, si j'acceptais de travailler au sein de la nouvelle structure. Et surtout, chers parents, je ne peux pas travailler pour une structure qui ne garantisse pas que mes élèves puissent continuer à progresser comme ils l'ont fait ces dernières années.

Je suis à Genève depuis 40 ans. Il y a 8 ans, Vanessa Gusmeroli a été engagée alors qu'elle était peu expérimentée. Ce qui ne l'a pas empêchée de demander, dès son arrivée, 15% d'honoraires/heure en plus que la plupart des professeurs tous plus expérimentés que nous étions alors. Elle a réussi à engager des assistants qui nous étaient jusqu'alors refusés. Ces assistants qui lui ont permis d'être moins souvent présente aux Vernets tout en continuant à gagner de l'argent. Ces pratiques tarifaires, je ne me les suis jamais permises et je les désapprouve. Cette soif d'enrichissement, voilà pour moi une deuxième raison de refuser de travailler pour l'Académie. D'autant que Vanessa Gusmeroli a eu la chance de gagner beaucoup d'argent tout en apprenant son métier à notre contact.

A ces deux raisons, s'ajoutent des convictions personnelles. Mes 50 ans d'expérience me poussent à le croire que le patinage de compétition est un apprentissage pour l'essentiel individuel. Que vous parents, avez besoin d'une ou d'un professeur, et non pas d'une «académie».

Je suis choqué et déçu que le Service des Sports ait omis de consulter les professeurs avant de lancer un appel d'offres. Tout semble avoir été annoncé avec des délais courts pour qui n'y était pas préparé. Le CPG est le club de patinage le plus titré de Suisse. Peu de clubs genevois ont autant brillé dans le monde. Je n'ai toujours pas compris pourquoi les récents changements ont été faits dans une telle urgence et sans consultation pour un club sain et qui, je le répète, est le plus titré de Suisse et porte haut le nom de Genève.

Je souhaite donc que la Ville revienne sur sa décision et sur son choix.

Voilà, chers parents, les raisons qui font que je ne peux pas travailler avec la nouvelle structure. Croyez-moi, j'en suis profondément triste.

Le patinage est un sport magique. C'est aussi une école de vie. J'y ai consacré l'essentiel de ma vie. Et je compte bien, chers parents que je remercie, continuer à le faire avec dévouement, compétence et passion.

Passionnément pour le patinage,
Peter Grütter

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: concession de l'école de patinage de Genève



Gerda Nigg-Bühler
Prof. A Dipl. de Patinage artistique ASMP
Av. de Miremont 10
1206 Genève
Natel: 078 710 27 11
Email: gerdanigg@hotmail.com

Madame Sybille Bonvin
Cheffe de service
Service des Sports
Case postale 1769
1211 Genève 26

Genève, le 20 avril 2016

Concerne : candidature en tant que professeur pour l'école de patinage

Madame,

Une école de patinage nécessite de solides bases afin de garantir un futur de longue durée et assurer la formation continue des élèves. Il y a eu de nombreux exemples dans un passé récent qu'un tel projet, s'il est mal exécuté, peut fortement nuire au bon développement des élèves. Je ne me vois pas en mesure de créer et diriger une école en si peu de temps (6^{1/2} semaines du 8.3. au 22.4.16), sachant que les prérequis pour ce poste divergent fortement de ma position actuelle qui se concentre sur l'éducation sportive et non le management. La direction d'une telle école nécessite des connaissances approfondies en comptabilité, administration, gestion de personnel, sans oublier l'aspect juridique. En résumé, cela se compare à créer une entreprise, chose que l'on ne peut pas apprendre en quelques semaines.

Néanmoins, je pense qu'une telle école peut être bénéfique pour tous, si le concept proposé arrive à utiliser les forces actuelles en les complétant par des structures professionnalisées. Un schéma qui a fait ses preuves pour les sports individuels consiste de : cours collectifs et cours privés. Les cours collectifs proposent des spécificités techniques utiles à chacun, à des coûts raisonnables grâce à l'effet d'échelle et favorise l'esprit de groupe et le côté social. Le plus important reste cependant les cours privés. Ils contribuent au développement personnel où chaque élève peut profiter de conseils personnalisés qui au fil des nombreuses années de suivi construisent en parallèle une confiance réciproque entre l'élève et le professeur.

C'est dans le coaching des élèves que se situent mes compétences ainsi que mes formations. Je souhaite contribuer au succès de cette nouvelle école et y apporter ma longue expérience professionnelle en tant que professeur de patinage diplômée niveau « A » de l'ASMP (Association Suisse des Maîtres de Patinage). J'exerce ce métier avec joie et passion en cherchant tout le temps à m'améliorer, partager ma créativité et promouvoir une ambiance de travail propice au développement des élèves et un bon esprit d'équipe. Cela se démontre dans ma présence au club de patineur de Genève depuis plus de 30 années, durant lesquelles je me suis investie pour la formation de jeunes patineurs au niveau local, étant acceptée de tous, avec de nombreux succès.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: concession de l'école de patinage de Genève

5497

Ma force réside dans l'éducation sportive des élèves tout âge confondu, allant des bases élémentaires du patinage au coaching de haut niveau avec participation à des championnats mondiaux. De plus, je suis actuellement la seule professeure à la patinoire des Vernets à aussi enseigner la danse sur glace, domaine dans lequel je suis également diplômée niveau « A » de l'ASMP. Avec le soutien de la Ville de Genève, grâce au système actuel, je suis moi-même devenue multiple championne suisse dans cette discipline avec participation à plusieurs championnats d'Europe et du monde. Ma formation et mon expérience m'ont permis de former des champions suisses qui ont aussi participé aux championnats d'Europe et du monde. De plus, depuis de nombreuses années, il me fut un grand plaisir d'enseigner les bases du patinage à divers hockeyeurs, leur permettant d'atteindre un niveau de jeu supérieur.

Afin d'assurer la qualité de l'enseignement de la nouvelle école de patinage, il est important de miser sur des enseignants avec une bonne formation technique et pédagogique. Mon expertise ne se limite pas aux deux diplômes cités plus haut. Je fais partie du groupe restreint de professeurs qui, chaque année, a suivi des formations complémentaires en Suisse et à l'étranger reconnues au niveau national et international. Cela m'a permis de côtoyer des enseignants de classe internationale et parfaire mes connaissances psychologiques et pédagogiques ainsi que les prérequis pour un entraînement de haut niveau tels que planification d'entraînement, technique de patinage, prévention de blessures, premier secours en cas d'accident, condition physique spécialisé pour le patinage, montage de musique et création de chorégraphie.

En outre, je suis experte jeunesse et sport (J+S) de patinage et j'ai le droit de former des jeunes entraîneurs et moniteurs dans toute la Suisse. Je suis également monitrice J+S de patinage pour la jeunesse (10-20 ans) et monitrice J+S pour les jeunes enfants (4-9 ans) (références : responsable J+S patinage Mme Ina Jegher cheffe de branche/ Mme Jacqueline Tomasini, ex-présidente ASMP).

J'enseigne en quatre langues: français, anglais, allemand et suisse-allemand.

Toutes ces connaissances et formations font de moi une professeure complète, apte à participer au succès de la future école de patinage.

J'espère avoir pu démontrer dans cette lettre, que je suis prête à continuer mes efforts pour la Ville de Genève et contribuer à la bonne intégration de la nouvelle école de patinage, grâce à un enseignement de patinage professionnel comme je l'ai fait, avec réussite, durant les 30 dernières années.

Je vous remercie d'avance pour votre considération et me réjouis d'avoir de vos nouvelles.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de mes salutations sportives.

Gerda NIGG-Bühler

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: concession de l'école de patinage de Genève

⑦


V I L L E D E
G E N È V E

Par pli recommandé

Madame Gerda Nigg-Bühler
Avenue de Miremont 10
1206 Genève

Genève, le 16 juin 2016

Exploitation d'une école de patinage pour les patinoires du Centre sportif des Vernets
Décision d'exclusion de votre dossier

Madame,

Par la présente, nous vous informons que nous avons bien reçu votre dossier dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour l'objet cité en titre et vous en remercions.

Après vérification de votre dossier par rapport aux conditions de participation mentionnées dans le cahier des charges, nous avons écarté votre offre car celle-ci ne contenait aucun des documents demandés.

Pour tout complément d'information, vous pouvez atteindre le Service des sports aux coordonnées figurant dans le dossier d'appel d'offres.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.


Sybille Bonvin
Cheffe de service

CENTRE SPORTIF DES VERNETS
RUE HANS-WILSDORF 4
CASE POSTALE 1769, CH-1211 GENEVE 26
PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

T +41(0)22 418 40 40
F +41(0)22 418 40 01
WWW.VILLE-GENEVE.CH - WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 11 (ARRÊT CENTRE SPORTIF)



**D'aucuns vous accusent
justement de copinage avec
elle. Qu'en est-il?**

J'ai des relations avec tout le staff de la patinoire. Je communique avec lui depuis huit ans. C'est vrai, je discute plus facilement que d'autres. Mais je ne vois Sybille Bonvin que cinq fois par an. Alors parler de copinage...

Art. 19 Récusation

Les personnes appelées à préparer ou à rendre une décision en matière de marchés publics doivent se récuser aux conditions de l'article 15 de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985.

Art. 15(19) Récusation des membres des autorités administratives

1 Les membres des autorités administratives appelés à rendre ou à préparer une décision doivent se récuser :

- s'ils ont un intérêt personnel dans l'affaire;
- s'ils sont parents ou alliés d'une partie en ligne directe ou jusqu'au troisième degré inclusivement en ligne collatérale ou s'ils sont unis par mariage, fiançailles, par partenariat enregistré, ou mènent de fait une vie de couple;
- s'ils représentent une partie ou ont agi pour une partie dans la même affaire;
- s'il existe des circonstances de nature à faire suspecter leur partialité.

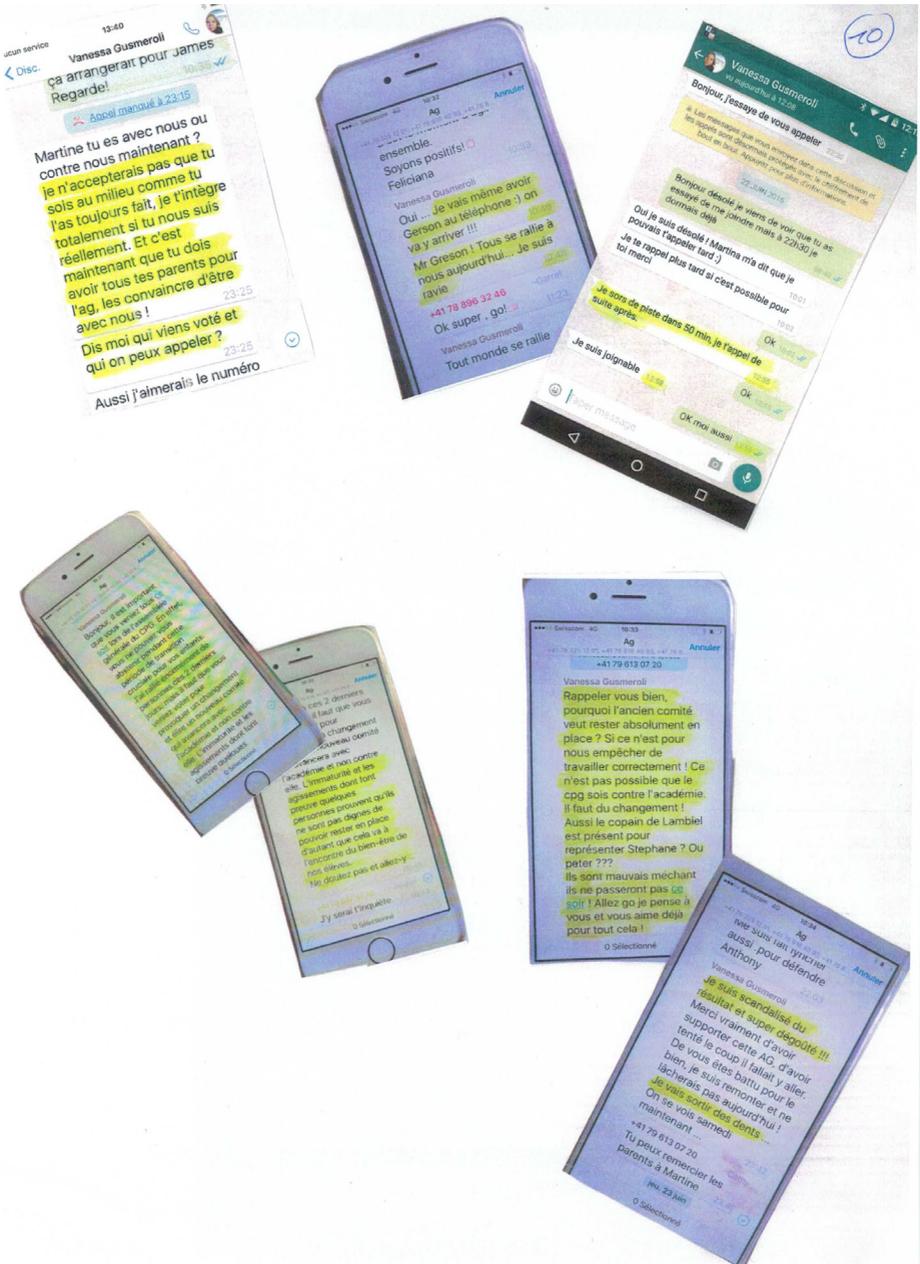
12. Tarifs : Afin de participer aux frais d'organisation de l'école de patinage, est-il envisageable que les patineurs paient une cotisation pour l'utilisation de la glace ?
Les seules cotisations de membres pour le patinage sont facturées par le CPG. Le lauréat devra couvrir ses frais d'organisation ou autres par les finances de cours. Nous précisons que les titres d'accès à la patinoire pour tout utilisateur de la glace sont facturés et encaissés par la Ville de Genève.

4

The image shows a screenshot of a Facebook profile for Vanessa Gusmeroli. The profile header includes the name "Gusmeroli Vanessa" and a search bar. Below the header is a cover photo of a person in a red swimsuit. The profile picture is a portrait of a man wearing sunglasses, identified as Jérôme Amiet. The main profile picture is a photo of two people on a snowy slope. The name "Gusmeroli Vanessa" is displayed prominently. Below the name are navigation tabs for "Timeline", "About", "Friends", "Photos", and "More". A section titled "DO YOU KNOW GUSMEROLI?" contains the text "To see what she shares with friends, send her a friend request." and an "Add Friend" button. The "Friends" section is visible, listing several individuals with their names, locations, and "Add Friend" buttons. The friends listed are: Laura Dut, Isabelle Schoenfelder Pêcheur (Lyon, France), Brice Béras (Waiting Staff at McSorley's Pub), Sybille Bosyvin (University of Geneva), Matthieu Jost, Gwendal Peizerat (Lyon, France), Sportpassion Paris (Works at Bally, Oise), and Aurélie Verlot (Works at VGskating).

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: concession de l'école de patinage de Genève

5501



(Signature)



Christian Borner · Gusmeroli Vanessa
 20 hrs · 🌐

J'ai commenté mon propre post sur ma page FB avec ça. Bizz

Il y a de quoi être écoeurée. La Ville de Genève fait un appel d'offres, seuls trois dossiers sont recevables par rapport au cahier des charges. La Ville fait un choix et retiens le dossier qui correspond le mieux au cahier des charges.

Ensuite, **entrée en lice des excités de tout bord, les ridicules MCG, les frustrés de tout poil, les perdants, les loosers invétérés et les ploucs qui les suivent.**

Ils se sont mis à contester le projet de Mme Gusmeroli avant même de l'avoir lu. L'apanage des imbéciles en somme.

Et on y va de son commentaire, son courrier du lecteur ou ses commentaires tantôt racistes, tantôt dénigrants et injurieux. Les cons ça ose tout, c'est à ça qu'on les reconnaît disait Michel Audiard. Voilà une tirade qui s'applique à beaucoup de monde de cet épisode tragico-comique.

Bravo à la Ville de Genève pour son incohérence et son manque de courage. Bel exemple de lâcheté.

Quand à tous ceux qui ont refusé de s'informer et ont critiquer avec autant de violence et d'insultes sans même savoir de quoi il parlaient, qu'ils aillent se faire pendre, ce sont des ânes.

6

Afficher les commentaires précédents

Christian Borner Le problème dans cette histoire c'est que Mme Gusmeroli a répondu à un appel d'offres formulé par la Ville de Genève. Son projet a été retenu car il était celui qui répondait le mieux au cahier des charges.

A partir de cet instant, les critiques ont commencé.

Sans même se donner la peine de prendre connaissance du projet (un certain nombre de personnes l'ont vicieusement attaqué, prétendant pas répondre à l'appel d'offres, trois écoles de l'appel d'offres et certains parents d'élèves)

Aucune place pour la discussion, l'analyse et la réflexion. Des insultes, des coups de pied de la genouillère, usage palestrico-menaceux. Bref, un comportement inadmissible et inacceptable comme seul les genevois en sont capables (et c'est un vrai genevois qui vous le dit).

Et en fin de compte, un responsable de magistrat qui, au mieux est une preuve d'incompétence et au pire une attitude lâche.

Toute cette histoire va au-delà d'une énigme genferre, elle donne une image pitoyable de notre canton.

Et pour finir sur le cas de M. Lambiel, voici quelqu'un qui dans un premier temps fait une déclaration à la presse dans laquelle il explique reconnaître sa défaite comme cela se fait dans le sport avant de retourner sa veste 4 jours plus tard et crier son indignation de ne pas avoir été retenu.

M. Lambiel a déjà une école de patinage. Pourquoi lui en faut-il un deuxième? Qui plus est, selon ses propres dires, il effectue une cinquantaine de galas et représentations chaque année (voir son interview dans Le Temps en février 2016). Quand trouvera-t-il le temps de s'occuper de l'école de Genève? Le fait qu'il possède des diplômes en chimie et en biologie ne me semble pas être des arguments pertinents pour enseigner le patinage.

Et enfin, comme le rappelait ce matin la Tribune de Genève, M. Lambiel travaille en Valais et est domicilié dans le canton de Vaud. Pas très genevois tout ça. Mme Gusmeroli, elle, a domicilié sa Sté à Genève et paie ses impôts dans le canton.

Depuis quand enlève-t-on la médaille d'or du vainqueur parce que les 2e, 3e et 4e font un cacà nerveux et tape du pied? Franchement on croit rêver.

L'act
 aut
 Jour
 cad
 1.00
 AFP
 sus
 Ton
 la g

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2020 (après-midi)
Pétition: concession de l'école de patinage de Genève

5503

(12)



Gusmeroli Vanessa, dégoûtée.

30 juin, 19:55 ·

J'ai honte de ce qu'il se passe autour de moi à Genève. Ou sont les valeurs que nous devons véhiculer à travers notre sport dans tout ces agissements ? ce n'est que menaces, chantages, mensonges et manipulation ... ne pas accepter d'avoir perdu passer outre les lois, les règlements ... je ne suis pas de ces gens là, je ne le serais jamais ...

I am ashamed of what is happening around me in Geneva. Where are the values that we are supposed to transmit to the children through our sport in all these actions? It is just threats, blackmail, lies and manipulation ... not accepting to loose, override laws and rules ... I am not one of those people and will never be ...



Christian Borner Michel Audiard disait: Les cons ça ose tout, c'est à ça qu'on les connaît. En bon vieux genevois que je suis, je sais pertinemment que si tout les cons de mon canton volaient, il ferait nuit en plein jour. Courage.

J'aime · Répondre · 30 juin, 21:06



Matthieu Jost C'est simplement un caprice d'enfant gâté qui n'a pas eu son jouet et qui se roule par terre dans le magasin. Il vient de bafouer les voleurs du sport et de démontrer que l'opacité peut se porter tranquille... Je souhaite de tout mon coeur que cela n'arrive jamais car les enfants n'y sont pour rien mais si un accident intervient sur la glace, certains auront des comptes à rendre...

J'aime · Répondre · 8 · 30 juin, 22:08



Bérangère Privé-Nau Chère Vaness, je n'ai suivit que de bien loin ton histoire.

M. Georges Martinoli, rapporteur (PLR). Je vous renvoie au communiqué de presse du 17 juin 2019 de la Ville de Genève, intitulé «Modèle de fonctionnement pérenne pour le patinage artistique à Genève». Je vous en cite le début: «La Ville de Genève et les milieux du patinage artistique genevois ont signé une convention qui établit de manière pérenne un nouveau modèle de fonctionnement pour l'enseignement et la pratique du patinage artistique à Genève. Celui-ci clarifie les rôles et responsabilités et vise à assurer autant que possible l'accès de toutes et tous à la pratique du patinage artistique.»

M. Didier Lyon (UDC). Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 juin 2016. La commission s'est réunie les 29 août, 5 et 19 septembre 2016. Un pétitionnaire a expliqué que cette pétition sous revue avait été déposée, car leurs enfants se sont retrouvés devant une situation incompréhensible et injuste. En effet, le 10 juin, après l'annonce de l'octroi de la concession à M^{me} Gusmeroli, beaucoup d'enfants se sont retrouvés sans savoir où ils allaient patiner.

Lors de son audition, M. Kanaan a rappelé qu'une motion demandant de surseoir à l'entrée en vigueur de l'école de patinage pour permettre une concertation avec les acteurs concernés et intégrer les demandes légitimes des parents et des patineurs afin de favoriser leur adhésion au projet avait été votée par le Conseil municipal, à l'unanimité moins une voix. Cette motion avait été concrétisée par la suspension de la mise en œuvre de la décision et la nomination de M. Guinchard comme médiateur.

M. Kanaan a ajouté que, depuis la suspension de la mise en œuvre du projet, on était en statu quo, c'est-à-dire que les gens avaient pu reprendre les cours selon l'ancienne formule, avec la coexistence de cinq professeurs totalement indépendants. Cette solution permettait de ne pas trop préteriter les élèves.

Une série de procédures juridiques étaient en cours à ce moment-là. M^{me} Gusmeroli se battait pour faire appliquer la décision et, a contrario, ceux qui n'avaient pas été retenus avaient fait recours contre la décision d'adjudger l'offre à M^{me} Gusmeroli. M. Kanaan avait encore indiqué qu'un accord qui serait trouvé dans le cadre de la médiation impliquerait évidemment le retrait des procédures, car toutes les parties avaient convenu que ces procédures prendraient des années et n'amèneraient à rien.

La Cour de justice a rendu un arrêt donnant tort à M^{me} Gusmeroli, qui demandait des mesures provisionnelles afin que rien ne se passe sur la glace tant que la situation n'était pas clarifiée sur le fond. La Ville de Genève a argumenté au nom de l'intérêt des élèves et de l'intérêt public en disant que, dans le cadre du statu quo, on ne préjuge pas de l'avenir et personne n'est privilégié.

Je reviens sur les procédures juridiques... La première émanait de M^{me} Gusmeroli, qui a fait recours contre le courrier du 30 juin par lequel la Ville de Genève sursoyait à la mise en œuvre de la concession de service public. Les deux autres recours étaient basés sur la procédure d'adjudication. Le premier était formulé par Skating School, entité représentant MM. Grütter et Lambiel, et le second par le Club des patineurs de Genève (CPG). Ces deux recours se sont formés à l'encontre de la décision d'adjudger l'académie de patinage à M^{me} Gusmeroli. La Cour de justice a rejeté les mesures provisionnelles demandées par M^{me} Gusmeroli.

M. Kanaan a indiqué avoir clairement sous-estimé un certain nombre de choses, car il ne connaît pas bien le domaine, notamment la relation fusionnelle très poussée entre les élèves et les enseignants. Il a expliqué que c'est un milieu extrêmement concurrentiel où les parents investissent vite beaucoup de temps et d'argent. Ils dépensent entre 8000 et 10 000 francs par année voire, pour certains, plus du double. Il y a donc un investissement affectif et financier majeur et il n'y a aucune autre activité économique dans les installations de la Ville de Genève qui implique des revenus financiers aussi importants.

M. Kanaan a déclaré cependant ne pas accepter que, dans une installation de la Ville de Genève, des gens 100% indépendants opèrent sans être en règle, en faisant parfois des facturations main à main, tout en payant seulement 2500 francs par année.

M. Kanaan a rappelé que l'on se trouve dans une activité de service public et que son premier intérêt, ce sont les élèves et le service public. Il faut donc que les tarifs soient lisibles, que les professeurs et leurs assistants soient en règle, qu'il y ait une transparence sur le plan économique et que la redevance soit équitable pour la Ville de Genève. Il a souligné que M. Lambiel était extrêmement choqué que l'affaire dévie sur des questions de nationalité et a rappelé que, si l'on parle d'économie genevoise, la société de M^{me} Gusmeroli avait son siège économique à Genève alors que celle de M. Lambiel était en Valais. M^{me} Gusmeroli est plus active à Genève que M. Lambiel, d'un point de vue économique. Les critères d'octroi de la concession étaient axés sur la clarté du projet, la structure des cours, la transparence des tarifs, les diplômes et la manière dont l'école allait s'organiser économiquement. De ce point de vue, le dossier de M^{me} Gusmeroli était en tête.

Sans cette pétition et sans la réaction des membres du Conseil municipal qui ont obligé le DCS à revoir sa copie, on n'en serait pas là aujourd'hui. Secondement, on peut s'étonner que les professionnels n'aient pas été intégrés dès le départ dans la réflexion et l'élaboration du cahier des charges. C'est dramatique. L'Union démocratique du centre soutiendra le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Sami Kanaan, à ce stade de la discussion.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Je me permets d'intervenir déjà à ce stade car, comme le rapporteur l'a relevé, la situation a heureusement beaucoup évolué depuis l'époque du dépôt de la pétition – c'est un fait. La commission a d'ailleurs relevé que ça avait été un dossier extrêmement chargé en émotion. Il y a peut-être effectivement eu des maladroites dans la manière dont nous l'avons abordée et nous avons peut-être sous-estimé certains éléments.

Il y a eu ensuite une phase transitoire qui a bien fonctionné durant laquelle tous les enseignants ont pu pratiquer leur enseignement en matière de patinage. Il y a une forte demande et nous avons une pépinière de talents; on peut s'en réjouir. M. Stéphane Lambiel avait obtenu à l'époque sa propre concession indépendante en plus de celle des autres, comme ce Conseil municipal l'avait souhaité. Cela étant, je relève que, comme je m'y attendais, il était tellement engagé ailleurs, et on peut s'en réjouir parce qu'il porte très haut les couleurs de la Suisse en matière de patinage à travers la planète – et il a sa propre école à Champéry – qu'il n'a jamais activé sa concession. Il n'a jamais donné de cours dans le cadre de sa concession, mais en tout cas il en a eu la possibilité.

Nous avons mené parallèlement une étude approfondie sur les modèles en vigueur ailleurs en Suisse. Le modèle en force aujourd'hui, et M. Martinoli a cité à juste titre le communiqué de juin 2019, est le suivant. C'est le CPG qui est désormais responsable d'organiser les cours de patinage avec les enseignants. Je rends hommage au club pour son ouverture et son engagement dans cette discussion. Tous les enseignants que nous connaissons dans cette histoire, M. Grütter par exemple, ou M^{me} Gusmeroli et tous les autres, ont maintenant une concession de la part du club dans un cadre établi et transparent en matière de tarifs. Aujourd'hui la paix règne sur la patinoire, en tout cas au niveau du patinage artistique, grâce à l'effort des uns et des autres, et je m'en réjouis.

Si le Conseil municipal souhaite renvoyer cette pétition au Conseil administratif, ce que j'entends tout à fait en termes d'intention, ça nous permettra ensuite de faire un rapport plus détaillé sur le nouveau modèle qui est en vigueur et qui donne entière satisfaction.

M. Léonard Montavon (PDC). Le conflit qui est à l'origine de cette pétition est aujourd'hui résolu, pour le plus grand bien des jeunes élèves genevois en patinage artistique. Le Parti démocrate-chrétien s'en félicite et relève avec satisfaction,

au passage, que cette heureuse issue est beaucoup due aux efforts de médiation de l'un des siens, le député Jean-Marc Guinchard. Le Parti démocrate-chrétien se prononce donc en faveur du classement de cette pétition qui est devenue obsolète.

M^{me} Maria Casares (S). Les préopinants ont déjà beaucoup exprimé la position du Parti socialiste. En 2016, il y avait une crise. Cette pétition avait eu pour but d'alerter l'opinion publique et les autorités municipales de la problématique. Elle avait tout son sens à ce moment-là. Le Conseil administratif et M. Kanaan, qui est en charge des sports, ont pris l'affaire en main. Maintenant, c'est absolument réglé.

Le Parti socialiste préfère cependant renvoyer cette pétition au Conseil administratif, déjà par respect pour les pétitionnaires, mais également pour permettre au Conseil administratif, comme l'a dit M. Kanaan, de faire un rapport qui soit complet, avec les nouvelles mesures qui ont été mises en place.

M. Omar Azzabi (Ve). Les Vertes appuieront évidemment le classement de cette pétition, puisque la situation a été réglée. Nous tenons cependant à déplorer les proportions qu'a prises cette affaire et la façon dont le personnel de la Ville a été mis en cause.

La présidente. Merci. Le dernier intervenant avant le vote sera M. Thomas Zogg.

M. Thomas Zogg (MCG). Merci, Madame la présidente. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra bien entendu cette pétition, comme il l'a fait dès la première heure. Nous avons entendu M. Sami Kanaan dire que la paix était maintenant revenue sur la glace. Mais bien entendu, tel n'était pas le cas au moment où cette pétition était déposée.

Je me souviens de l'émotion suscitée à la suite de l'octroi de la concession à M^{me} Gusmeroli et de la mise au ban, il faut bien le dire, des professeurs titulaires. Il faut savoir que ce sont des personnes qui travaillent depuis un certain nombre d'années, qui ont un rapport privilégié avec leurs élèves. C'était généralement des cours de patinage qui étaient donnés de manière individuelle. Eh bien, tout d'un coup, on voit le magistrat prendre une décision, choisir de faire sauter à la dynamite l'école genevoise de patinage.

On sait que c'est une école remarquable. On peut citer aussi le palmarès de M. Lambiel, qui est vraiment long comme le bras, puisqu'il est allé jusqu'à gagner

le Championnat du monde de patinage en Russie. Il est allé battre les Russes chez eux en 2005 et il a réitéré le même exploit en 2006 au Canada. C'est vrai que le palmarès de M^{me} Gusmeroli n'était pas comparable, sur le plan purement sportif. Elle a réussi, je crois, à décrocher une médaille de bronze olympique, ce qui n'est évidemment pas rien en soi, mais c'est tout de même incomparable par rapport au palmarès de Stéphane Lambiel.

Nous avons aussi été choqués par le fait qu'on changeait de système d'une manière qui remettait en cause pas mal de choses, puisque ce qui était proposé à l'époque, c'était que M^{me} Gusmeroli devienne la directrice de la nouvelle école de patinage et qu'elle redistribue un peu les miettes aux cinq professeurs qui étaient là et qui faisaient un excellent travail depuis des années.

Alors je sais que c'est un peu révélateur de l'attitude mondialiste de certains magistrats. On a aussi entendu hier M. Pagani dire qu'il fallait aider tout le monde à venir travailler ici à Genève... Mais quel sort finalement réserver aux Genevois? Parce que ce sont eux qui ont de l'importance. Nous avons été abasourdis à l'époque, car tout se passait bien, même si deux ou trois éléments posaient peut-être problème, comme M. Kanaan l'avait rapporté, notamment le fait qu'on ne voyait pas très bien comment la facturation était faite. Mais le fait que des choses n'étaient peut-être pas faites dans les règles ne justifiait cependant pas d'après nous de faire sauter tout ça à la dynamite. Il n'y avait qu'à en faire la demande et peut-être serrer un peu la vis à ce niveau-là. Ce n'était vraiment pas une raison pour chambouler tout un système.

Je rappelle que le système du patinage suisse est particulier. Chaque nation a sa façon de procéder. Donc en changeant de paradigme, évidemment on changeait de manière de faire, et c'est d'ailleurs ce qui avait été rapporté. Le deal était aussi qu'en venant à Genève M^{me} Gusmeroli amène les techniques de l'école française. Ce projet avait d'ailleurs été évoqué; elle prendrait des personnes qui venaient de l'école française de patinage. On changeait donc complètement de paradigme pour des petits problèmes qui étaient finalement facilement réglables. Le fait de mettre en poste comme ça une personne qui va tout diriger et qui va décider du sort du patinage genevois, c'est ce qui pour nous en tout cas n'était pas acceptable. C'est pour ça aussi que nous avons protesté, en marquant le soutien à ces patineurs, à ces personnes, à l'école de patinage, au patinage genevois de manière générale.

Alors j'entends certains dire que la question est réglée... Oui, certes, la pétition a permis de régler passablement de choses. Mais je ne suis pas certain que, si cette pétition n'avait pas été déposée en son temps, il y aurait eu autant d'avancement, puisque M. Kanaan avait aussi rappelé qu'il n'avait pas d'expertise dans tous les domaines sportifs. Il avait une expertise en tant que magistrat mais pas forcément au niveau du patinage. Il avait d'ailleurs déclaré qu'il avait été surpris par la réaction à la suite de sa décision et de celle notamment du Service des

sports de confier la concession à M^{me} Gusmeroli. La situation est donc temporairement réglée, tant mieux, le climat est apaisé et pacifié. Eh bien, renvoyons cette pétition au Conseil administratif pour mieux s'en assurer.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole n'étant plus demandée, je vous fais voter les conclusions de la commission, soit le renvoi au Conseil administratif. Pour rappel, si le renvoi est refusé, la pétition sera classée.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 64 oui contre 1 non.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je lève la séance et vous souhaite un bon appétit. A tout à l'heure à 20 h 30.

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5366
2. Communications du Conseil administratif	5366
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5366
4. Questions orales	5366
5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2017, en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 735 100 francs destiné à la rénovation des façades de l'Hôtel Métropole, sis quai du Général-Guisan 34, sur la parcelle N° 4140 du cadastre de la commune de Genève Cité (PR-1296 A1)	5369
6. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 octobre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 1 500 000 francs destiné à la mise à jour du système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale (PR-1378 A)	5383
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 13 novembre 2018: «Il ne suffit pas de supprimer les parkings des écoles ou de quintupler les tarifs pour favoriser la mobilité douce!» (P-395 A)	5405
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 février 2019: «Pour la sauvegarde du jardin de la crèche Baud-Bovy» (P-397 A)	5416
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 11 septembre 2018: «Pour un quai des Bergues dédié aux piétons» (P-389 A)	5433
10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 juin 2016: «Un futur pour les patineurs genevois» (P-358 A)	5450

11. Propositions des conseillers municipaux	5509
12. Interpellations	5509
13. Questions écrites	5509

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat